



NORME DE CLASSIFICATION

CHIMIE

**CATÉGORIE SCIENTIFIQUE ET
PROFESSIONNELLE**

NORME DE

CLASSIFICATION

CHIMIE

**CATÉGORIE SCIENTIFIQUE ET
PROFESSIONNELLE**

Publiée par:

Division de la classification,
des systèmes d'information sur
les ressources humaines et de la paye
Direction de la politique du personnel
Mars 1989
En vigueur le 1^{er} octobre 1988

°Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1989

NORME DE CLASSIFICATION

GROUPE DE LA CHIMIE

REGISTRE DES MODIFICATIONS

Modification
N°

Date

Apportée par

Observations

TABLE DES MATIÈRE

	PAGE
INTRODUCTION	1
DÉFINITION DE LA CATÉGORIE	3
DÉFINITION DU GROUPE	4
GLOSSAIRE	5
FACTEURS ET CARACTÉRISTIQUES DES FACTEURS	7
DÉFINITIONS DES FACTEURS, DES CARACTÉRISTIQUES DES FACTEURS ET DES DEGRÉS ET INSTRUCTIONS AYANT TRAIT A LA COTATION	8
TRAITS DISTINCTIFS DES NIVEAUX DES POSTES	17
LISTE DES POSTES-REPÈRES	18
TABLEAU DES COTES DES POSTES-REPÈRES	19
DESCRIPTIONS, PARTICULARITÉS ET COTES DES POSTES-REPÈRES	

INTRODUCTION

La présente norme décrit le plan à suivre pour la classification des postes attribués au groupe de la chimie. Elle comprend une introduction, la définition de la catégorie scientifique et professionnelle et du groupe professionnel, un glossaire, la définition des facteurs, leurs caractéristiques et le résumé des exigences des degrés, ainsi que la description des postes-repères.

L'évaluation de l'occupation vise en dernier ressort à déterminer les valeurs relatives de l'ensemble des postes de chaque groupe professionnel. Établi pour le groupe, un système de classification à cinq niveaux fait état des différences marquées qui graduent les difficultés inhérentes au travail. Les postes attribués à un niveau donné sont considérés comme comportant les mêmes difficultés.

Facteurs

L'évaluation des postes et la détermination du niveau de classification dépendent de cinq facteurs:

- La nature du travail
- La complexité du travail
- Les responsabilités professionnelles
- Les responsabilités de gestion
- Les répercussions des recommandations et des activités

Chaque facteur est décrit et les descriptions font état des caractéristiques du travail assigné aux postes du groupe.

Caractéristiques des facteurs

Une liste de caractéristiques accompagne chaque facteur. Celles-ci indiquent les éléments du travail à prendre en considération dans l'évaluation d'un poste selon un facteur particulier.

Des définitions décrivant et indiquant la complexité croissante du travail, du premier au dernier degré sont fournies pour les cinq degrés des caractéristiques de chaque facteur. Elles décrivent les éléments du travail à accomplir dans la plupart des postes.

Postes-repères

Les postes-repères expliquent, par des exemples, les degrés des caractéristiques, les degrés de chaque facteur et les niveaux du système de classification. Chaque poste-repère comprend un titre descriptif, des énoncés des principales fonctions et une série de particularités qui décrivent les éléments du travail propre au poste, en fonction des caractéristiques des cinq facteurs. Les particularités démontrent l'application du système d'évaluation aux fonctions et responsabilités du poste-repère et justifient le degré accordé au poste pour chaque facteur et ses caractéristiques. Un niveau de classification est attribué à chaque poste-repère.

Application de la norme

L'application de la présente norme de classification se fait en six étapes.

1. Étudier la description de poste pour s'assurer qu'on comprend bien le poste dans son ensemble, ainsi que la nature des fonctions et des responsabilités, selon qu'elles se rapportent aux caractéristiques de chaque facteur. Étudier aussi le rapport qui existe entre le poste à étudier et les postes de l'organisation qui sont situés au-dessus et au-dessous.

2. Confirmer le classement du poste dans la catégorie et le groupe, en se référant aux définitions et aux descriptions des postes inclus et des postes exclus.
3. Attribuer provisoirement au poste évalué un degré pour chacune des caractéristiques de chaque facteur, en considérant les fonctions et les responsabilités du poste par rapport à la définition des degrés pour les caractéristiques du facteur et, en attribuant au poste le degré dont la description reflète le plus fidèlement les conditions considérées comme étant typiques du travail du poste et est le plus conforme à sa complexité en regard de la caractéristique. La comparaison avec la description du poste-repère et de ses particularités en regard de la caractéristique, permet de vérifier si l'on a correctement attribué le degré provisoire.
4. Attribuer un degré au poste pour chaque facteur. Le degré qui doit être alloué pour un facteur est déterminé par le degré prédominant attribué pour les caractéristiques du facteur. Si un degré ne prédomine pas, les moteurs doivent comparer l'intensité de l'ensemble des exigences du poste, en regard des diverses caractéristiques du facteur, avec celles des postes-repères et, attribuer au poste pour le facteur, le degré qui concorde le mieux, dans l'ensemble, avec les postes-repères.
5. Déterminer le niveau du poste par le degré attribué au poste pour au moins trois facteurs sur cinq. Si aucun degré ne prédomine, les moteurs doivent comparer la tâche globale avec les postes-repères et déterminer quel niveau correspond le mieux, dans l'ensemble, aux fonctions et responsabilités du poste.
6. Comparer le poste avec les postes-repères attribués au même niveau pour vérifier l'exactitude du niveau choisi.

Guide

La présente norme contient un guide énumérant une série de grands traits distinctifs qui caractérisent des postes considérés comme étant typiques de chacun des niveaux.

DÉFINITION DE LA CATÉGORIE

Les catégories professionnelles sont abrogées depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur la réforme de la fonction publique (LRFP), le 1er avril 1993. Par conséquent, les définitions des catégories professionnelles ont été enlevées des normes de classification.

DÉFINITION DU GROUPE

À des fins d'attribution des groupes professionnels dans le Groupe Sciences appliquées et examen des brevets, il est recommandé d'utiliser [la définitions du groupe professionnel](#) et [la table de correspondance des sous-groupes professionnels](#) qui indiquent les définitions du groupe et des sous-groupes de 2005 et les énoncés correspondant sur les postes inclus et les postes exclus. Elles permettent de rattacher les éléments pertinents de la définition générale du sous-groupe professionnel de 2005 à chaque norme de classification.

GLOSSAIRE

Aux fins de la présente norme, les expressions suivantes ont le sens précisé:

«Activité importante d'un programme»: Partie d'un programme de nature scientifique formant une entité évidente et comparable au travail qu'effectuent les cadres supérieurs, mais qui est davantage d'ordre scientifique.

Aide de l'extérieur»: Aide de nature temporaire requise pour exécuter un travail et qui doit être obtenue hors de l'unité administrative immédiate, ou d'autres sources ou organismes au sein ou à l'extérieur de la fonction publique.

(Biochimie): Science traitant de tous les aspects de la chimie qui s'appliquent aux organismes vivants ou aux processus vitaux.

«Chimie»: Science concernant l'étude de la composition chimique et des propriétés, des interactions et des modifications de la matière. Comprend la chimie et la biochimie analytique, physique, organique et non organique. Comprend également l'application des principes de chimie aux systèmes biologiques, physiques et géologiques.

«Chimie (analytique)»: Branche de la chimie s'intéressant à la composition qualitative et quantitative des substances et des matériaux.

«Chimie (non organique)»: Branche de la chimie s'intéressant à l'étude de toutes les substances autres que les composés de carbone.

«Chimie (organique)»: Branche de la chimie s'intéressant à l'étude des composés de carbone.

((Chimie (physique)): Branche de la chimie s'intéressant à l'interprétation des phénomènes chimiques et des propriétés des substances en regard des transformations physiques sous-jacentes.

«Conflit d'intérêt»: Divergences d'opinions ou de points de vue qui provoquent l'affrontement de personnes ou d'organismes au sujet des résultats avantageux ou nuisibles d'une mesure envisagée.

((Contrats/conventions (Évaluation de)): Examen critique de propositions de contrats ou de conventions ou de travail effectué sous contrat, sur le plan de la qualité scientifique ou de la qualité intrinsèque, et formulation de recommandations quant au rejet ou à l'acceptation de la proposition, avec ou sans modification.

«Contrôle de l'organisation»: Contrôle des employés et de leur travail exercé au moyen d'une structure administrative interne qui permet de définir clairement les niveaux de responsabilité et d'autorité.

«Domaines connexes»: Domaines généraux ou spécialisés qui se rapportent ou qui sont liés au travail des professionnels de la chimie.

«Études»: Examen ou enquête en profondeur dans un domaine d'intérêt.

«Étude»: Vaste examen ou examen général dans un domaine d'intérêt.

REMARQUE: Certains termes du glossaire ne sont pas utilisés dans la présente norme. Toutefois, leurs définitions peuvent aider à assurer leur utilisation de façon uniforme lorsqu'il y a lieu de les employer.

«Implications d'éléments extérieurs»: Difficulté venant s'ajouter au travail à cause de la nécessité de reconnaître les intérêts des autres, incluant les intérêts de ceux pouvant être peu influencés.

«Politique»: Déclaration des buts énoncés par voie de mesures législatives ou d'autorisations ministérielles pour orienter toute action future.

«Matière»: Substances pouvant se présenter sous une forme solide, liquide, gazeuse ou sous la forme de plasma.

«Matière (Composition de la)»: Composition chimique ou structure des substances.

«Matière (Comportement de la)»: Capacité de la matière de subir des modifications au niveau de sa structure ou de sa composition chimique.

«Matière (Propriétés de la)»: Attributs de la matière traités en chimie.

«Normes»:

- i) Poids, mesures ou matériel reconnu, de composition ou de caractéristiques bien déterminées, ou méthodes expérimentales utilisées comme critères de référence aux fins de mesures, de comparaisons ou d'étalonnage uniformes;
- ii) Groupe de critères reconnus (obligatoires ou volontaires) précisant un niveau minimum de qualité, de pureté, d'uniformité, de rendement ou de sécurité pour la fabrication, l'utilisation ou la manutention d'un matériel, d'un produit ou d'un dispositif.

«Opération continue»: Tâches ou recherches systématiques ou cycliques, habituellement en cours.

«Produits chimiques»: Substances obtenues par le résultat d'un processus ou d'une réaction chimique.

«Processus chimiques»: Procédures ou série d'étapes donnant lieu à de nouvelles substances ou produits par modifications chimiques ou physico-chimiques; extraction, séparation ou purification; ou encore formulation de mélanges.

«Programme»: Plan général visant la réalisation des objectifs fixés par un ministère ou un organisme pour atteindre les buts et l'objet de la politique.

«Projet»: Tâche dont les objectifs ont été définis et qui est limitée par des contrôles budgétaires, par les délais et les ressources disponibles.

«Responsabilité en matière de supervision»: Rôle qui consiste à ordonnancer et à répartir le travail, à instruire et former d'autres employés, à contrôler et évaluer le rendement, ainsi qu'à assurer l'exécution de leurs travaux.

«Sujet»: Faits, théories, idées, techniques et questions connexes compris dans l'étude, l'enquête, le projet ou le programme et qui englobent l'application d'une ou de plusieurs disciplines.

«Sujet spécialisé»: Sujet dont l'envergure se rétrécit et dont le travail à exécuter nécessite un développement davantage intense des connaissances et de l'expérience. (Syn. - Domaine de spécialisation)

«Unité administrative»: En termes de dimension, une «unité administrative» correspond au type d'unité qui comporte ou que l'on croit englober «un degré normal de supervision de professionnel». - Tel qu'illustré par des postes-repères, l'effectif de l'unité administrative dépend normalement de la nature, de la complexité, des conditions et des exigences du travail, de même que de la structure de l'organisation.

REMARQUE: Certains des termes du glossaire ne sont pas utilisés dans cette norme. Toutefois, leurs définitions peuvent aider à assurer leur utilisation de façon uniforme lorsqu'il y a lieu de les employer.

FACTEURS ET CARACTÉRISTIQUES

FACTEUR	CARACTÉRISTIQUES	FACTEUR	CARACTÉRISTIQUES
«NATURE DU TRAVAIL»	<ul style="list-style-type: none"> a) Objectifs du travail fixés par d'autres; b) Importance du travail; c) Diversité des activités; d) Latitude laissée pour la planification et l'exécution du travail. 	«RESPONSABILITÉS DE GESTION»	(Responsabilités:) <ul style="list-style-type: none"> a) Direction du personnel; b) Contrôle des ressources matérielles; c) Engagement des ressources du Ministère; d) Obtention de l'aide de l'extérieur; e) Contrôle administratif du travail; f) Coordination du travail accompli pour d'autres unités ou en collaboration avec celles-ci; Mise en oeuvre ou élaboration de procédures administratives, de directives et de lignes directrices relatives à la gestion et à la sécurité.
«COMPLEXITÉ DU TRAVAIL»	<ul style="list-style-type: none"> a) Existence et difficulté d'obtenir des données et des renseignements; b) Validité des données et des renseignements; c) Variables: nombre et variabilité, et ambiguïté des données et des renseignements; d) Relations entre les variables; e) Répercussions des activités des autres sur le travail; f) Communications avec les autres: nature et but; g) Élaboration, adaptation et application des concepts, des méthodes, des procédés, des techniques et des pratiques; h) Connaissances théoriques et pratiques qui doivent être appliquées. 	«RÉPERCUSSIONS DES RECOMMANDATIONS ET DES ACTIVITÉS»	(Répercussions - Gouvernementales) <ul style="list-style-type: none"> a) Sur les travaux du Ministère ou d'autres programmes gouvernementaux; b) (Répercussions - Externes) <ul style="list-style-type: none"> (i) Sur un procédé industriel ou commercial, une opération ou un produit; (ii) Sur l'état des ressources naturelles ou de l'environnement; (iii) Sur l'hygiène et la sécurité publiques; (iv) Sur d'autres secteurs externes; c) Sur la progression et la compréhension d'un domaine de connaissance.
«RESPONSABILITÉS PROFESSIONNELLES»	<ul style="list-style-type: none"> a) Degré de vérification des travaux par d'autres; b) Directives d'ordre professionnel reçues; c) Initiative et jugement lors de la définition des objectifs, la résolution des problèmes et l'établissement des lignes directrices scientifiques; d) Discernement lors de la révision et de l'évaluation de la qualité du travail d'autrui; e) Discernement lors de l'interprétation des résultats des travaux; f) Discernement dans la prestation de conseils. 		

FACTEUR: «NATURE DU TRAVAIL»

Ce facteur sert à mesurer la complexité du travail en fonction de ses objectifs et de son importance, de la diversité des activités et de la latitude laissée pour sa planification et son exécution.

Instructions avant trait à la cotation

(i) Aux fins de la cotation d'un poste en fonction de ce facteur, on devra considérer les caractéristiques du facteur et leurs degrés de difficulté s'échelonnant de un à cinq, et attribuer au poste, en regard de chaque caractéristique, le degré dont la définition exprime le mieux les conditions typiques du travail du poste et qui correspond, le plus étroitement, à la difficulté des exigences du travail en regard de la caractéristique.

III A un même degré de difficulté, les caractéristiques du facteur sont considérées d'égale valeur.

(iii) Le degré qui doit être attribué au poste, pour l'ensemble du facteur, est déterminé en fonction du degré qui prédomine pour les caractéristiques (c.-à-d. le degré qui a été attribué pour au moins trois des quatre caractéristiques - «A», «B», «C» et «D»). Si aucun degré ne prédomine, les moteurs doivent comparer la difficulté, pour l'ensemble des exigences du poste en regard du facteur, à celle des postes-repères et, déterminer et attribuer au poste le degré qui concorde le mieux avec les postes-repères.

	DEGRÉ 1	DEGRÉ 2	DEGRÉ 3	DEGRÉ 4	DEGRÉ 5
Caractéristique A: Les objectifs	fixés par d'autres pour	l'exécution du travail.			
Les objectifs et les instructions sont fournis pour l'exécution du travail.	Les objectifs du travail sont bien définis.	Les objectifs du travail sont définis en fonction d'activités ou d'objectifs des projets.	Les objectifs du travail sont énoncés en fonction d'objectifs opérationnels.	Les objectifs du travail sont énoncés en fonction d'objectifs pour une activité importante d'un programme.	
Caractéristique B: L'importance	du travail.				
Le travail consiste généralement en une partie ou une phase d'un projet, d'une étude ou d'une opération continue nécessitant peu de recherches.	Le travail consiste généralement en un nombre distinct de projets, d'études ou de recherches.	Le travail comporte des recherches, des projets ou des études approfondis à l'intérieur d'un domaine de spécialisation.	Le travail requiert l'application d'un certain nombre de principes et de théories scientifiques aux fins de recherches ou d'études complexes dans un domaine de spécialisation; ou la direction d'un travail relevant de divers domaines de spécialisation.	Le travail est effectué dans un certain nombre de domaines de spécialisation connexes et comprend une activité importante d'un programme.	
Caractéristique C: La diversité	des activités.				
Les activités se ressemblent sous presque tous les aspects et consistent en un nombre limité et bien défini de tâches exécutées successivement.	Les activités diffèrent les unes des autres et consistent en une diversité de tâches telles que: l'utilisation d'un nombre de techniques scientifiques connexes pour l'étude, l'observation, l'analyse et la vérification de produits, de phénomènes ou de processus; l'étude de la composition, de la réaction ou de l'effet de certaines substances; la répartition du travail au personnel de soutien; et la prestation de conseils.	Les activités diffèrent les unes des autres et comportent l'utilisation d'un large éventail de techniques scientifiques pour étudier la composition, la réaction ou l'effet de substances ou de systèmes; ou encore la supervision du travail du personnel effectuant les analyses ou les recherches; et la prestation de conseils.	Les activités diffèrent les unes des autres sous plusieurs aspects et comportent plusieurs tâches suivantes: la réalisation d'études complètes; la direction fonctionnelle; la coordination du travail avec d'autres activités; la prestation de conseils; l'organisation, le contrôle et la supervision du travail du personnel chargé de faire des analyses ou des recherches; le contrôle de l'utilisation des installations, du matériel et des ressources humaines.	Les activités comportent un large éventail de fonctions scientifiques et administratives qui diffèrent les unes des autres sous presque tous les aspects et consistent à: évaluer et autoriser les projets ou les études; faire des recommandations ou donner des conseils sur la politique ou la législation; évaluer l'incidence de la progression des travaux sur les objectifs des programmes; aider à déterminer la façon d'aborder les problèmes complexes; et gérer une activité importante d'un programme; ou coordonner les activités aux niveaux national et international.	
Caractéristique D: La latitude	laissée pour la planification	et l'exécution du travail.			
Planifier et effectuer un travail selon des procédés et des techniques normalisés.	Planifier les activités, déterminer les approches et choisir les méthodes afin de s'assurer que le travail répond à des objectifs bien définis.	Planifier et accomplir une grande diversité de tâches relevant d'un domaine de spécialisation, ou planifier le travail courant d'une unité administrative, ou d'une équipe chargée d'un projet ou d'une étude pour s'assurer de la réalisation des objectifs dans les limites des lignes directrices établies.	Planifier, organiser et déléguer les tâches d'un nombre d'unités administratives, ou planifier et coordonner des projets complexes ou des études pour s'assurer de la réalisation des objectifs opérationnels dans les limites des ressources; ou planifier, organiser et diriger des projets ou des études complexes à l'intérieur d'un domaine de spécialisation avec beaucoup de liberté et de latitude.	Planifier, coordonner et mettre en oeuvre une activité importante d'un programme ou de grandes études scientifiques.	

FACTEUR: COMPLEXITE DU TRAVAIL»

Ce facteur sert à déterminer la complexité du travail en fonction de la nature des données et des renseignements employés; des influences extérieures au travail; de la nature et de l'objet des communications avec les autres; de l'obligation d'élaborer, d'adapter et d'appliquer des concepts et méthodes, des procédés, des techniques et des pratiques; ainsi que des connaissances théoriques et pratiques qui doivent être appliquées.

Instructions ayant trait à la cotation

- (I) Aux fins de la cotation d'un poste en fonction de ce facteur, on devra considérer les caractéristiques du facteur et leurs degrés de difficulté s'échelonnant de un à cinq, et attribuer au poste, en regard de chaque caractéristique, le degré dont la définition exprime le mieux les conditions typiques du travail du poste et qui correspond, le plus étroitement, à la difficulté des exigences du travail en regard de la caractéristique.

☐ A un même degré de difficulté, les caractéristiques du facteur sont considérées d'égale valeur.

- (iii) Le degré qui doit être attribué au poste, pour l'ensemble du facteur, est déterminé en fonction du degré qui prédomine pour les caractéristiques (c.-à-d. le degré qui a été attribué pour au moins cinq des huit caractéristiques - «A», «B», «C», «D», «E», «F», «G» et «H»). Si aucun degré ne prédomine, les Moteurs doivent comparer la difficulté, pour l'ensemble des exigences du poste en regard du facteur, à celle des postes-repères et, déterminer et attribuer au poste le degré qui concorde le mieux avec les postes-repères.

DEGRÉ 1	DEGRÉ 2	DEGRÉ 3	DEGRÉ 4	DEGRÉ 5
Caractéristique A: L'existence	des données et des renseignements	et la difficulté à les obtenir.		
Obtenir ou recevoir des données et des renseignements de sources faciles d'accès.	Obtenir des données et des renseignements par l'observation directe, la cueillette ou la sélection auprès de sources établies qui sont reconnues.	Obtenir des données et des renseignements qui sont souvent difficiles à obtenir, à interpréter et à sélectionner en procédant à des recherches. Les expériences antérieures ou les lignes directrices peuvent aider à découvrir les sources.	Obtenir des données et des renseignements qui sont souvent difficiles à obtenir, à interpréter et à sélectionner en procédant à des recherches approfondies. Les sources sont difficiles à découvrir; elles sont aussi difficiles d'accès.	Coordonner la cueillette et la sélection des données et des renseignements qui, habituellement, s'obtiennent à grand peine et exigent des études et des recherches approfondies. Les sources de ces données risquent d'être obscures ou doivent être établies.
Caractéristique B: La validité	des données et des renseignements.			
Les données et les renseignements qui ont été vérifiés sont obtenus auprès de sources fiables ou selon des procédés normalisés.	Les données et les renseignements peuvent être vérifiés généralement grâce à des procédés établis ou en puisant des références dans des ouvrages.	Les données et les renseignements peuvent ordinairement être vérifiés en combinant les expériences et en puisant des références détaillées dans des ouvrages ou par des investigations plus poussées sur les lieux.	Les données et les renseignements peuvent être vérifiés seulement en entreprenant des recherches difficiles ou complexes.	Les données et les renseignements peuvent ne pas être entièrement vérifiables.
Caractéristique C: Le nombre	et la variabilité des variables et	l'ambiguïté des données et des	renseignements.	
Les données et les renseignements comportent peu de variables, peu de variabilité, sont dépourvus d'ambiguïté et leurs incidences sont connues.	Les données et les renseignements comportent plusieurs variables qui exigent d'être interprétées mais dont les incidences et la variabilité sont connues.	Les données et les renseignements comportent plusieurs variables nécessitant d'être interprétées, dont la variabilité n'est pas bien définie et comportent certaines ambiguïtés.	Les données et les renseignements sont d'une variabilité plutôt remarquable, comportent beaucoup de variables, sont difficiles à interpréter et exigent de faire preuve de discernement dans leur utilisation.	Les données et les renseignements sont d'une variabilité remarquable; comportent beaucoup de variables et d'ambiguïtés, et exigent de l'ingéniosité et beaucoup de jugement sélectif dans leur utilisation.
Caractéristique D: Les relations	entre les variables.			
Les relations entre les variables sont simples et connues.	Les relations entre les variables peuvent être établies et on résout les contradictions en effectuant des recherches simples.	Les relations entre les variables sont quelquefois contradictoires et exigent de la recherche et de l'interprétation.	Les relations entre les variables sont compliquées et nécessitent une recherche poussée afin de cerner et de résoudre les contradictions et les problèmes d'interprétation.	Les relations entre les variables sont souvent contradictoires et difficiles à établir et à mesurer.
Caractéristique E: Les répercussions	des activités des autres sur le travail.			
Peu de répercussions des activités des autres au sein de l'unité administrative.	Les travaux des autres au sein de l'unité administrative et parfois en dehors de cette unité influent sur le travail.	Les activités des scientifiques et des agents en dehors de l'unité administrative influent fréquemment sur le travail.	Les activités des scientifiques et des agents en dehors de l'unité administrative influent ordinairement sur le travail et exigent que l'on tienne compte des incidences de leurs activités sur un projet ou sur l'activité en cours.	Les activités d'autres organisations et organismes influent sur le déroulement d'une activité importante d'un programme et exigent que l'on tienne compte des incidences des travaux des scientifiques ou des fonctionnaires supérieurs.

FACTEUR: «COMPLEXITÉ DU TRAVAIL» (SUITE)
DEGRÉ 1

DEGRÉ 2

DEGRÉ 3

DEGRÉ 4

DEGRÉ 5

Caractéristique F: La nature

et le but des communications avec

les autres.

Les échanges se font avec les autres au sein d'une unité administrative afin d'obtenir et de discuter de renseignements.

Les échanges se font avec d'autres personnes travaillant dans les mêmes domaines de spécialisation ou des domaines étroitement reliés afin d'obtenir et d'échanger des renseignements et de discuter de problèmes. Peut fournir des renseignements et des données factuelles au public et aux médias.

Les échanges se font avec les scientifiques et des agents afin d'obtenir et d'échanger des renseignements, de participer à des projets communs, de résoudre des problèmes et de donner des conseils. Peut expliquer les activités en cours et les objectifs visés et échanger des renseignements avec le public et les médias.

Les contacts sont établis avec des scientifiques et des fonctionnaires en dehors de l'unité administrative afin de mettre au point des projets communs, de négocier les modalités des accords, d'établir des normes et d'appliquer des règlements et pour fournir des conseils basés sur une compétence établie. Peut être appelé à fournir des renseignements scientifiques et techniques au public et aux médias concernant des points litigieux.

Des contacts doivent être établis avec les scientifiques et les fonctionnaires supérieurs aux niveaux national et international à des rencontres où sont débattus des intérêts divergents et où sont conclus des accords qui peuvent influencer sur une activité importante d'un programme. Peut représenter le Ministère à des forums publics et auprès des médias.

Caractéristique G: L'obligation

d'élaborer, d'adapter et d'appliquer

des concepts, des méthodes,

des procédés, des techniques

et des pratiques.

Appliquer des pratiques, des techniques et des procédures courantes. Peut effectuer des adaptations secondaires,

Adapter des pratiques, des techniques et des procédés.

Élaborer de nouvelles techniques et de nouveaux procédés en ayant recours à des méthodes connues et à des précédents.

Élaborer de nouveaux procédés et de nouvelles techniques selon des méthodes nouvelles n'ayant souvent pas de précédent.

Approuver ou recommander de nouveaux procédés, élaborer de nouveaux concepts et de nouvelles méthodes. Le travail est caractérisé par l'absence de précédent.

Caractéristique H: Les connaissances

théoriques et pratiques

qui doivent être appliquées.

Connaissance solide des principes et des théories d'une discipline et une certaine habitude des pratiques.

Connaissance solide des principes, des théories et des pratiques d'une discipline et une certaine habitude des pratiques des disciplines connexes,

Application des connaissances approfondies des principes, des théories et des pratiques d'un domaine de spécialisation et de ses disciplines pertinentes, et l'habitude des pratiques des disciplines ou des domaines connexes ou encore des pratiques de supervision,

Application des connaissances approfondies des principes, des théories et des pratiques d'un domaine de spécialisation et une connaissance des disciplines scientifiques connexes ou encore des pratiques de gestion.

Application d'une connaissance poussée des principes, des théories et des pratiques d'un domaine de spécialisation et une bonne connaissance des disciplines scientifiques, des domaines de spécialisation ou encore des pratiques de gestion connexes.

FACTEUR: «RESPONSABILITÉS PROFESSIONNELLES»

Ce facteur sert à mesurer la complexité du travail en fonction des vérifications et des contrôles du travail, ainsi que des directives professionnelles reçues. Il sert également à évaluer le degré d'initiative et de jugement professionnel nécessaire pour définir les objectifs et traiter les problèmes, ainsi qu'à établir des lignes directrices scientifiques; et le discernement requis pour réviser et évaluer le travail des autres, interpréter les résultats, les découvertes et les recommandations, et donner des conseils.

Instructions ayant trait à la cotation

- (i) Aux fins de la cotation d'un poste en fonction de ce facteur, on devra considérer les caractéristiques du facteur et leurs degrés de difficulté s'échelonnant de un à cinq, et attribuer au poste, en regard de chaque caractéristique, le degré dont la définition exprime le mieux les conditions typiques du travail du poste et qui correspond, le plus étroitement, à la difficulté des exigences du travail en regard de la caractéristique.

III A Un même degré de difficulté, les caractéristiques du facteur sont considérées d'égale valeur.

- (iii) Le degré qui doit être attribué au poste, pour l'ensemble du facteur, est déterminé en fonction du degré qui prédomine pour les caractéristiques (c.-à-d. le degré qui a été attribué pour au moins quatre des six caractéristiques - «A», «B», «C», «D», «E» et «F»). Si aucun degré ne prédomine, les moteurs doivent comparer la difficulté, pour l'ensemble des exigences du poste en regard du facteur, à celle des postes-repères et, déterminer et attribuer au poste le degré qui concorde le mieux avec les postes-repères.

DEGRÉ 1	DEGRÉ 2	DEGRÉ 3	DEGRÉ 4	DEGRÉ 5
Caractéristique A: Le degré de vérification des travaux par les autres.				
Le travail est examiné en cours d'exécution et une fois achevé pour s'assurer de l'exactitude et de la cohérence.	Le travail est accepté comme techniquement exact. Le travail attribué et les conclusions sont examinés pour s'assurer de leur exactitude et de leur degré d'achèvement.	Les méthodes de travail, les recommandations et les conclusions sont examinées pour vérifier la justesse de jugement en regard des objectifs de l'étude ou du projet à atteindre.	Les principales recommandations et conclusions sont examinées pour s'assurer de leur efficacité. Les résultats sont également vérifiés périodiquement en regard des objectifs fixés.	Les résultats sont évalués par rapport au degré de réalisation de la politique et des objectifs du programme.
Caractéristique B: Les directives Des directives professionnelles sont reçues pour assurer la bonne utilisation des méthodes et des techniques.	d'ordre professionnel reçues. Des directives professionnelles sont reçues sur les nouveaux aspects des travaux.	Des directives professionnelles sont reçues sur la résolution des problèmes difficiles.	Des directives professionnelles sont reçues sur la résolution des problèmes inhabituels et complexes.	Des directives sont reçues sur l'objet de la politique et des répercussions du programme. Des directives professionnelles peuvent être reçues d'autres autorités scientifiques.
Caractéristique C: L'obligation ainsi que	de faire preuve d'initiative et de jugement dans la définition des lignes directrices scientifiques.	des objectifs et la résolution des problèmes	des objectifs et la résolution des problèmes	des problèmes
Indiquer les problèmes et choisir les méthodes et les techniques conformément aux manuels des procédés et aux lignes directrices établis ou par rapport aux précédents.	Cerner les problèmes et déterminer les moyens et les méthodes appropriés pour les résoudre.	Définir les objectifs des études, cerner les problèmes et déterminer les méthodes de résolution des problèmes difficiles dans son propre domaine.	Établir les limites et définir les objectifs des projets ou des études et indiquer les méthodes possibles de résolution des problèmes inhabituels et difficiles dans des domaines connexes.	Établir des objectifs, élaborer des cadres conceptuels de résolution des problèmes complexes et établir des lignes directrices scientifiques pour une activité importante d'un programme.
Caractéristique D: L'obligation	de faire preuve de discernement	dans la révision et l'évaluation	de la qualité du travail	des autres.
Le travail du personnel de soutien est vérifié pour s'assurer que les procédures sont bien appliquées et que les résultats sont cohérents.	Le travail du personnel subalterne est examiné en cours d'exécution et une fois achevé pour s'assurer de l'exactitude du point de vue technique. Des propositions émanant de l'extérieur sont examinées pour s'assurer qu'elles sont complètes et conformes aux données et renseignements exigés.	Le travail du personnel subalterne ou des membres de l'équipe chargée d'un projet est examiné pour s'assurer de son degré d'achèvement et du respect des normes et des lignes directrices. Les résultats et les conclusions des autres scientifiques dans son domaine sont examinés pour établir leur validité ou pour déterminer les possibilités d'application dans son propre domaine.	Les méthodes de travail, les recommandations et les conclusions du personnel subalterne ou des membres d'une équipe chargée d'un projet sont examinées quant à la rigueur du jugement exercé. Les propositions et les études d'autres scientifiques se rapportant à son propre domaine de spécialisation sont examinées afin de déterminer si elles sont acceptables.	Les recommandations ainsi que les conclusions du personnel sont examinées afin de juger de leur validité et de leur efficacité dans le cadre de la politique, des directives, des lignes directrices établies et des ressources disponibles. Les principales études ou activités d'autres scientifiques sont évaluées par rapport aux objectifs de son propre programme.
Caractéristique E: L'obligation	de faire preuve de discernement	dans l'interprétation des résultats	des travaux.	
Les résultats de ses propres observations sont examinés pour s'assurer qu'ils sont fiables et cohérents.	Les observations et les résultats scientifiques sont interprétés afin de fournir des renseignements, des conclusions, des recommandations ou des rapports significatifs.	Les données ou les résultats scientifiques complexes, les conclusions et les recommandations du personnel subalterne ou d'autres scientifiques sont interprétés afin de déterminer leur signification et leur incidence sur les travaux.	Les résultats des études ou des projets sont interprétés afin de déterminer les incidences de leurs conclusions et recommandations sur les objectifs de son propre travail et leur importance pour les travaux scientifiques connexes et d'autres travaux.	Les résultats d'études majeures, les conclusions et les recommandations sont interprétés afin de déterminer leurs répercussions générales sur des travaux scientifiques ou d'autres travaux connexes touchant une activité importante d'un programme.

FACTEUR: «RESPONSABILITÉS PROFESSIONNELLES» (SUITE)

DEGRÉ 1	DEGRÉ 2	DEGRÉ 3	DEGRÉ 4	DEGRÉ 5
<p>Caractéristique F: L'obligation</p> <p>Des instructions et des conseils peuvent être fournis au personnel de soutien sur des questions étroitement reliées au travail exécuté.</p>	<p>de faire preuve de discernement</p> <p>Des conseils sont donnés à des collègues et au personnel de soutien sur des questions étroitement liées à son propre domaine.</p>	<p>de faire preuve de discernement dans la prestation de conseils.</p> <p>Des conseils spécifiques d'ordre technique dans son propre domaine sont donnés à d'autres scientifiques et fonctionnaires, et au supérieur immédiat. Les directives sur des questions scientifiques sont données au personnel subalterne ou à d'autres scientifiques participant aux travaux.</p>	<p>Des conseils basés sur des compétences attestées dans un domaine de spécialisation sont donnés à d'autres scientifiques et fonctionnaires.</p>	<p>Des conseils et des recommandations touchant une activité importante d'un programme et faisant autorité dans un certain nombre de domaines spécialisés connexes sont donnés aux autres scientifiques ou fonctionnaires supérieurs.</p>

Ce facteur sert à mesurer la complexité du travail en fonction des responsabilités qu'imposent l'engagement, le contrôle et la gestion des ressources; l'obtention d'aide extérieure, le contrôle et la coordination des travaux; ainsi que la mise en oeuvre ou l'élaboration de directives, de procédures et de lignes directrices.

Instructions ayant trait à la cotation

(i) Aux fins de la cotation d'un poste en fonction de ce facteur, on devra considérer les caractéristiques du facteur et leurs degrés de difficulté s'échelonnant de un à cinq, et attribuer au poste, en regard de chaque caractéristique, le degré dont la définition exprime le mieux les conditions typiques du travail du poste et qui correspond, le plus étroitement, à la difficulté des exigences du travail en regard de la caractéristique.

■ A un même degré de difficulté, les caractéristiques du facteur sont considérées d'égale valeur.

(iii) Le degré qui doit être attribué au poste, pour l'ensemble du facteur, est déterminé en fonction du degré qui prédomine pour les caractéristiques (c.-à-d. le degré qui a été attribué pour au moins quatre des sept caractéristiques - «A», «aB», «C», «D», «E», «F» et «G»). Si aucun degré ne prédomine, les moteurs doivent comparer la difficulté, pour l'ensemble des exigences du poste en regard du facteur, à celle des postes-repères et, déterminer et attribuer au poste le degré qui concorde le mieux avec les postes-repères.

DEGRÉ 1	DEGRÉ 2	DEGRÉ 3	DEGRÉ 4	DEGRÉ 5
<p>Caractéristique A: La responsabilité</p> <p>Le travail comporte à l'occasion la distribution de tâches au personnel de soutien non subalterne.</p>	<p>de diriger le personnel.</p> <p>Le travail comporte normalement la supervision du personnel de soutien.</p>	<p>Le travail comporte la supervision d'une unité comprenant habituellement du personnel professionnel.</p>	<p>Le travail comporte la gestion opérationnelle d'un personnel professionnel notamment de spécialistes ou de superviseurs subalternes.</p>	<p>Le travail comporte la gestion et la planification de ressources humaines, par l'intermédiaire de superviseurs subalternes, d'un effectif important de professionnels.</p>
<p>Caractéristique B: La responsabilité</p> <p>Planifier l'utilisation quotidienne du matériel et des fournitures pour son propre travail.</p>	<p>d'administrer les ressources</p> <p>S'assurer de l'utilisation convenable du matériel, des fournitures et des installations alloués.</p>	<p>matérielles.</p> <p>Contrôler l'utilisation et l'entretien du matériel, des fournitures et des installations alloués.</p>	<p>Allouer le matériel, les fournitures et les installations.</p>	<p>Planifier, administrer et surveiller l'utilisation des ressources matérielles allouées pour une activité importante d'un programme.</p>
<p>Caractéristique C: La responsabilité</p> <p>Restreinte à l'utilisation de son propre temps ainsi que des fournitures et de l'équipement pour son propre travail.</p>	<p>d'engager les ressources</p> <p>Déterminer les besoins d'équipement, de matériel et de services pour les travaux confiés.</p>	<p>du Ministère.</p> <p>Recommander l'achat d'équipement, de matériel et de services précis pour répondre aux exigences du travail à effectuer.</p>	<p>Évaluer les besoins et élaborer et recommander des plans pour l'achat et l'utilisation de ressources et de dépenses budgétaires, en fonction des priorités et des objectifs fixés pour les travaux.</p>	<p>Exercer le pouvoir délégué selon la Loi sur la gestion des finances publiques, en vue d'acquiescer des ressources et d'effectuer des dépenses budgétaires; ou donner des conseils faisant autorité relatifs à des dépenses ou des engagements majeurs de ressources ministérielles.</p>
<p>Caractéristique D: La responsabilité</p> <p>Informé le superviseur des besoins d'aide.</p>	<p>d'obtenir de l'aide</p> <p>Faire des recommandations sur les besoins d'aide.</p>	<p>de l'extérieur.</p> <p>Justifier le besoin d'aide, déterminer les exigences particulières et identifier les sources appropriées d'aide; et, prendre les moyens pour obtenir l'aide disponible.</p>	<p>Choisir les meilleures sources d'aide en fonction des coûts et des avantages probables et négocier leur acquisition; ou, donner des conseils et des avis relatifs aux exigences et au choix d'aide extérieure, fondés sur une compétence reconnue en regard d'un domaine de spécialisation.</p>	<p>Approuver ou recommander les dépenses en vue de l'obtention d'aide de l'extérieur; ou donner des conseils faisant autorité relatifs aux exigences et à l'aide de l'extérieur requises pour des engagements majeurs.</p>
<p>Caractéristique E: La responsabilité</p> <p>Respect des procédures, des directives et des lignes directrices établies pour le travail.</p>	<p>d'assurer les tâches</p> <p>S'assurer du respect des normes de qualité, de quantité et de sécurité ainsi que d'autres normes dans son propre champ de responsabilité.</p>	<p>administratives liées au contrôle</p> <p>Appliquer des normes d'assurance de la qualité, de mesure du rendement et des procédures de sécurité afin d'atteindre les objectifs de l'unité.</p>	<p>du travail.</p> <p>Contrôler et coordonner les calendriers des projets, établir et appliquer des normes de rendement et de sécurité ainsi que des normes de contrôle afin de s'assurer que les priorités et les objectifs sont atteints.</p>	<p>Préparer les budgets et les plans de travail, établir et appliquer des mesures de contrôle de la sécurité, de la qualité et des coûts, et recommander les objectifs ainsi que les priorités pour une activité importante d'un programme.</p>

FACTEUR: «RESPONSABILITÉS DE GESTIONS (SUITE)
DEGRÉ 1

DEGRÉ 2

DEGRÉ 3

DEGRÉ 4

DEGRÉ 5

DEGRÉ 1	DEGRÉ 2	DEGRÉ 3	DEGRÉ 4	DEGRÉ 5
<p>Caractéristique F: La responsabilité</p> <p>avec ces</p> <p>Peu d'activités de coordination des travaux avec ceux des autres.</p>	<p>de coordonner le travail effectués pour le compte d'autres dernières.</p> <p>Coordonner, à l'occasion, des activités liées aux travaux des autres.</p>	<p>effectué pour le compte d'autres</p> <p>Coordonner des activités liées à celles des autres.</p>	<p>unités administratives ou en collaboration</p> <p>Coordonner différentes activités avec celles d'une ou de plusieurs unités administratives.</p>	<p>Coordonner les activités avec celles de plusieurs autres unités administratives aux intérêts divergents ou dont les priorités sont contradictoires.</p>
<p>Caractéristique G: La responsabilité relatives</p> <p>Suivre des procédures administratives simples concernant le travail de bureau ou les travaux effectués sur place.</p>	<p>de mettre en œuvre ou d'élaborer à la gestion et à la sécurité.</p> <p>Appliquer des procédures administratives concernant le travail de bureau ou les travaux effectués sur place.</p>	<p>des procédures administratives,</p> <p>Interpréter et appliquer les lignes directrices et les directives.</p>	<p>des directives et des lignes directrices</p> <p>Recommander et élaborer des directives et des lignes directrices internes relatives à la sécurité, à l'administration et à la gestion.</p>	<p>Approuver les directives et les lignes directrices internes relatives à l'administration, à la sécurité et à la gestion et s'assurer de l'application cohérente et uniforme de la politique, des directives et des lignes directrices du Ministère et de l'organisme central.</p>

FACTEUR: «RÉPERCUSSIONS DES RECOMMANDATIONS ET DES ACTIVITÉS»

Ce facteur sert à mesurer les répercussions des recommandations et des activités du poste sur les travaux ou les programmes gouvernementaux, les activités industrielles ou commerciales, les ressources naturelles ou l'environnement, la santé et la sécurité publiques et d'autres secteurs externes directement touchés par le poste, ainsi que sur l'avancement des connaissances et l'amélioration de la compréhension dans des domaines spécialisés, selon la nature et l'ampleur des effets attribuables au poste compte tenu de son but particulier ou de sa raison d'être.

Instructions ayant trait à la cotation

- (i) Aux fins de la cotation d'un poste en fonction de ce facteur, on devra considérer les caractéristiques du facteur, l'ampleur des répercussions s'échelonnant du degré 1 au degré 5, et attribuer au poste, en regard de chaque caractéristique pertinente, le degré dont la définition correspond, le plus étroitement, à l'ampleur des répercussions les plus probables du poste ou l'exprime le mieux.

☐ A un même degré d'ampleur des répercussions, les caractéristiques du facteur sont considérées d'égale valeur.

- (iii) Le degré qui doit être attribué au poste, pour l'ensemble du facteur, est déterminé en fonction du degré qui prédomine pour les caractéristiques (c.-à-d. le degré qui a été attribué pour au moins deux des trois caractéristiques B i), ii), iii) ou iv) identifiées comme la plus pertinente au but ou à la raison d'être du poste; «C»). Si aucun degré ne prédomine, les moteurs doivent comparer l'ampleur des répercussions, pour l'ensemble des recommandations et des activités du poste en regard du facteur, à celle des postes-repères et, déterminer et attribuer au poste le degré qui concorde le mieux avec les postes-repères.

DEGRÉ 1 DEGRÉ 2 DEGRÉ 3 DEGRÉ 4 DEGRÉ 5

(Répercussions - Gouvernementales)	des recommandations et changements qu'ils entraînent	des activités sur les travaux du Ministère ou d'autres programmes gouvernementaux par	sur les activités permanentes, les programmes ou les politiques.	gouvernementaux par
<p>Caractéristique A: Les répercussions rapport aux</p> <p>Les renseignements et les résultats du travail ont des conséquences limitées sur une activité continue, un projet ou une étude dans son propre domaine de travail.</p>	<p>Les renseignements et les résultats du travail influent sur une activité continue, des projets ou des études dans son propre domaine de travail ou des domaines qui lui sont étroitement liés.</p>	<p>Les recommandations, les conseils et les résultats du travail influent sur une activité continue, la formulation de lignes directrices, de règlements, de spécifications ou de normes, ainsi que sur l'exécution de projets ou d'études dans son propre domaine de travail et des domaines connexes.</p>	<p>Les recommandations, les conseils ou les consultations contribuent à l'élaboration des politiques et influent sur l'élaboration, l'exécution ou la modification d'une activité importante d'un programme; ou, les décisions influent sur la réalisation de projets et d'études et sur l'application de lignes directrices et de directives.</p>	<p>Les recommandations, les conseils ou les consultations faisant autorité influent sur l'élaboration des politiques et des programmes du Ministère; les décisions et les activités influent sur le ou les programme(s) ou les activités d'autres organismes gouvernementaux; ou, les décisions et les recommandations influent sur l'élaboration, la mise en marche, l'exécution ou la poursuite d'une activité importante d'un programme.</p>
<p>(Répercussions - Externes)</p> <p>Caractéristique B:</p>				
<p>i) Les répercussions des incidences contributive</p> <p>Les renseignements et les résultats du travail ont des effets limités sur un produit, un procédé ou une opération industrielle ou commerciale.</p>	<p>recommandations et des activités ou réglementaire.</p> <p>Les renseignements et les résultats du travail ont des effets économiques ou technologiques sur un produit, un procédé ou une opération industrielle ou commerciale.</p>	<p>sur un procédé industriel ou</p> <p>Les recommandations, les conseils et les résultats du travail ont des effets économiques ou technologiques sur des produits, des procédés ou des opérations industrielles ou commerciales connexes.</p>	<p>commercial, une opération ou</p> <p>Les recommandations, les conseils, les consultations ou les décisions ont des effets économiques ou technologiques sur une industrie ou une vaste gamme de produits, de procédés ou d'opérations,</p>	<p>un produit par rapport à leur</p> <p>Les recommandations, les conseils ou les consultations faisant autorité ou les décisions ont un effet important sur l'élaboration, la mise en marche, la modification ou la poursuite des activités d'entreprises industrielles ou commerciales.</p>
<p>ii) Les répercussions des naturelles ou de l'environnement.</p> <p>Les renseignements et les résultats du travail ont des effets limités sur l'état d'une ressource naturelle ou sur l'environnement.</p>	<p>recommandations et des activités</p> <p>Les renseignements et les résultats du travail contribuent à des améliorations en vue du développement, de la protection, de la conservation ou de l'utilisation des ressources naturelles ou environnementales.</p>	<p>en fonction de leur contribution</p> <p>Les recommandations, les conseils et les résultats du travail influent sur l'état des ressources naturelles ainsi que sur les pratiques de gestion des ressources naturelles et environnementales.</p>	<p>à, ou du contrôle sur l'état</p> <p>Les recommandations, les conseils ou les consultations contribuent à l'élaboration des politiques en matière de ressources naturelles et environnementales; ou, les décisions et les recommandations influent sur l'état de l'environnement ou sur la conservation et l'utilisation des ressources naturelles dans le cadre des politiques établies.</p>	<p>des ressources .</p> <p>Les recommandations, les conseils ou les consultations faisant autorité ont un effet important sur l'élaboration des politiques relatives aux ressources naturelles ou à l'environnement; ou, les décisions et les recommandations touchent considérablement les ressources naturelles ou l'environnement.</p>

FACTEUR: «REPERCUSSIONS DES RECOMMANDATIONS ET DES ACTIVITES» (SUITE)

DEGRÉ 1	DEGRÉ 2	DEGRÉ 3	DEGRÉ 4	DEGRÉ 5
(Répercussions - Externes) (suite) Caractéristique B:				
iii) Les répercussions des du contrôle réglementaire	recommandations et des activités des dangers pour la santé	en fonction de leur contribution et la sécurité.	à l'hygiène publique et	de la réduction, ou
Les renseignements et les résultats du travail ont des effets limités sur la santé ou la sécurité publique.	Les renseignements et les résultats du travail permettent de déterminer l'efficacité et la qualité du traitement ou l'utilisation de produits alimentaire, de drogues, de dispositifs médicaux, de dispositifs émettant des radiations ou sur le contrôle réglementaire des produits ou des substances potentiellement dangereux.	Les recommandations, les conseils et les résultats du travail influent sur l'approbation et l'utilisation de produits alimentaires, de drogues, de dispositifs médicaux ou de dispositifs émettant des radiations ou encore d'autres dispositifs, en ce qui concerne leur efficacité et leur innocuité ou sur le contrôle réglementaire des produits ou des substances potentiellement dangereux.	Les recommandations, les conseils ou les consultations contribuent à l'élaboration des politiques; ou, les décisions et les recommandations influent sur l'approbation et l'utilisation de produits alimentaires, de drogues, de dispositifs médicaux ou de dispositifs émettant des radiations ou encore d'autres dispositifs ou d'autres produits ou substances potentiellement dangereux en ce qui concerne leur efficacité ou leur innocuité.	Les recommandations, les conseils ou les consulta tions faisant autorité ont un effet considérable sur l'élaboration des politiques de santé et de sécurité publiques; ou, les décisions et les recommandations influent dans une large mesure sur le contrôle des dangers éventuels pour la santé ou la sécurité publiques.
iv) Les répercussions des externes bien déterminés	recommandations et des activités qui sont touchés directement	en fonction de leur incidence par le poste, étant donné	contributive ou réglementaire son but et sa raison d'être.	sur d'autres secteurs
Les renseignements et les résultats du travail ont des effets limités sur le secteur spécifiquement déterminé et directement touché par le poste.	Les renseignements et les résultats du travail ont des effets contributifs sur le secteur spécifiquement déterminé et directement touché par le poste.	Les recommandations, les conseils et les résultats du travail ont des effets directs sur le secteur spécifiquement déterminé et directement touché par le poste.	Les recommandations, les conseils ou les consultations contribuent à l'élaboration des politiques; ou, les décisions et les recommandations ont une grande diversité d'effets sur le secteur spécifiquement déterminé et directement touché par le poste.	Les recommandations, les conseils ou les consultations faisant autorité ont des effets importants sur l'élaboration des politiques; ou, les décisions et les recommandations ont des effets importants sur le secteur déterminé et directement touché par le poste.
Caractéristique C: Les répercussions	des recommandations et d'un domaine de	des activités en fonction de leur connaissance.	contribution au progrès et	à la compréhension
Les renseignements et les résultats du travail contribuent à la somme des connaissances dans son propre domaine de travail.	Les renseignements et les résultats du travail contribuent à l'améliora tion des méthodes et des procédés dans son propre domaine de travail.	L'élaboration de nouvelles méthodes, de nouveaux procédés ainsi que la recherche, l'analyse et l'interprétation des données scientifiques permettent d'acquérir des connaissances et de mieux comprendre son propre domaine de travail,	L'élaboration de nouveaux concepts et de nouvelles approches; ou, les décisions ou les recommandations contribuent au progrès des connaissances et à l'amélioration de la compréhension d'un domaine de spécialisation.	Les décisions et les recom mandations influent sur la mise en marche, la poursuite ou l'orientation d'études ou de projets menant à l'élaboration de concepts, de méthodes, d'approches et de procédés afin de permettre l'acquisition de nouvelles connaissances dans un ou plusieurs domaines de spécialisation.

Objet: Le présent guide a pour objet d'offrir une méthode uniforme en vue d'une vision globale ou une orientation en vue de la détermination du niveau de classification approximatif d'un poste, au moyen d'une série de grands traits distinctifs qui caractérisent des postes considérés comme étant typiques de chaque niveau.

Disposition: i) Nonobstant ce qui précède, le guide ne doit pas être vu comme un substitut au processus officiel de classification des postes, ou remplacer l'analyse détaillée et la cotation de chaque poste conformément aux dispositions du plan de cotation de la norme de classification.

ii) La série de traits distinctifs donnée pour les niveaux caractérise, dans l'ensemble, l'univers des postes jugés comme étant typiques pour chaque niveau. Il ne faudrait pas croire que la série de particularités est exhaustive, ni qu'elle s'applique entièrement à tous les postes de ce niveau.

Avantages: Le recours au guide peut aider, dès le départ, à circonscrire l'étendue possible des niveaux prévus pour un poste et, ainsi, contribuer à une approche plus méthodique aux discussions en vue de son analyse détaillée et de sa cotation subséquente. De plus, les traits distinctifs qui sont indiqués pour les divers niveaux dans le guide, et que l'on a jugés typiques des postes de ces niveaux, offrent un vaste cadre de référence qui peut être utile et qui contribue à une plus grande uniformité d'ensemble dans la classification des postes aux divers niveaux du groupe.

NIVEAU 1	NIVEAU 3	NIVEAU 4
<p>(Postes du niveau de recrutement, de la familiarisation et de l'apprentissage, ainsi que ceux dont le niveau de complexité du travail est relativement peu élevé)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travail répétitif et normalisé de complexité relativement faible - Travail sujet à un examen détaillé - Champ d'action limité - Application des procédures scientifiques sous supervision - Indication du travail de soutien requis à des employés de soutien ne relevant pas du poste 	<p>(Postes dont la spécialisation, la diversité et la complexité sont appréciables ou dont les responsabilités de supervision sont appréciables)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Compétence dans un domaine spécialisé - Premier niveau de responsabilité de conseiller scientifique - Responsable du travail de liaison - Diversité et complexité - Direction de projets scientifiques - Élaboration de nouvelles méthodes - Approbation de: <ul style="list-style-type: none"> procédures : techniques méthodes : installations 	<p>(Postes exigeant un niveau élevé de compétence scientifique ou postes constituant le premier niveau de responsabilité de gestion d'activités scientifiques)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Niveau élevé de compétence dans un domaine spécialisé - Deuxième niveau de responsabilité de conseiller scientifique - Autorité reconnue dans un domaine - Responsabilité de la coordination scientifique - Premier niveau de responsabilité de gestion - Responsable de l'objectif d'un projet - Second niveau de supervision
<p style="text-align: center;">NIVEAU 2</p> <p>(Postes du niveau de travail professionnel fondamental de complexité et de diversité moyennes)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Complexité et diversité moyennes - Liberté d'action - Formation éventuellement de jeunes scientifiques et supervision du personnel de soutien - Travail examiné à des phases ou à des étapes critiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Premier niveau de supervision: <ul style="list-style-type: none"> - Activités d'une sous-section - Diriger un groupe - Diriger un projet 	<p style="text-align: center;">NIVEAU 5</p> <p>(Postes du plus haut niveau de gestion d'activités scientifiques au sein du groupe ou postes exigeant le plus haut niveau de compétence scientifique à l'intérieur du groupe)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Niveau le plus élevé de compétence dans un domaine spécialisé - Un conseiller scientifique principal du Ministère - Niveau élevé de coordination et de liaison - Grande liberté d'action dans le cadre de la politique et des limites des ressources - Contribution importante à l'élaboration de politiques - Gestion d'une activité importante d'un programme de nature scientifique, d'un grand groupe de travail ou d'un vaste projet complexe

LISTE DES POSTES-REPÈRES

N° P. R.	TITRE	NIVEAU
PR-1	Chimiste (chimie analytique), Laboratoire des sciences minérales (EMR)	1
PR-2	Chimiste, Niveau de perfectionnement (DA)	1
PR-3	Chimiste, Projets de recherche sur les produits, Sécurité des produits de consommation (CCC)	2
PR-4	Chimiste, Résidus organiques (SBSC)	2
PR-5	Chimiste, Ions majeurs et TADPA (EC)	2
PR-6	Biochimiste, Endocrinologie appliquée (P&O)	2
PR-7	Chimiste, Assurance de la qualité (EC)	3
PR-8	Chimiste préposé aux enquêtes sur l'eau potable et les tissus humains (SBSC)	3
PR-9	Chef, Section de la chimie des solutions (EMR)	3
PR-10	Chimiste, Évaluation des pesticides (AGR)	3
PR-11	Évaluateur des drogues (SBSC)	3
PR-12	Conseiller en chimie analytique, Section des produits organiques (DA)	3
PR-13	Spécialiste, Analyse des substances inorganiques à l'état de traces (SBSC)	3
PR-14	Chimiste, Technique de spectrométrie de masse (AGR)	3
PR-15	Spécialiste, Analyse des drogues (SBSC)	3
PR-16	Spécialiste en chimie, Évaluation des drogues (SBSC)	4
PR-17	Conseiller en chimie de l'environnement (P&O)	4
PR-18	Chef, Unité d'analyse des résidus organiques (SBSC)	4
PR-19	Conseiller supérieur de programmes	5
PR-20	Chef, Division des laboratoires d'analyse des aliments et des drogues (SBSC)	5

TABLE DES COTES - POSTES-REFERES

P-R Nm.	TITRE	FACTEUR: 1 NATURE DE TRAVAIL CARACTERISTIQUE/DEGRE					FACTEUR: 2 COMPLEXITE DU TRAVAIL CARACTERISTIQUE/DEGRE					FACTEUR: 3 RESP. PROFESSIONNELLES CARACTERISTIQUE/DEGRE					FACTEUR: 4 RESP. DE GESTION CARACTERISTIQUE/DEGRE					FACTEUR: 5 REPERCUSSIONS DES RECOMM. & ACTIVITES CARACTERISTIQUE/DEGRE																		
		NIV					NIV					NIV					NIV					NIV																		
		A	B	C	D	V FACT	A	B	C	D	E	F	G	H	I	A	B	C	D	E	F	A	B	C	D	E	F	G	V FACT	A	(i)	B (ii)	(H 1)	(iv) =	B	C	V FACT			
1	Chimiste (chimie analytique), Labo. des sc. minérales (ESR)	1	2	1	1	1	1	2	1	1	1	1	2	1	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
2	Chimiste, Niveau de perfect. (DA)	1	1	2	2	2	1	2	2	2	1	2	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	-	-	-	-	2	1	1			
3	Chimiste, Projets de recherches Sécurité des produits de consommation (CCC)			2	2	2	2	2	3	2	1	3	2	2	2	2	1	2	3	2	1	1	1	1	1	1	1	1	2	-	2	-	-	2	2	2				
4	Chimiste, Résidus organiques (SBSC)	2	2	2	2	2	3	3	3	3	3	3	2	2	2	2	1	2	3	2	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	-	2	-	-	2	2	2			
5	Chimiste, lors majeurs et TADPA (EC)	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	3	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	1	2	-	-	-	2	2	2		
6	Biochimiste, Endocrinologie appliquée (PeO)	2	3	2	2	2	2	2	2	2	2	2	3	2	2	2	1	2	2	2	2	1	2	2	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	-	-	-	2	3	2
7	Chimiste, Assurance de la qualité (EC)	3	3	3	3	3	2	2	3	3	3	3	3	3	3	3	2	2	3	3	3	2	2	2	3	2	3	1	2	3	-	2	-	-	-	2	3	3		
8	Chimiste préposé aux enquêtes sur l'eau potable et les tissus humains (SBSC)	3	3	3	2	3	3	3	3	3	2	3	3	3	3	3	3	3	3	2	3	3	2	2	2	3	2	2	2	3	2	1	-	2	-	-	2	3	3	
9	Chef, Section de la chimie des solutions (EMR)	3	3	2	3	3	3	2	2	2	3	3	3	3	3	3	3	3	2	2	3	3	3	3	3	3	3	3	2	2	2	-	-	-	-	2	3	3		
10	Chimiste, Evaluation des pesticides (ACR)	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	2	1	1	1	1	3	1	3	3	2	3	-	-	-	3	3	3	
11	Evaluateur des drogues (SBSC)	3	3	3	3	3	4	3	4	4	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	1	1	1	1	1	3	3									3	3	
12	Conseiller en chimie analytique, Section des produits organiques (DA)	3	3	3	3	3	3	4	4	3	3	3	3	3	3	3	4	3	3	3	4	3	3	3	3	3	3	3	3	-	-	-	-	-	-	-	3	3	3	
13	Spécialiste, substances inorganiques à l'état de traces (SBSC)	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	4	3	1	2	3	3	3	3	3	-	3	-	-	-	-	3	3	3		
14	Chimiste, Technique de spectrométrie de masse (ACR)	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	-	2	-	-	-	-	3	3	3		
15	Spécialiste, Analyse des drogues (SBSC)	3	3	3	4	3	3	4	3	4	4	4	3	4	3	3	3	3	3	3	4	3	1	3	3	1	3	3	3	-	-	-	-	-	-	3	3	3	3	
16	Spécialiste (chimie), Evaluation des drogues (SBSC)	14	4	4	4	4	4	4	4	5	5	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	1	1	1	1	1	3	1	4	4	-	4	-	-	-	4	3	4	
17	Conseiller en chimie de l'envrn. habitat du poisson (Plu)	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	5	4	4	4	4	5	4	1	1	2	2	1	3	1	4	4	3	-	-	-	-	-	4	4	4
18	Chef, Unité lab. d'analyse des résidus organiques (SBSC)			4	4	4	4	4	3	4	3	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	3	-	4	-	-	-	4	4	4	
19	Conseiller supérieur de programmes	5	5	5	5	5	5	4	4	4	5	4	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	1	1	4	4	4	4	4	4	5	4	5	2	-	-	-	5	4	5
20	Chef, Division des labo. d'anal. des 1-1-t. et drogues Région Atlantique (SBSC)	5	5	5	5	5	5	4	4	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	4	-	5	5	5	5	5	

Code: Selon l'ordre des lettres apparaissant sous les facteurs.

- (7) A = Objectifs fixés par les autres
- (7) B = Importance du travail
- (7) C = Diversité des activités
- (7) D = Latitudo pour planif et exec. du travail
- (7) A = Données/Renseign. - Existence/Diffic.
- (7) B = Données/Renseign. - Validité
- (7) C = Données/Renseign. - N/Veriab./Ambiguïté des variables
- (7) D = Relation entre variables
- (7) E = Répercussions des activ. des autres
- (7) F = Communications - Nature et but
- (7) G = Obligation d'élaborer, d'adapter et d'appliquer des concepts, des méthodes, des procédés et des techn.
- (7) H = Connaissances
- (2) A - Part du travail vérifiée par d'autres
- (2) B - Directives reçues
- (2) C - Init. et jugement dans - la déf. des objectifs - la résol. problèmes - l'étab. lignes directr.
- (2) D - Discernement - Rsv. trav. des autres
- (2) E = Discernement - Interpret. résultats
- (2) F - Discernement dans la prestation de conseils
- (3) A = Resp. - Direction du personnel
- (3) B = Resp. admin. - Ress. matérielles
- (3) C = Resp. - Ress. du Ministère
- (3) D = Resp. - Aide de l'extérieur
- (3) E = Resp. - Contrôle du travail
- (3) F = Resp. - Co-ord. du trav. accompli pour d'autres unités ou en collaboration avec celles-ci
- (3) G = Resp. - Mise en oeuvre ou élaboration proc et lignes directrices
- (5) REPERCUSSIONS (Gouvernementales)
- (5) A - sur les travaux du Ministère et autres programmes gouvernementaux
- (5) REPERCUSSIONS (Externes)
- (5) B = i) = sur procédé ou produit indust. ou comm.
- (5) III = sur ress. natur. ou environnement
- (5) ii) = sur l'hygiène et la santé publiques
- (5) iv) = sur autres sect. externes
- (5) C = Répercussions sur un domaine de connaissance.

DESCRIPTION DE POSTE-REPÈRE

Numéro de poste-repère: 1

Niveau: 1

Titre descriptif: Chimiste (chimie analytique),
Laboratoire des sciences minérales

Sous l'autorité du chef, Section de la chimie des solutions:

Effectuer des analyses chimiques de matières minéralogiques, métallurgiques et d'autres matières pour appuyer un programme de recherche qui vise à améliorer la technologie minière et la technologie de traitement connexe. Discuter des besoins d'échantillon avec le chef de section et choisir les procédés appropriés à partir de méthodes reconnues. S'assurer que les méthodes choisies conviennent pour l'échantillon, relever les interférences, effectuer des modifications mineures, et déterminer l'exactitude et la précision en préparant et en analysant des échantillons synthétiques de composition connue. Tenir des registres complets et rendre compte des résultats au chef de section.

Participer à la modification et à l'adaptation des méthodes d'analyse, suggérer des modifications et faire l'essai de nouveaux procédés.

Particularités

Degré

Nature du travail

1

- A. Degré 2 - Les objectifs sont définis par le superviseur. Les échantillons sont désignés, mais les méthodes sont choisies à partir de procédés reconnus.
- B. Degré 1 - La production de données analytiques fait partie d'une activité continue nécessitant peu de recherches.
- C. Degré 1 - Bien qu'il y ait diversité dans les matières mises à l'essai, les analyses sont constituées d'un nombre limité de procédés bien définis.
- D. Degré 1 - Le travail quotidien est planifié à partir de précédents et de discussions avec le superviseur en vue de choisir les méthodes normalisées qui conviennent.

Complexité du travail

1

- A. Degré 2 - Les renseignements concernant les méthodes et les procédés sont faciles d'accès, mais les données sont obtenues par l'observation directe au moyen de procédés normalisés.
- B. Degré 1 - Des méthodes normalisées prescrites qui produisent des données dont la validité est connue sont suivies de près.
- C. Degré 1 - Les échantillons proviennent habituellement d'expériences de recherche contrôlées et sont habituellement très caractéristiques. Le travail comporte la détermination de paramètres discrets.
- D. Degré 1 - Le travail comporte la détermination de paramètres discrets au moyen de méthodes normalisées dans lesquelles les relations entre les variables sont connues et contrôlées.
- E. Degré 1 - Les activités des autres employés de l'unité peuvent influencer sur la disponibilité des installations communes ou de l'équipement partagé.
- F. Degré 1 - Il faut habituellement communiquer avec d'autres employés au sein de l'unité administrative pour obtenir des renseignements et, le cas échéant, avec les chercheurs scientifiques qui soumettent des échantillons afin de discuter des résultats d'analyse.

- G. Degré 2 - Le travail exige l'adaptation de méthodes normalisées pour répondre aux exigences particulières des échantillons et pour mettre à l'essai de nouveaux procédés.
- H. Degré 1 - Le travail exige l'application de connaissances solides des principes et des théories de la chimie analytique et inorganique ainsi que des procédés utilisés pour l'analyse des matières minéralogiques et métallurgiques.

Responsabilités professionnelles

1

- A. Degré 2 - Le travail exige la production de résultats d'analyse complets, dont la précision et l'exactitude sont vérifiées par le superviseur.
- B. Degré 2 - Il faut utiliser et appliquer correctement des méthodes normalisées, mais le superviseur donne des directives professionnelles sur les nouveaux aspects du travail.
- C. Degré 1 - Les problèmes et les solutions possibles font l'objet de discussion avec le superviseur avant la poursuite des travaux.
- D. Degré 1 - S'il y a lieu, le travail du personnel de soutien peut être vérifié pour s'assurer que les procédés sont bien appliqués.
- E. Degré 1 - Les résultats finals sont révisés pour s'assurer qu'ils sont fiables et cohérents et ils sont signalés au superviseur.
- F. Degré 1 - S'il y a lieu, des instructions et des conseils peuvent être fournis au personnel de soutien qui s'acquitte d'activités semblables.

Responsabilités de gestion

1

- A. Degré 1 - A l'occasion, des instructions techniques ou des demandes d'aide sont transmises au personnel de soutien.
- B. Degré 1 - Le travail comporte la planification de l'utilisation de l'équipement et des fournitures pour le travail assigné.
- C. Degré 1 - Les responsabilités se limitent à la gestion de l'emploi du temps ainsi que des fournitures et de l'équipement pour les travaux assignés.
- D. Degré 1 - Il faut demander, au besoin, de l'aide de l'extérieur au superviseur.
- E. Degré 1 - Il faut respecter les procédés, directives et lignes directrices établis pour le travail.
- F. Degré 1 - Le travail comporte une obligation limitée de coordonner le travail avec des chercheurs individuels de l'extérieur de l'unité.
- G. Degré 1 - Le travail exige l'application des procédures administratives et des procédures de sécurité établies pour le travail.

Répercussions des recommandations et des activités

1

- A. Degré 1 - Les résultats des analyses appuient des projets de recherche continus et peuvent avoir une incidence limitée sur ces travaux.
- B. Degré 1
 - (i) Degré 1 - Les résultats des analyses appuient des projets de recherche qui visent à améliorer la technologie minière et la technologie de traitement connexe et ils peuvent donc avoir une incidence limitée sur ces industries.
 - (ii) Aucune répercussion significative.
 - (iii) Aucune répercussion significative.
 - (iv) Aucune autre répercussion significative.
- C. Degré 1 - Les résultats des analyses contribuent à l'élaboration de méthodes améliorées pour l'analyse des matières minéralogiques et métallurgiques.

ORGANIGRAMME LINÉAIRE

Gestionnaire adjoint des opérations

Chef, Section de la chimie des solutions

- Chimiste
- * - Chimiste (chimie analytique) CH-1
- Techniciens (4)

- * Poste-repère

DESCRIPTION DE POSTE-REPÈRE

Numéro de poste-repère: 2

Niveau: 1

Titre descriptif: Chimiste, Niveau de perfectionnement

Sous l'autorité du chef de section et sous la direction d'un chimiste supérieur:

Effectuer des analyses de diversité et de complexité progressivement croissantes sur des produits industriels organiques afin de fournir des renseignements en vue de l'application de la législation douanière et afin d'acquérir les connaissances et les aptitudes particulières nécessaires pour fonctionner de façon autonome en tant que chimiste des Douanes. Planifier et organiser le travail quotidien, choisir les méthodes appropriées et effectuer des analyses en utilisant une variété de techniques chimiques et d'instruments. Relever les problèmes d'analyse et adapter les méthodes et les procédés afin de répondre aux exigences de l'échantillon et aux progrès de la recherche. Interpréter les résultats et rédiger des rapports qui seront examinés par le chimiste supérieur ou le chef de section.

Continue d'accumuler des connaissances en matière de chimie, de technologie industrielle et de la législation douanière reliées au travail.

Particularités

Degré

Nature du travail

2

- A. Degré 1 - Les objectifs sont définis par le superviseur et le travail est effectué sous la surveillance étroite d'un chimiste supérieur.
- B. Degré 2 - Le travail consiste en un certain nombre de projets de recherche distincts qui comportent l'analyse et l'interprétation de données en vue de déterminer le classement tarifaire des produits organiques industriels.
- C. Degré 2 - Divers produits organiques industriels sont analysés afin de déterminer leur composition au moyen d'une vaste gamme de procédés chimiques et d'instruments.
- D. Degré 2 - Il faut planifier le travail et choisir et adapter les méthodes pour répondre aux objectifs de la tâche.

Complexité du travail

2

- A. Degré 2 - Les données d'analyse proviennent de l'observation directe au moyen de procédés connus. Les renseignements sur les produits industriels, les processus et les précédents de classement peuvent être obtenus de sources reconnues.
- B. Degré 2 - Les renseignements et les données peuvent être validés grâce à des analyses répétées, à des procédés de confirmation normalisés ou à la consultation des cas précédents.
- C. Degré 2 - Des renseignements provenant de différentes sources doivent être interprétés et intégrés afin de déterminer la composition des produits organiques industriels. L'incidence des données est connue ou peut être obtenue du chimiste supérieur.

- D. Degré 2 - La relation entre les résultats des analyses et la nature des produits organiques industriels peut être établie et les contradictions peuvent être réglées par des recherches simples.
- E. Degré 1 - Les activités des autres employés du laboratoire peuvent avoir une incidence sur la disponibilité des installations communes ou de l'équipement partagé.
- F. Degré 1 - il faut normalement communiquer avec les autres employés du laboratoire en vue d'obtenir des renseignements.
- G. Degré 2 - Le travail exige la modification et l'adaptation des méthodes d'analyse pour répondre aux exigences des échantillons et aux progrès de la recherche.
- H. Degré 1 - Le travail exige l'application de connaissances solides des principes et des théories de la chimie organique analytique et des procédés utilisés pour identifier les produits organiques industriels.

Responsabilités professionnelles

1

- A. Degré 1 - Le travail en cours est examiné par un chimiste supérieur et les résultats sont examinés par un chimiste supérieur ou par le chef de section.
- B. Degré 1 - Les directives sur le choix et l'application corrects des méthodes et des procédés sont données par un chimiste supérieur.
- C. Degré 1 - Les problèmes et les solutions possibles font l'objet de discussions avec le chimiste supérieur avant la poursuite des travaux.
- D. Degré 1 - Les résultats reçus d'une unité de services techniques sont vérifiés pour s'assurer que l'on a utilisé des méthodes correctes et que les résultats correspondent à ce que l'on peut attendre.
- E. Degré 1 - Les résultats finals sont examinés pour s'assurer qu'ils sont fiables et cohérents et ils sont présentés au chimiste supérieur ou au chef de section.
- F. Degré 1 - S'il y a lieu, des instructions et des conseils peuvent être fournis au personnel de soutien qui s'acquitte d'activités connexes.

Responsabilités de gestion

1

- A. Degré 1 - Des instructions techniques ou des demandes d'aide technique sont transmises, au besoin, au personnel de soutien.
- B. Degré 1 - Le travail comporte la planification de l'utilisation de l'équipement et des fournitures pour le travail assigné.
- C. Degré 1 - Les responsabilités se limitent à la gestion de l'emploi du temps ainsi que des fournitures et de l'équipement pour les travaux assignés.
- D. Degré 1 - Il faut demander, au besoin, de l'aide de l'extérieur au chef de section.
- E. Degré 1 - Il faut respecter les procédés, directives et lignes directrices établis pour le travail.
- F. Degré 1 - Le travail comporte l'obligation limitée de coordonner le travail avec l'unité des services de soutien technique.
- G. Degré 1 - Le travail exige l'application des procédures administratives et des procédures de sécurité établies pour le travail.

Répercussions des recommandations et des activités

1

- A. Degré 1 - Les résultats des analyses servent à l'application de la législation douanière, mais ils sont examinés et vérifiés par le chimiste supérieur ou le chef de section avant d'être utilisés.

- B. Degré 2 -
- (i) Degré 2 - Les résultats des analyses ont une incidence économique puisqu'ils servent à classer les marchandises pour déterminer le numéro tarifaire qui s'applique.
 - (ii) Aucune répercussion significative.
 - (iii) Aucune répercussion significative.
 - (iv) Aucune autre répercussion significative.
- C. Degré 1 - Les résultats des analyses contribuent à la connaissance des produits organiques industriels qui entrent au pays.

ORGANIGRAMME LINÉAIRE

Chef, Division du Laboratoire de Douanes Canada

- Chef, Section des produits inorganiques
- Chef, Section des polymères
- Chef, Section des denrées alimentaires et des textiles
- Chef, Section des produits organiques
 - Conseiller en chimie analytique, Produits organiques
 - Chimistes (4)
- * - Chimiste, niveau de perfectionnement CH-1

* Poste-repère

DESCRIPTION DE POSTE-REPÈRE

Numéro de poste-repère: 3

Niveau: 2

Titre descriptif: Chimiste, Projets de recherche sur les produits,
Sécurité des produits de consommation

Sous l'autorité du gestionnaire de projet d'inflammabilité:

Effectuer des études scientifiques en vue de déterminer les risques d'incendie et l'inflammabilité d'une variété de produits de consommation. Concevoir des méthodes appropriées et effectuer des essais chimiques et physiques et avec des instruments pour contrôler l'inflammabilité, l'explosibilité, la durabilité, les garanties de l'étiquette ainsi que la présence et la production de produits toxiques. Interpréter les résultats et rédiger des rapports.

Étudier l'application des techniques avec des instruments pour l'analyse des produits de consommation et diriger les projets qu'on lui attribue afin de régler les problèmes qui découlent des changements à la réglementation. Interpréter les résultats des essais et recommander des méthodes et procédés au gestionnaire de projet.

Fournir l'interprétation des résultats et donner des conseils techniques aux représentants du ministère et de l'industrie. Aider le ministère de la Justice à préparer les poursuites, effectuer des analyses à titre d'analyste officiel et comparaître devant les tribunaux à titre de témoin expert.

Particularités

Degré

Nature du travail

2

- A. Degré 3 - Les objectifs de travail sont définis par le gestionnaire de projet en fonction des activités de recherche sur les produits et des problèmes à régler.
- B. Degré 2 - Le travail comprend un nombre distinct de projets de recherche sur les produits et de problèmes à régler.
- C. Degré 2 - Le travail exige l'examen des dangers chimiques et des risques d'inflammabilité des produits de consommation, l'adaptation de méthodes et de procédés, et la résolution de problèmes techniques.
- D. Degré 2 - Il faut planifier le travail et déterminer les méthodes à suivre pour atteindre les objectifs.

Complexité du travail

2

- A. Degré 2 - L'information, pour ce qui est des méthodes et des procédés, est facile d'accès, mais les données sont obtenues par l'observation directe.
- B. Degré 2 - Les données peuvent être vérifiées grâce à des procédés optionnels établis et grâce à la consultation d'ouvrages de référence.
- C. Degré 3 - La détermination des risques d'inflammabilité exige la mesure et l'interprétation de divers paramètres d'ordre chimique et physique.
- D. Degré 2 - Les relations entre les propriétés chimiques et physiques et l'inflammabilité peuvent être établies, et les contradictions peuvent être réglées par des recherches simples.
- E. Degré 1 - Les activités des autres employés de l'unité peuvent influencer sur la disponibilité des installations communes ou de l'équipement partagé.

- F. Degré 3 - Il faut communiquer avec des représentants du ministère et de l'industrie afin d'expliquer les résultats des recherches, ainsi qu'avec les procureurs de la Couronne du ministère de la Justice afin de fournir des renseignements et des éléments pour la préparation des poursuites judiciaires.
- G. Degré 2 - Le travail exige l'adaptation et la modification des méthodes d'analyse avec des instruments.
- H. Degré 2 - Le travail exige l'application d'une connaissance solide des principes et des théories de la chimie analytique et des procédés utilisés pour évaluer les dangers liés aux produits de consommation inflammables.

Responsabilités professionnelles

2

- A. Degré 2 - Le travail exige l'achèvement des tâches et la rédaction de rapports finals qui seront examinés par le gestionnaire de projet.
- B. Degré 2 - Il faut utiliser et appliquer correctement des méthodes normalisées, mais le gestionnaire de projet fournit des directives pour la résolution des problèmes.
- C. Degré 2 - Le travail exige la détermination d'approches et le choix de méthodes pour relever les dangers.
- D. Degré 1 - S'il y a lieu, il faut vérifier le travail du personnel de soutien pour voir si les procédés ont été bien appliqués.
- E. Degré 2 - Les résultats scientifiques sont interprétés afin de fournir une évaluation des dangers que court le consommateur.
- F. Degré 3 - Des conseils techniques et des interprétations des résultats sont donnés aux représentants du ministère et de l'industrie ainsi qu'aux procureurs de la Couronne.

Responsabilités de gestion

1

- A. Degré 1 - Des instructions techniques ou des demandes d'aide sont transmises, au besoin, au personnel de soutien.
- B. Degré 1 - Le travail comporte la planification de l'utilisation de l'équipement et des fournitures pour les travaux assignés.
- C. Degré 1 - Les responsabilités se limitent à la gestion de l'emploi du temps ainsi que des fournitures et de l'équipement pour les travaux assignés.
- D. Degré 1 - Il faut demander, au besoin, de l'aide de l'extérieur au gestionnaire de projet.
- E. Degré 1 - Il faut respecter les procédés, directives et lignes directrices établis pour le travail.
- F. Degré 1 - Le travail comporte l'obligation limitée de coordonner les travaux avec ceux d'autres personnes à l'extérieur du laboratoire.
- G. Degré 1 - Le travail exige l'application des procédures administratives et des procédures de sécurité établies pour le travail.

Répercussions des recommandations et des activités

2

- A. Degré 1 - Les résultats des recherches servent à l'application de la législation portant sur la sécurité des produits de consommation.
- B. Degré 2
 - (i) Degré 2 - La détermination qu'un produit est dangereux peut entraîner son contrôle commercial par réglementation.
 - (ii) Aucune répercussion significative.
 - (iii) Degré 2 - Les résultats des travaux contribuent au contrôle des produits dangereux par voie de réglementation.

- (iv) Aucune autre répercussion significative.
- C. Degré 2 - Les résultats des recherches contribuent à la somme des connaissances quant aux propriétés des produits de consommation et aux dangers qu'ils comportent.

ORGANIGRAMME LINÉAIRE

Chef, Division du service de laboratoire et d'expertises scientifiques -

Gestionnaire de projet de chimie

- Gestionnaire de projet de génie
- Gestionnaire de projet d'inflammabilité
 - Chimiste supérieur, Projets de recherche
 - Chimistes, Projets de recherche (3)
- * - Chimiste, Projets de recherche CH-2

* Poste-repère

DESCRIPTION DE POSTE-REPÈRE

Numéro de poste-repère: 4

Niveau: 2

Titre descriptif: Chimiste, Résidus organiques

Sous l'autorité du chef, Unité des résidus organiques:

Effectuer l'analyse d'une vaste gamme de denrées alimentaires pour y relever les concentrations en quantités infimes de pesticides et de contaminant de l'environnement afin d'aider à l'application des règlements et des dispositions de la Loi des aliments et drogues et à leur création. Fournir des renseignements qualitatifs et quantitatifs valides sur le plan scientifique en utilisant une variété de techniques et d'instruments scientifiques pour l'extraction, le nettoyage, le répertoire, le compte et la confirmation des résidus organiques.

Donner une interprétation des résultats et des conseils techniques aux représentants du ministère et de l'industrie, effectuer des analyses à titre d'analyste officiel et servir de témoin expert devant les tribunaux.

Adapter les méthodes pour répondre aux exigences uniques des échantillons et aider à l'élaboration et à l'évaluation de nouvelles méthodes, de procédés et de techniques avec des instruments.

S'assurer de la bonne application des normes de sécurité et d'assurance de la qualité. Participer à la formation des chimistes subalternes et du personnel technique.

Particularités

Degré

Nature du travail

2

- A. Degré 2 - Les objectifs sont définis par le chef d'unité. Les échantillons sont attribués, mais les méthodes doivent être choisies et adaptées à partir des procédés disponibles.
- B. Degré 2 - Le travail comporte l'analyse et l'interprétation complètes des résultats afin de déterminer les niveaux de résidus organiques dans les produits alimentaires.
- C. Degré 2 - Le travail comporte l'analyse d'une vaste gamme de denrées alimentaires afin d'y relever les résidus de pesticides et de contaminant de l'environnement.
- D. Degré 2 - Il faut planifier le travail et choisir les méthodes qui permettront de réaliser les objectifs des tâches.

Complexité du travail

3

- A. Degré 3 - Les renseignements sur le type et les concentrations de résidus organiques à l'état de traces dans les aliments sont obtenus grâce à des analyses poussées, qui comportent souvent l'adaptation de méthodes et l'interprétation attentive des données à cause du grand nombre de produits chimiques possibles et de la présence d'interférences.
- B. Degré 3 - Une fois déterminés le type et les concentrations de contaminant organiques dans les aliments, il faut valider ces données par une combinaison de techniques chimiques et de recours aux instruments et par la consultation d'ouvrages de référence.

- C. Degré 3 - L'identification et la quantification des contaminant organiques dans les aliments peuvent faire l'objet d'interférences et connaître des ambiguïtés; elles exigent donc une interprétation attentive.
- D. Degré 3 - Les relations entre les réponses des instruments et le type et les concentrations de résidus organiques à l'état de traces dans les aliments sont parfois contradictoires et exigent de la recherche et de l'interprétation pour chaque combinaison de résidus/produits alimentaires.
- E. Degré 2 - Les activités des inspecteurs influent sur le type d'échantillons à analyser et la priorité accordée à chacun.
- F. Degré 3 - Il faut communiquer avec les inspecteurs et les représentants de l'industrie réglementée afin d'expliquer les résultats, et avec les procureurs de la Couronne du ministère de la Justice afin de fournir des renseignements pour préparer les poursuites judiciaires.
- G. Degré 2 - Le travail exige la modification, l'adaptation et l'évaluation des méthodes et procédés nouveaux pour l'analyse des résidus organiques dans les aliments.
- H. Degré 3 - Le travail exige l'application de connaissances approfondies des principes et des théories de la chimie organique analytique et des procédés et techniques avec instruments utilisés pour faire l'analyse des résidus organiques à l'état de traces dans les aliments.

Responsabilités professionnelles

2

- A. Degré 2 - Le travail exige l'achèvement de tâches, l'interprétation de résultats et la préparation de résultats finals qui seront examinés par le chef d'unité.
- B. Degré 2 - Des directives professionnelles sont données par le chef d'unité sur les nouveaux projets d'analyse.
- C. Degré 2 - Le travail exige que l'on cerne les problèmes d'analyse, que l'on choisisse et, que l'on adapte les méthodes en vue de résoudre ces problèmes.
- D. Degré 1 - Il faut vérifier, au besoin, le travail du personnel technique pour voir si ce dernier a bien appliqué les méthodes et les procédés.
- E. Degré 2 - Les résultats des analyses sont interprétés et évalués par rapport à des niveaux de tolérance spécifiés afin de déterminer s'il y a respect de la Loi des aliments et drogues et des règlements et afin de relever les infractions à la loi.
- F. Degré 3 - Des conseils techniques et des explications des résultats sont donnés aux inspecteurs, aux représentants du ministère et aux procureurs de la Couronne en vue de poursuites judiciaires.

Responsabilités des gestion

1

- A. Degré 1 - Des instructions techniques ou des demandes d'aide sont transmises, au besoin, au personnel de soutien.
- B. Degré 1 - Le travail comporte la planification de l'utilisation de l'équipement et des fournitures pour les travaux assignés.
- C. Degré 1 - Les responsabilités se limitent à la gestion de l'emploi de temps ainsi que des fournitures et de l'équipement pour les travaux assignés.
- D. Degré 1 - Il faut, au besoin, demander de l'aide de l'extérieur au chef d'unité.
- E. Degré 1 - Il faut respecter les procédés, directives et lignes directrices ainsi que les normes d'assurance de la qualité établis pour le travail.
- F. Degré 1 - Le travail comporte l'obligation limitée de coordonner le travail avec celui des autres, sinon pour utiliser le mieux possible l'équipement et les installations.

- G. Degré 1 - Le travail exige l'application des procédures administratives et des procédures de sécurité établies pour le travail.

Répercussions des recommandations et des activités

2

- A. Degré 2 - Les données et les résultats du travail peuvent influencer sur l'intensité et la direction des activités d'inspection.
- B. Degré 2
- (i) Degré 2 - Le relevé d'infractions à la Loi des aliments et drogues et aux règlements peut mener à un contrôle réglementé de produits alimentaires commerciaux.
 - (ii) Aucune répercussion significative.
 - (iii) Degré 2 - Les résultats du travail contribuent au contrôle réglementaire des aliments qui contiennent des niveaux de résidus organiques toxiques supérieurs aux normes.
 - (iv) Aucune autre répercussion significative.
- C. Degré 2 - Les renseignements et les résultats du travail contribuent à la somme des connaissances sur les concentrations de résidus organiques dans les aliments ainsi qu'à l'amélioration des méthodes et des procédés pour l'analyse des substances organiques à l'état de traces dans les aliments.

ORGANOGRAMME LINÉAIRE

Chef, Division des laboratoires d'analyse des aliments

- Chef, Unité de la microbiologie des aliments et des conserves
- Chef, Unité de microbiologie des médicaments, des cosmétiques et des instruments médicaux
- Chef, Unité des additifs alimentaires et des mycotoxines
- Chef, Unité de la chimie alimentaire
- Chef, Unité des résidus organiques
 - Spécialiste, Analyse de substance organique à l'état de traces
- * - Chimistes, Résidus organiques (2) CH-2
- Chimistes, Niveau de perfectionnement (2) CH-1
- Techniciens (4)
- * Poste-repère

DESCRIPTION DE POSTE-REPÈRE

Numéro de poste-repère: 5

Niveau: 2

Titre descriptif: Chimiste, Ions majeurs et TADPA

Sous l'autorité du chef, Laboratoire d'analyse' (substances inorganiques):

Planifier, organiser et effectuer des analyses de l'eau, des précipitations et d'échantillons connexes de l'environnement afin de déceler la présence d'ions inorganiques majeurs, ce qui servira aux autres scientifiques du ministère pour le contrôle et l'évaluation des effets à long terme des polluants atmosphériques sur l'écologie des eaux intérieures.

Effectuer des études pour évaluer, valider et améliorer les méthodes d'analyse et indiquer au chef du laboratoire le nouveau matériel d'analyse ou les fournitures nécessaires pour le travail.

Superviser le travail du personnel de soutien et faire la répartition des échantillons aux fins d'analyse. Vérifier si les résultats sont exacts, fiables et uniformes et rédiger des rapports.

Assurer le respect des pratiques établies en matière d'assurance de la qualité.

Particularités

Degré

Nature du travail

2

- A. Degré 2 - Les objectifs sont clairement définis par le chef du laboratoire en fonction de la quantité d'analyses prévues et de leur qualité.
- B. Degré 2 - Le travail comporte l'analyse et l'interprétation complètes des résultats afin de déterminer la présence d'ions inorganiques dans l'eau et les échantillons connexes de l'environnement.
- C. Degré 2 - Le travail comporte l'analyse de l'eau et des échantillons connexes de l'environnement pour déceler la présence d'ions inorganiques, l'adaptation et l'évaluation des méthodes et la répartition du travail parmi le personnel subalterne.
- D. Degré 2 - Il faut planifier et organiser le travail et distribuer les échantillons au personnel subalterne pour répondre à des objectifs clairement définis.

Complexité du travail

2

- A. Degré 2 - L'information sur les méthodes et les procédés est facile d'accès, mais les données sont obtenues par l'observation directe.
- B. Degré 2 - Les données peuvent être validées par une analyse répétée et des procédés de confirmation au moyen de méthodes d'analyse de rechange.
- C. Degré 2 - La mesure des ions inorganiques dans les échantillons de l'environnement comporte de nombreuses interférences dont il faut tenir compte.
- D. Degré 2 - La relation entre les réponses des instruments et la concentration d'ions inorganiques peut s'établir par des méthodes de recherche directes.
- E. Degré 2 - Les activités du personnel de contrôle sur place qui présente les échantillons influent sur le travail.
- F. Degré 2 - Il faut communiquer avec les scientifiques pour lesquels on effectue les analyses afin d'expliquer les résultats.

- G. Degré 2 - Le travail exige l'adaptation et l'évaluation de méthodes et procédés nouveaux pour l'analyse des substances inorganiques dans l'eau et les échantillons connexes de l'environnement.
- H. Degré 2 - Le travail exige l'application de connaissances solides des principes et des théories de la chimie analytique inorganique ainsi que des procédés et des techniques utilisés pour l'analyse de l'eau.

Responsabilités professionnelles

2

- A. Degré 3 - Les approches en vue de répondre aux exigences d'analyse sont examinées par le chef du laboratoire.
- B. Degré 2 - Des directives professionnelles sont données par le chef de laboratoire au sujet des nouvelles tâches d'analyse.
- C. Degré 2 - Le travail exige que l'on cerne les problèmes d'analyse, que l'on choisisse et que l'on adapte les méthodes en vue de les résoudre.
- D. Degré 2 - Il faut déterminer si le travail des employés subalternes est exact, fiable et uniforme.
- E. Degré 2 - Il faut interpréter ses propres résultats d'analyse et ceux du personnel subalterne en vue de produire des rapports utiles.
- F. Degré 2 - Des conseils sont donnés au personnel subalterne au sujet de l'analyse des substances inorganiques dans l'eau et les échantillons connexes de l'environnement.

Responsabilités de gestion

2

- A. Degré 2 - Le travail exige la supervision du personnel de soutien, à savoir: un chimiste et deux techniciens.
- B. Degré 2 - Le travail exige l'utilisation appropriée des instruments d'analyse réservés aux travaux.
- C. Degré 2 - Le travail exige de préciser au chef de laboratoire le nouvel équipement et les fournitures requis pour les travaux.
- D. Degré 1 - Il faut, au besoin, demander au chef de laboratoire de l'aide de l'extérieur.
- E. Degré 2 - Le travail exige de s'assurer du respect des normes de qualité et de sécurité.
- F. Degré 3 - Le travail exige la coordination des activités de l'unité pour répondre aux exigences et aux priorités du personnel sur le terrain.
- G. Degré 2 - Il faut voir à l'application des procédures administratives et de sécurité au sein de l'unité.

Répercussions des recommandations et des activités

2

- A. Degré 2 - Les résultats des travaux servent à d'autres scientifiques du ministère pour contrôler et évaluer les effets des polluants sur les eaux intérieures et peuvent avoir une incidence directe sur ces études.
- B. Degré 2
 - (i) Degré 1 - Les résultats des travaux peuvent avoir une incidence économique restreinte sur les industries qui contribuent à la pollution atmosphérique à long terme des eaux intérieures.
 - (ii) Degré 2 - Les résultats des travaux servent à contrôler et à évaluer les effets des polluants sur les eaux intérieures et contribuent à la protection de ces ressources.
 - (iii) Aucune répercussion significative.
 - (iv) Aucune autre répercussion significative.

- C. Degré 2 - Les renseignements et les résultats des travaux contribuent à la somme des connaissances sur les niveaux d'ions inorganiques majeurs dans les eaux intérieures ainsi qu'à l'amélioration des méthodes et des procédés utilisés pour l'analyse des substances inorganiques dans l'eau.

ORGANIGRAMME LINÉAIRE

Chef, Section des services d'analyse

Chef, Laboratoire d'analyse (substances inorganiques)

- Chimiste, Éléments nutritifs et paramètres physiques
- * - Chimiste, Ions majeurs et TADPA CH-2
 - Chimiste, Précipitation CH-1
 - Techniciens (2)
- * Poste-repère

DESCRIPTION DE POSTE-REPÈRE

Numéro de poste-repère: 6

Niveau: 2

Titre descriptif: Biochimiste, Endocrinologie appliquée

Sous l'autorité du chef, Section de la recherche en pisciculture:

Planifier et effectuer des recherches afin d'étudier le rôle des hormones thyroïdes au cours de la smoltification du saumon comme moyen de déterminer la qualité du smolt (saumoneau) et afin de mesurer les niveaux de corticostéroïdes dans le plasma comme moyen d'effectuer des évaluations du stress endocrinien.

Collaborer avec les chercheurs scientifiques afin de déterminer les paramètres qui influent sur l'ichtyophysiologie; planifier, coordonner et diriger les plans d'échantillonnage en vue de prélever des échantillons de sang, des données de taille et de poids sur les smolts et des données connexes sur le milieu.

Analyser les échantillons de plasma par dosage radio-immunologique afin de connaître les niveaux de corticostéroïdes et d'hormones thyroïdes; interpréter les données, établir le rapport des niveaux hormonaux avec les facteurs externes et rédiger les résultats des expériences en vue de leur publication.

Préparer et purifier de la gonadotropine du saumon et effectuer des dosages radio-immunologiques de la gonadotropine afin d'aider aux recherches sur la reproduction contrôlée et l'ovulation induite de diverses espèces de poisson.

Adapter et mettre au point des techniques biochimiques pour mesurer les hormones chez le poisson et faire la démonstration de ces techniques à d'autres scientifiques du ministère et de l'industrie.

Particularités

Degré

Nature du travail

2

- A. Degré 3 - Les objectifs sont définis par le chef de section en fonction des objectifs pour chaque projet de recherche.
- B. Degré 2 - Le travail consiste en un nombre distinct de projets qui comportent l'analyse et l'interprétation des niveaux hormonaux chez le saumon.
- C. Degré 2 - Le travail exige la planification et l'exécution d'études du poisson, la cueillette d'échantillons de sang et de données sur place ainsi que l'analyse du plasma pour en connaître les niveaux hormonaux.
- D. Degré 2 - Les recherches et les études sont planifiées, les approches d'enquête sont déterminées et les méthodes sont choisies pour bien répondre aux objectifs.

Complexité du travail

2

- A. Degré 2 - Les données et les renseignements sont obtenus par des enquêtes sur place et des analyses de laboratoire directes.
- B. Degré 2 - Les données du dosage radio-immunologique peuvent être validées par la consultation d'ouvrages de référence ou la comparaison avec les résultats obtenus dans d'autres laboratoires.
- C. Degré 2 - Les niveaux hormonaux sont influencés par de nombreux facteurs externes, mais ces derniers peuvent être contrôlés au cours de la recherche.

- D. Degré 2 - Les relations entre les niveaux hormonaux et les facteurs externes peuvent être établies par des recherches bien définies.
- E. Degré 2 - Le travail comporte la collaboration avec les chercheurs scientifiques de la section et la responsabilité de leur fournir des analyses par dosage radio-immunologique.
- F. Degré 2 - Il faut communiquer avec les chercheurs scientifiques de la section pour collaborer à des projets communs ou avec d'autres scientifiques pour expliquer et démontrer les dosages biochimiques des hormones du poisson.
- C. Degré 3 - Le travail exige l'élaboration de techniques biochimiques et leur adaptation en vue de déterminer les niveaux d'hormones dans le plasma du poisson.
- H. Degré 2 - Le travail exige l'application de connaissances solides en biochimie et des techniques utilisées pour mesurer les niveaux hormonaux dans le plasma.

Responsabilités professionnelles

2

- A. Degré 3 - Les méthodes de recherche et les plans d'échantillonnage ainsi que les conclusions dérivées de l'interprétation des données sont examinées par le chef de section.
- B. Degré 2 - Des directives sur les nouveaux projets de recherche et sur la résolution des problèmes imprévus sont fournies par le chef de section.
- C. Degré 2 - Les facteurs qui influencent les niveaux hormonaux ainsi que les plans d'échantillonnage en vue de les mesurer et de les interpréter doivent être déterminés.
- D. Degré 1 - Il faut, s'il y a lieu, vérifier si le travail des étudiants embauchés pour l'été respecte bien la procédure.
- E. Degré 2 - Les résultats d'analyse et les observations sur place doivent être interprétés afin de relever les effets des facteurs externes sur les niveaux hormonaux du poisson.
- F. Degré 2 - Des conseils sont donnés à d'autres scientifiques de la section et de l'industrie au sujet de l'analyse biochimique des hormones du poisson.

Responsabilités gestion

2

- A. Degré 1 - Des instructions techniques sont données, au besoin, aux étudiants embauchés pour l'été.
- B. Degré 2 - Il faut assurer l'utilisation convenable de l'équipement et des fournitures attribués pour les travaux, y compris le contrôle des matières radioactives utilisées dans la section.
- C. Degré 2 - Le travail exige de déterminer l'équipement et les fournitures requis pour les recherches.
- D. Degré 1 - Il faut, au besoin, demander de l'aide de l'extérieur au chef de section.
- E. Degré 2 - Il faut s'assurer du respect des lignes directrices administratives et des directives de sécurité établies pour l'utilisation de matières radioactives.
- F. Degré 2 - Le travail comporte la coordination de l'échantillonnage sur place avec les autres chercheurs de la section.
- G. Degré 1 - Le travail exige l'application des procédures administratives et des procédures en matière de sécurité établies pour le travail.

Répercussions des recommandations et des activités

2

- A. Degré 2 - Les résultats contribuent aux programmes continus de recherche en pisciculture.
- B. Degré 2
- (i) Degré 2 - Les résultats des recherches contribuent à améliorer la production du saumon, ce qui influence la pêche commerciale et sportive.
 - (ii) Degré 2 - Les résultats des recherches contribuent à la préservation du saumon.
 - (iii) Aucune répercussion significative.
 - (iv) Aucune autre répercussion significative.
- C. Degré 3 - Des méthodes biochimiques pour déterminer les niveaux hormonaux du poisson sont mises au point et les résultats des recherches permettent de bien comprendre le rôle des hormones dans la reproduction des poissons et dans la survie au stress.

ORGANIGRAMME LI NÉAIRE

Chef, Direction des services - ressources

- Chef, Section de recherche en pisciculture
- Biologiste, Reproduction contrôlée
 - Chercheur scientifique, Nutrition
 - Chercheur scientifique, Stress et histophysiologie
- * - Biochimiste, Endocrinologie appliquée CH-2
- * Poste-repère

DESCRIPTION DE POSTE-REPÈRE

Numéro de poste-repère: 7

Niveau: 3

Titre descriptif: Chimiste, Assurance de la qualité

Sous l'autorité du chef, Section de l'assurance de la qualité et des méthodes:

Planifier, diriger et coordonner les recherches en vue de mettre au point, pour l'eau et les sédiments, des matières certifiées et d'autres matières de référence qui serviront dans les programmes d'assurance de la qualité. Établir des priorités sur le type de substrats et les concentrations des paramètres requis et déterminer l'endroit, les techniques et la fréquence d'échantillonnage afin d'obtenir des matières appropriées avec contamination naturelle. Planifier l'analyse en laboratoire des échantillons pris sur le terrain, soit par des laboratoires à façon, soit par le Laboratoire national d'analyses de la qualité des eaux (LNQE) afin de bien circonscrire chaque matière selon une vaste gamme de paramètres organiques et inorganiques à l'état de traces.

Organiser et diriger les études d'assurance de la qualité pour répondre aux engagements du ministère dans des programmes communs de surveillance de la qualité de l'eau. Établir les plans de travail, les objectifs et les besoins en ressource pour chaque étude et les coordonner avec les organismes participants. Choisir et appliquer les techniques statistiques appropriées, interpréter les données recueillies auprès de divers organismes et rédiger des rapports scientifiques pour évaluer le rendement du laboratoire. Rédiger des contrats d'affermage en vue d'analyses et évaluer la qualité des données produites par les laboratoires à façon.

Superviser un chimiste qui effectue des études d'élaboration et de validation de méthodes organiques afin de fournir des méthodes qui serviront dans les laboratoires régionaux et le Laboratoire national du LNQE. Élaborer des stratégies et des conceptions expérimentales pour l'élaboration de méthodes, ainsi que des techniques pour la conservation des échantillons, examiner les travaux en cours, fournir de l'aide et donner des conseils, et faire l'examen critique des rapports sur les méthodes mises au point. Donner des conseils à d'autres scientifiques sur l'utilisation des matières de référence et sur le déroulement et l'interprétation des études d'assurance de la qualité.

Particularités

Degré

Nature du travail

3

- A. Degré 3 - Les objectifs sont définis par le chef de section en fonction de l'élaboration des matières de référence requises, de l'exécution d'études d'assurance de la qualité et de l'achèvement de projets d'élaboration de méthodes.
- B. Degré 3 - Le travail comporte l'identification, la sélection et l'essai poussé des matières de référence, la réalisation d'études approfondies en assurance de la qualité et l'élaboration de méthodes pour l'analyse de l'eau et des sédiments.
- C. Degré 3 - Le travail comporte la sélection et la caractérisation chimique des matières de référence, l'organisation et la réalisation des études d'assurance de la qualité, l'élaboration de méthodes et la supervision d'un chimiste.
- D. Degré 3 - Le travail comporte la planification et l'organisation d'études communes d'assurance de la qualité, la planification et la coordination de recherches pour mettre au point les matières de référence, et la planification et l'attribution à un chimiste subalterne de projets de recherche en élaboration de méthodes.

Complexité du travail

3

- A. Degré 2 - Les renseignements nécessaires pour caractériser les matières de référence et pour servir aux études d'assurance de la qualité et aux projets d'élaboration de méthodes sont obtenus par analyse directe.
- B. Degré 2 - Les données d'analyse peuvent être validées par des analyses répétées avec des procédés de rechange.
- C. Degré 3 - La caractérisation complète de matières de référence d'origine naturelle exige l'identification et la quantification d'une vaste gamme de paramètres organiques et inorganiques.
- D. Degré 3 - Les données et les renseignements obtenus des études d'assurance de la qualité contiennent de nombreuses variables qui exigent une interprétation et qui sont parfois ambiguës.
- E. Degré 3 - La collecte et la caractérisation des matières de référence et le déroulement d'études d'assurance de la qualité se font en collaboration avec des scientifiques de l'extérieur de la section ou sont influencées par ces scientifiques.
- F. Degré 3 - Il faut communiquer avec les scientifiques du Laboratoire national d'analyses de la qualité des eaux ou avec les scientifiques des laboratoires à façon en vue d'obtenir des analyses chimiques et avec les scientifiques de divers organismes nationaux et internationaux en vue d'organiser, de coordonner et d'effectuer des études d'assurance de la qualité.
- G. Degré 3 - Le travail exige l'élaboration de stratégies et de conceptions expérimentales ainsi que la direction d'un chimiste dans l'élaboration de méthodes pour l'analyse de l'eau et des sédiments du point de vue des paramètres organiques.
- H. Degré 3 - Le travail exige l'application de connaissances approfondies en chimie analytique organique et inorganique ainsi que des procédés et des techniques utilisés pour l'analyse de l'eau et des sédiments; le travail exige aussi une connaissance des statistiques qui s'appliquent aux études d'assurance de la qualité.

Responsabilités professionnelles

3

- A. Degré 3 - Les approches pour choisir et caractériser les matières de référence et pour réaliser des études d'assurance de la qualité et des projets d'élaboration de méthodes sont revues par le chef de section pour la justesse de jugement en regard des objectifs à atteindre.
- B. Degré 3 - Des directives professionnelles sont données par le chef de section pour résoudre les problèmes difficiles d'élaboration de méthodes et pour interpréter les résultats des études de contrôle de la qualité qui sont ambiguës.
- C. Degré 3 - Le travail exige la détermination des besoins et des sources vraisemblables de matières de référence, l'établissement d'approches pour effectuer les études d'assurance de la qualité et la mise au point de stratégies et de conceptions expérimentales pour les projets d'élaboration de méthodes.
- D. Degré 2 - Il faut examiner, en cours d'exécution, le travail d'un chimiste subalterne qui s'occupe des études d'élaboration de méthodes et fait l'examen critique des rapports finals avant leur publication.
- E. Degré 3 - Les résultats des études d'assurance de la qualité sont interprétés et analysés afin d'évaluer le rendement des laboratoires externes.
- F. Degré 3 - Des conseils sont donnés sur l'utilisation des matières de référence et sur le déroulement et l'interprétation des études d'assurance de la qualité à d'autres scientifiques. Des directives sont données à un chimiste subalterne au sujet des études d'élaboration de méthodes.

Responsabilités de gestion 2

- A. Degré 2 - Le travail exige la supervision d'un chimiste qui s'occupe d'études d'élaboration de méthodes.
- B. Degré 2 - Il faut s'assurer de l'utilisation convenable des instruments d'analyse attribués à l'unité.
- C. Degré 2 - Le travail exige de recommander au chef de section l'acquisition du nouvel équipement et des fournitures nécessaires pour les travaux.
- D. Degré 3 - Le travail exige d'obtenir de l'aide de l'extérieur pour la collecte des échantillons qui serviront de matières de référence et pour l'analyse des échantillons par des laboratoires à façon.
- E. Degré 2 - Il faut s'assurer du respect des normes de qualité et de quantité au laboratoire.
- F. Degré 3 - Le travail comporte la coordination de la collecte des échantillons et des études communes d'assurance de la qualité avec d'autres scientifiques.
- G. Degré 1 - Le travail exige l'application des procédures administratives et des procédures de sécurité établies pour le travail.

Répercussions des recommandations et des activités 3

- A. Degré 3 - Les matières de référence et les résultats des études d'assurance de la qualité servent dans l'ensemble du ministère pour garantir la qualité des données scientifiques produites.
- B. Degré 2 -
 - (i) Aucune répercussion significative.
 - (ii) Degré 2 - Les résultats des études d'assurance de la qualité contribuent aux engagements du ministère dans le domaine des programmes communs de surveillance de l'environnement.
 - (iii) Aucune répercussion significative.
 - (iv) Aucune autre répercussion significative.
- C. Degré 3 - Les renseignements et les résultats contribuent à l'amélioration des méthodes d'analyse de l'eau et des sédiments.

ORGANIGRAMME LINÉAIRE

Chef, Division des méthodes d'analyse

Chef, Section de l'assurance de la qualité et des méthodes -

Chimiste, Analyse spéciale

- Chimiste, Élaboration de méthodes (substances inorganiques)

- Chimiste, Contrôle de la qualité

* - Chimiste, Assurance de la qualité CH-3

- Chimiste, Élaboration de méthodes (substances inorganiques) CH-2

* Poste-repère

DESCRIPTION DE POSTE-REPÈRE

Numéro de poste-repère: 8

Niveau: 3

Titre descriptif: Chimiste préposé aux enquêtes sur l'eau potable et les tissus humains

Sous l'autorité du chef, Section de la chimie organique:

Planifier, coordonner et mettre en oeuvre des enquêtes sur la qualité de l'eau potable et des programmes de surveillance des polluants en vue de fournir des renseignements aux comités fédéraux-provinciaux qui formulent les lignes directrices canadiennes sur l'eau potable et en vue d'évaluer les caractéristiques de la qualité de l'eau, les tendances et l'état de la pollution.

Planifier, coordonner et mettre en oeuvre des enquêtes sur les contaminants organiques dans les tissus humains afin de déceler les nouveaux contaminants et de fournir des données sur les dangers aux comités fédéraux-provinciaux ainsi qu'aux autorités provinciales et médicales qui s'occupent d'évaluer les risques pour la santé qu'engendrent les polluants chimiques.

Organiser des enquêtes et des projets coopératifs avec les représentants des autorités fédérales et provinciales en matière de santé et d'eau potable, avec les universités et les experts médicaux, déterminer les paramètres physiques et chimiques à mesurer et établir la fréquence optimale d'échantillonnage.

Définir la portée technique des travaux affermés, évaluer les propositions de contrats sur leur mérite scientifique et servir d'autorité scientifique pour assurer l'intégrité des travaux à façon.

Déterminer par analyse la présence d'une foule de contaminants organiques dans des échantillons d'eau et de tissus humains, élaborer et adapter des méthodes pour l'analyse simultanée de mélanges complexes de contaminants organiques. Interpréter et rendre compte des résultats des analyses.

Donner des conseils d'expert aux gestionnaires de la qualité de l'eau et aux comités et groupes de travail fédéraux-provinciaux.

Superviser un technicien et assurer le respect des procédures de sécurité.

Particularités

Degré

Nature du travail

3

- A. Degré 3 - Les objectifs sont définis par le chef de section en fonction des exigences de la planification et de l'exécution des enquêtes sur l'eau potable et les tissus humains.
- B. Degré 3 - Le travail comporte la planification, la coordination et la direction des enquêtes et des analyses afin de déterminer les concentrations d'un grand nombre de contaminants organiques dans l'eau potable et les tissus humains.
- C. Degré 2 - Le travail comporte la planification, la coordination et la direction d'enquêtes conjointes et d'analyses de laboratoire, la prestation de conseils et l'attribution du travail à un technicien.
- D. Degré 3 - Les enquêtes conjointes sur l'eau potable et les tissus humains sont planifiées et effectuées avec un certain nombre d'organismes de l'extérieur.

Complexité du travail

3

- A. Degré 3 - Les renseignements sur le type et les niveaux d'une vaste gamme de contaminant naturels dans l'eau potable et les tissus humains sont obtenus par des enquêtes poussées et des recherches analytiques qui exigent l'adaptation et l'élaboration de méthodes.
- B. Degré 3 - Les renseignements et les données peuvent être vérifiés en répétant les enquêtes et en confirmant les résultats d'analyse au moyen d'une combinaison de techniques chimiques et de techniques avec instruments.
- C. Degré 3 - Le relevé et la quantification des contaminant organiques dans l'eau potable et les tissus humains font l'objet d'un grand nombre d'interférences et d'ambiguïtés et ils exigent une interprétation attentive.
- D. Degré 2 - Les relations entre les réponses des instruments et les concentrations de contaminant organiques peuvent être établies par des enquêtes directes au moyen de normes de référence.
- E. Degré 3 - Les enquêtes sont planifiées et effectuées en collaboration avec des représentants de l'extérieur de la section et elles sont aussi influencées par ceux-ci.
- F. Degré 3 - Il faut communiquer avec des scientifiques et des représentants d'autres organismes du fédéral et des provinces et les universités en vue de planifier des enquêtes conjointes et d'y participer.
- G. Degré 3 - Le travail exige la mise au point de nouvelles techniques d'échantillonnage et d'analyse pour relever et mesurer les contaminant organiques dans l'eau potable et les tissus humains.
- H. Degré 3 - Le travail exige l'application de connaissances approfondies des principes et théories de la chimie organique analytique et des procédés et techniques avec instruments utilisés pour l'analyse des substances organiques à l'état de traces dans l'eau potable et les tissus humains, ainsi que la connaissance des techniques statistiques ayant trait à l'échantillonnage et à la conception des enquêtes.

Responsabilités professionnelles

3

- A. Degré 3 - Les approches à la planification et à la réalisation des enquêtes ainsi qu'à l'élaboration des méthodes sont examinées par le chef de section.
- B. Degré 3 - Des directives professionnelles sont données par le chef de section pour la résolution des problèmes difficiles d'élaboration de méthodes et pour la détermination de l'ordre de priorité des enquêtes.
- C. Degré 3 - Le travail exige la définition des exigences d'enquête en fonction de paramètres à mesurer et de fréquence d'échantillonnage, de la définition de la portée technique des travaux donnés à façon et de la détermination des approches aux études d'élaboration de méthodes.
- D. Degré 3 - Le travail des entrepreneurs qui effectuent des enquêtes ou des analyses est examiné afin d'en confirmer l'intégrité scientifique.
- E. Degré 2 - Les résultats d'analyse sont interprétés pour en tirer des résultats utiles.
- F. Degré 3 - Des conseils sur l'échantillonnage et l'analyse de l'eau potable et des tissus humains en vue de déterminer si les échantillons contiennent des contaminant organiques sont donnés au personnel subalterne, aux entrepreneurs et aux représentants des organismes qui participent à des projets conjoints.

	Degré
Responsabilités de gestion	2
A. Degré 2 - Le travail exige la supervision d'un technicien.	
B. Degré 2 - Il faut assurer l'utilisation convenable de l'équipement d'analyse et des fournitures désignés pour les travaux.	
C. Degré 2 - Il faut déterminer l'équipement et les fournitures nécessaires pour les travaux d'enquête et d'analyse.	
D. Degré 3 - Le travail exige d'organiser les travaux d'enquête avec les organismes de l'extérieur et de définir la portée technique des travaux d'enquête et d'analyse donnés à façon.	
E. Degré 2 - Il faut assurer le respect des normes de qualité, de quantité et de sécurité du laboratoire.	
F. Degré 3 - Le travail comporte la coordination des enquêtes et des analyses avec les représentants d'autres organismes et les façonniers.	
G. Degré 2 - Le travail exige l'application des lignes directrices en matière d'administration et de sécurité dans le laboratoire.	
Répercussions des recommandations et des activités	3
A. Degré 3 - Les renseignements et les résultats des travaux sont utilisés par des représentants du fédéral et des provinces pour établir les lignes directrices canadiennes sur l'eau potable et adopter des règlements en vertu de la Loi sur les produits dangereux.	
B. Degré 2 -	
(i) Degré 1 - Les résultats des travaux peuvent avoir une incidence économique restreinte sur les industries qui contribuent à la pollution de nos réserves d'eau potable.	
(ii) Aucune répercussion significative.	
(iii) Degré 2 - Les renseignements et les résultats des travaux servent à contrôler les contaminant organiques toxiques dans l'eau potable et l'environnement humain.	
(iv) Aucune autre répercussion significative.	
C. Degré 3 - Les renseignements et les résultats contribuent à la somme des connaissances sur les concentrations de contaminant organiques dans l'eau potable et les tissus humains. Des méthodes et des procédés nouveaux et améliorés pour l'analyse des produits organiques dans l'eau potable et les tissus humains sont mis au point.	

ORGANIGRAMME LINÉAIRE

Chef, Division de la surveillance et des critères -

Chef, Section de la chimie organique

- Chercheurs scientifiques (3)

* - Chimiste, Enquêtes sur l'eau et les tissus humains CH-3

- Technicien

* Poste-repère

DESCRIPTION DE POSTE-REPÈRE

Numéro de poste-repère: 9

Niveau: 3

Titre descriptif: Chef, Section de la chimie des solutions,
Laboratoire des sciences minérales

Sous l'autorité du gestionnaire adjoint, Opérations, Laboratoire de chimie:

Planifier, organiser et contrôler la Section de chimie des solutions en vue de fournir des services d'analyses chimiques de tous les éléments présents dans les minerais, minéraux, solutions de traitement et matériaux connexes, en vue d'aider aux travaux de recherche et de développement du Centre canadien de technologie des minéraux et de l'énergie (CANMET).

Superviser une unité de deux chimistes et de quatre techniciens. Planifier et distribuer le travail, contrôler les progrès des travaux, réviser et examiner les travaux terminés avant de signaler les résultats aux clients et d'en discuter avec eux. S'assurer que les procédures de sécurité et d'assurance de la qualité sont suivies dans le laboratoire; recommander l'achat de nouveau matériel de laboratoire et rédiger le cahier des charges nécessaire à cette fin.

Effectuer les travaux d'analyse de nature plus complexe ou difficile et faire des recherches, adapter et élaborer les méthodes et techniques d'analyse, et les évaluer.

Aider les organismes de l'extérieur et l'industrie en donnant des conseils sur les méthodes d'analyse, en évaluant et en résolvant les problèmes d'analyse et en effectuant des analyses d'arbitrage pour régler les différends.

Superviser et diriger les analyses chimiques et les projets d'élaboration de méthodes afin d'aider à la certification de matières de référence normalisées pour le Projet canadien de matériaux de référence certifiés.

Particularités

Degré

Nature du travail

3

- A. Degré 3 - Les objectifs sont définis par le gestionnaire adjoint, en fonction des services d'analyse acceptables pour ce qui est de la qualité, de la quantité et de l'opportunité.
- B. Degré 2 - Le travail comporte la prestation de services d'analyse inorganique en vue d'appuyer un certain nombre de projets de recherche.
- C. Degré 3 - Le travail comporte la direction et la supervision du personnel qui s'occupe d'effectuer des analyses inorganiques des minerais, minéraux, solutions de traitement et matériaux connexes.
- D. Degré 3 - Le travail comporte la planification, l'organisation et la distribution des travaux à une section chargée de fournir des services d'analyse.

Complexité du travail

3

- A. Degré 2 - Les renseignements pour ce qui est des méthodes et des procédés sont normalement disponibles, mais les données sont obtenues par l'observation directe.

- B. Degré 2 - Les données peuvent être validées par des procédés de rechange ou par la consultation d'ouvrages de référence.
- C. Degré 2 - Les échantillons présentés à la section proviennent habituellement d'expériences contrôlées et sont normalement bien caractéristiques. Le travail comporte la détermination de paramètres discrets. Les échantillons de nature plus complexe ou difficile exigent une interprétation et l'adaptation des méthodes à cause des interférences.
- D. Degré 2 - Le travail comporte des analyses de nature plus complexe et plus difficile, et des recherches en élaboration de méthodes où les relations entre les variables peuvent être établies par des recherches analytiques simples.
- E. Degré 3 - L'organisation, la planification et la direction du travail de la section sont influencées par les activités des chercheurs auxquels les services d'analyse sont offerts.
- F. Degré 3 - Il faut communiquer avec les scientifiques auxquels les services d'analyse sont fournis pour rendre compte des résultats et en discuter, et avec des scientifiques d'organismes externes et de l'industrie pour donner des conseils en chimie analytique.
- G. Degré 3 - Le travail exige l'adaptation et l'élaboration de méthodes et de techniques pour l'analyse des minerais, minéraux, solutions de traitement et matériaux connexes.
- H. Degré 3 - Le travail exige l'application de connaissances approfondies en chimie analytique inorganique ainsi que des procédés et des techniques utilisés pour l'analyse des minerais, minéraux, solutions de traitement et matériaux connexes. L'application d'une connaissance des pratiques de supervision est aussi requise.

Responsabilités professionnelles

3

- A. Degré 3 - Les méthodes adoptées pour offrir un service d'analyse efficace sont examinées par le gestionnaire adjoint.
- B. Degré 3 - Des directives professionnelles sont fournies par le gestionnaire adjoint afin de résoudre les problèmes d'analyse ou d'élaboration de méthodes difficiles.
- C. Degré 3 - Le travail exige de définir les problèmes d'analyse, de déterminer des méthodes d'approche et d'adapter ou d'élaborer des méthodes en vue de résoudre ces problèmes.
- D. Degré 2 - Le travail du personnel subalterne est examiné en cours d'exécution et la précision technique en est vérifiée avant de rendre compte des résultats aux clients et d'en discuter avec eux.
- E. Degré 2 - Les résultats d'analyse sont interprétés pour donner des rapports utiles.
- F. Degré 3 - Des conseils en chimie analytique sont donnés aux scientifiques d'autres organismes et de l'industrie. Des directives sur la sélection et l'application des méthodes et sur l'interprétation des résultats sont fournies au personnel subalterne.

Responsabilités de gestion

3

- A. Degré 3 - Le travail exige la supervision d'une unité de deux chimistes et de quatre techniciens.
- B. Degré 3 - Le travail exige le contrôle et l'entretien de l'équipement et des fournitures alloués pour les travaux.
- C. Degré 3 - Le travail exige de faire des recommandations au gestionnaire adjoint et de rédiger des cahiers des charges pour l'acquisition de l'équipement et des fournitures nécessaires aux travaux.

- D. Degré 1 - Il faut, au besoin, demander de l'aide de l'extérieur au gestionnaire adjoint.
- E. Degré 3 - Le travail exige de voir à l'application de procédés d'assurance de la qualité et de sécurité dans la section.
- F. Degré 3 - Le travail comporte la coordination de la prestation des services d'analyse à un certain nombre de scientifiques.
- G. Degré 3 - Le travail exige l'interprétation et l'application des lignes directrices relatives à l'administration et à la sécurité dans la section.

Répercussions des recommandations et des activités

3

- A. Degré 3 - La prestation de services d'analyse est essentielle aux activités de recherche continue du GANMET.
- B. Degré 2 -
 - (i) Degré 2 - La prestation de services d'analyse est essentielle aux projets de recherche qui visent à améliorer les technologies minières et les technologies de traitement connexes et a une incidence technologique sur ces industries. Le travail contribue aussi directement à l'industrie grâce à l'élaboration de méthodes, à la résolution de problèmes d'analyse et à l'analyse d'arbitrage pour régler les différends.
 - (ii) Degré 2 - La prestation de services d'analyse est essentielle aux projets de recherche continue qui visent à améliorer l'utilisation des ressources minières.
 - (iii) Aucune répercussion significative.
 - (iv) Aucune autre répercussion significative.
- C. Degré 3 - Le travail comporte l'élaboration de nouvelles méthodes et procédures pour l'analyse des minerais, minéraux, solutions de traitement et matériaux connexes.

ORGANIGRAMME LINÉAIRE

Gestionnaire, Laboratoire de chimie

Gestionnaire adjoint, Opérations

- Chef, Section des métaux et des alliages
- Chef, Section des minerais et de l'analyse des métaux précieux
- Chef, Section de FX, radiométrie et fluorimétrie
- Chef, Section de l'émission optique et NAA
- * - Chef, Section de la chimie des solutions CH-3
 - Chimiste CH-2
 - Chimiste CH-1
 - Techniciens (4)
- * Poste-repère

DESCRIPTION DE POSTE-REPÈRE

Numéro de poste-repère: 10

Niveau: 3

Titre descriptif: Chimiste, Évaluation des pesticides

Sous l'autorité du directeur associé, Laboratoire des pesticides:

Planifier, organiser et diriger des évaluations et des études scientifiques des données chimiques contenues dans les présentations d'évaluation de pré commercialisation pour de nouveaux produits ou pour de nouveaux usages aux produits enregistrés de l'industrie des pesticides, afin de voir si ces présentations sont complètes et acceptables par rapport aux normes, aux critères et aux protocoles d'évaluation requis en vertu de la Loi sur les produits anti-parasitaires et les règlements connexes.

Examiner et évaluer les méthodes de fabrication des pesticides, y compris les matières premières, les mécanismes de réaction, les produits principaux, les impuretés qui dépassent 0,1 p. 100 et la présence possible de microcontaminants toxiques afin de déterminer la validité, le caractère complet et l'acceptabilité des renseignements.

Si des données supplémentaires sont requises pour mener à terme l'évaluation, informer l'industrie des exigences additionnelles et de leur raison d'être ainsi que des protocoles d'essai requis pour terminer l'évaluation.

Planifier et diriger les recherches de laboratoire sur la validité des méthodes d'analyse soumises par l'industrie et vérifier l'analyse de la composition des pesticides et des formulations techniques, plus précisément pour déceler la présence d'impuretés toxiques et de microcontaminants afin d'assurer un contrôle de la qualité satisfaisant sur les produits mis en marché. Élaborer des méthodes nouvelles ou améliorées, au besoin, pour l'analyse spécifique de certains produits ou contaminant.

Examiner et déterminer, à partir de l'étude des renseignements fournis dans les présentations et à partir d'un examen théorique des mécanismes et cheminements de réaction, la formation possible de microcontaminants toxiques.

Signaler ses constatations et recommander l'acceptation ou le rejet des demandes d'enregistrement des produits, selon les résultats des évaluations.

Participer à la planification des projets de recherche du Ministère en vue de déceler la présence de microcontaminants toxiques dans des produits suspects.

Donner des conseils aux représentants d'autres organismes fédéraux ou provinciaux ainsi qu'aux représentants de l'industrie sur des problèmes ayant trait à la composition et à l'analyse des pesticides et à leurs contaminant.

Superviser un technicien qui s'occupe de recherches analytiques et d'études d'élaboration de méthodes.

Particularités

Degré

Nature du travail

3

- A. Degré 3 - Les objectifs sont définis par le directeur associé en fonction des tâches qui comportent l'évaluation scientifique des données chimiques de plusieurs présentations d'évaluation de précommercialisation et la conduite de recherches de laboratoire connexes.

- B. Degré 3 - Le travail comporte l'évaluation exhaustive des données chimiques contenues dans les présentations sur les pesticides ainsi que des études et des travaux d'élaboration de méthodes en laboratoire.
- C. Degré 3 - Le travail comporte l'évaluation des données chimiques, l'analyse d'une vaste gamme de pesticides et de contaminant, l'évaluation critique et l'élaboration de méthodes d'analyse et la prestation de conseils.
- D. Degré 3 - Le travail comporte la planification et la direction des évaluations et des études scientifiques des données chimiques d'une vaste gamme de pesticides; la tenue de recherches en laboratoire sur la validité des méthodes d'analyse et la tenue d'études d'élaboration de méthodes.

Complexité du travail

3

- A. Degré 3 - Le travail exige d'obtenir des renseignements à partir d'un examen critique des données présentées, en demandant à l'industrie de préparer et de présenter des données additionnelles particulières au besoin, et à partir de recherches en laboratoire qui nécessitent l'élaboration de méthodes.
- B. Degré 3 - Les renseignements et les données fournis par l'industrie peuvent normalement se vérifier par un examen critique des données chimiques, par des recherches en laboratoire et par la consultation de la documentation.
- C. Degré 3 - Les renseignements et les données chimiques des présentations comportent plusieurs paramètres chimiques et physiques, des cheminements de réaction, des données sur la présence de contaminant et des méthodes d'analyse parfois ambiguës ou incomplètes, qui exigent une interprétation.
- D. Degré 3 - Les relations entre les données chimiques et physiques présentées, les résultats des recherches d'analyse, la composition effective des pesticides et la présence de microcontaminants sont parfois contradictoires et exigent des recherches et une interprétation.
- E. Degré 3 - Le travail est fréquemment influencé par les activités d'autres scientifiques et évaluateurs qui fournissent ou demandent des renseignements supplémentaires sur les aspects chimiques des présentations.
- F. Degré 3 - Il faut communiquer avec les scientifiques et les représentants de l'industrie et d'autres organismes et ministères afin d'échanger des renseignements, de régler les différends ou les problèmes et de donner des conseils.
- G. Degré 3 - Le travail exige l'élaboration de méthodes nouvelles ou améliorées pour l'analyse de la composition des nouveaux pesticides et pour l'identification et la quantification d'une vaste gamme de microcontaminants.
- H. Degré 3 - Le travail exige l'application de connaissances approfondies des principes et théories de la chimie analytique et organique et de la chimie des produits synthétiques ainsi que des procédés et des techniques avec instruments utilisés pour l'analyse des pesticides et des microcontaminants connexes.

Responsabilités professionnelles

3

- A. Degré 3 - Les approches adoptées pour effectuer les évaluations scientifiques, les recherches en laboratoire et les projets d'élaboration de méthodes sont examinées par le directeur associé du point de vue de la justesse du jugement.
- B. Degré 3 - Des directives professionnelles sont fournies par le directeur associé pour résoudre les problèmes difficiles d'élaboration de méthodes et pour interpréter les données chimiques ambiguës que contiennent les présentations.
- C. Degré 3 - Le travail exige de définir les problèmes que présentent les méthodes d'analyse incomplètes, les données et les conclusions manquantes ou biaisées et de déterminer les méthodes qui permettront de résoudre les problèmes difficiles.

Degré

- D. Degré 3 - Les résultats et les constatations d'autres scientifiques oeuvrant dans le domaine de la chimie des pesticides et de l'analyse des microcontaminants sont examinés afin de déterminer s'ils conviennent pour évaluer les présentations de précommercialisation en vue de l'enregistrement des pesticides.
- E. Degré 3 - Il faut interpréter les données chimiques, les résultats et les conclusions d'autres scientifiques ainsi que les résultats des recherches de son propre laboratoire afin de déterminer la validité et l'acceptabilité des données que contiennent les présentations d'enregistrement.
- F. Degré 3 - Des conseils sur la composition chimique des pesticides et des microcontaminants connexes et sur les méthodes pour leur analyse sont donnés à d'autres scientifiques et aux représentants de l'industrie ainsi qu'à des fonctionnaires du ministère et d'autres organismes.

Responsabilités de gestion

1

- A. Degré 2 - Le travail exige la supervision d'un technicien.
- B. Degré 1 - Le travail comporte la planification de l'utilisation du matériel et des fournitures alloués pour les travaux.
- C. Degré 1 - Les responsabilités se limitent à la gestion de l'emploi du temps ainsi que des fournitures et de l'équipement pour les travaux assignés.
- D. Degré 1 - Il faut, au besoin, demander de l'aide de l'extérieur au directeur associé.
- E. Degré 1 - Il faut respecter les procédés, directives et lignes directrices établis pour le travail.
- F. Degré 3 - Le travail comporte la coordination de la collecte de données chimiques additionnelles auprès de l'industrie, des recherches, des évaluations scientifiques et des études d'élaboration de méthodes avec d'autres scientifiques.
- G. Degré 1 - Le travail exige l'application des procédures administratives et des procédures de sécurité établies pour le travail.

Répercussions des recommandations et des activités

3

- Degré 3 - Les évaluations scientifiques, les recherches de laboratoire, les méthodes et les procédures élaborées servent à l'application générale de la loi sur les pesticides et à l'évaluation de précommercialisation des présentations individuelles.
- B. Degré 3
 - (i) Degré 3 - Les recommandations, les conseils et les résultats des travaux influent sur l'approbation et le contrôle réglementaires des pesticides et peuvent avoir une incidence économique ou technologique sur l'industrie des pesticides.
 - (ii) Degré 2 - La confirmation de la composition des pesticides et l'identification des microcontaminants contribuent à l'enregistrement et à l'utilisation de pesticides acceptables pour l'environnement.
 - (iii) Degré 3 - Les recommandations, les conseils et les résultats des travaux influent sur l'approbation et l'utilisation de pesticides possiblement dangereux et sur le contrôle des microcontaminants toxiques.
 - (iv) Aucune autre répercussion significative.
- C. Degré 3 - L'évaluation des données et des renseignements chimiques présentés, les résultats des recherches en laboratoire et les nouvelles méthodes d'analyse contribuent à la somme des connaissances sur la composition chimique des pesticides et des microcontaminants connexes et à une meilleure compréhension de la chimie des pesticides et des microcontaminants.

ORGANIGRAMME LINÉAIRE

Directeur, Division des services de laboratoire Directeur associé, Laboratoire des

pesticides - Chef, Laboratoire des traces de pesticide

- Chimiste, Formulation des pesticides

* - Chimiste, Évaluation des pesticides (3) CH-3

- Technicien EG-ESS-7

* Poste-repère

DESCRIPTION DE POSTE-REPÈRE

Numéro de poste-repère: 11

Niveau: 3

Titre descriptif: Évaluateur des drogues

Sous l'autorité du chef, Division de l'évaluation des produits pharmaceutiques:

Évaluer les données chimiques et pharmaceutiques que contiennent les présentations de nouveaux médicaments afin de déterminer si les drogues sont acceptables et répondent aux normes d'innocuité et d'efficacité. Adapter l'approche et la méthode scientifiques au cours du processus d'évaluation et effectuer des évaluations scientifiques des données de technologie chimique et pharmaceutique afin de valider les demandes des fabricants.

Examiner le processus chimique et les cheminements de réaction afin de relever les réactifs possiblement toxiques, les intermédiaires synthétiques, les produits des réactions secondaires et les stéréo-isomères chimiques qui peuvent être présents sous forme d'impuretés, afin de s'assurer que le fabricant des médicaments a étudié ces impuretés selon une méthode convenablement validée. Interpréter les données spectrales pour vérifier la structure chimique des substances et des impuretés des drogues.

Déterminer si les normes de fabrication et de contrôle de la qualité proposées pour la substance médicamenteuse et la formule de dosage sont acceptables pour garantir l'innocuité et l'efficacité de chaque lot produit et déterminer si les méthodes d'analyse proposées sont convenablement validées pour garantir l'exactitude, la précision, la spécificité et la sensibilité.

Déterminer les cheminements de dégradation et prédire les produits de dégradation possibles et s'assurer que le fabricant a fait des recherches complètes sur tous les produits de dégradation possibles et qu'il a mis au point une méthodologie convenable pour les déterminer. Établir l'acceptabilité et la compatibilité des ingrédients non médicaux et des matières d'emballage pour assurer la sécurité du produit.

Rédiger un rapport détaillé qui résume les constatations et les conclusions auxquelles on est parvenu, relever les secteurs qui posent des problèmes et les lacunes, informer le fabricant des exigences et des domaines dans lesquels le produit ou les données ont besoin d'une élaboration plus poussée, formuler une recommandation globale quant à l'acceptation ou au rejet de la présentation et donner un raisonnement scientifique pour justifier les conclusions.

Effectuer un deuxième examen des données obtenues de la surveillance de post commercialisation des nouveaux médicaments ou des demandes renvoyés par d'autres bureaux afin de s'assurer que les nouveaux produits mis en marché au Canada répondent aux normes d'innocuité et d'efficacité prescrites dans la Loi des aliments et drogues et dans les règlements connexes. Évaluer les rapports rédigés par les évaluateurs subalternes afin de s'assurer que les données ont été bien interprétées et que les recommandations sont valables.

Participer à l'élaboration des propositions de recherche dans les secteurs qui présentent des problèmes, propositions qui ont trait à la méthode d'analyse, aux normes sur les drogues et à d'autres problèmes de chimie relevés au cours de l'évaluation des présentations de drogues pour s'assurer que la Direction effectue des recherches opportunes et pertinentes et que les normes canadiennes en matière de drogues sont élaborées au besoin.

Particularités

Degré

Nature du travail

3

- A. Degré 3 - Les objectifs sont définis par le chef de division en fonction des tâches qui comportent l'appréciation scientifique des données de technologie chimique et pharmaceutique de plusieurs présentations en vue de l'évaluation de nouveaux médicaments.
- B. Degré 3 - Le travail comporte l'évaluation et l'appréciation exhaustives des données de technologie chimique et pharmaceutique que contiennent les présentations de nouveaux médicaments afin de déterminer si ces derniers sont acceptables et répondent aux normes d'innocuité et d'efficacité.
- C. Degré 3 - Le travail comporte l'évaluation et l'appréciation des données de technologie chimique et pharmaceutique, l'examen des processus de fabrication, la synthèse, la stabilité et la dégradation des médicaments, la formation possible d'impuretés toxiques, l'examen critique des normes et de la méthode d'analyse proposées et la prestation de conseils.
- D. Degré 3 - Le travail comporte l'adaptation des approches et des méthodes scientifiques, et la planification, l'organisation et la direction d'une vaste gamme d'études et d'évaluations des données de technologie chimique et pharmaceutique pour une foule de présentations variées de nouveaux médicaments.

Complexité du travail

4

- A. Degré 4 - Le travail exige d'obtenir des renseignements grâce à l'examen critique des données soumises et de demander la mise au point et la présentation de données additionnelles spécifiques pour les nouveaux produits chimiques sur lesquels il existe souvent peu de renseignements dans la documentation scientifique et au sujet desquels aucune norme n'a été publiée. Les seuls renseignements disponibles sont ceux que fournit le fabricant des médicaments dans sa présentation et ils doivent être interprétés et choisis pour être utilisés.
- B. Degré 3 - Les renseignements et les données fournis par les fabricants de médicaments peuvent ordinairement être vérifiés par un examen critique des données chimiques, par des recherches en laboratoire et par la consultation poussée de la documentation scientifique.
- C. Degré 4 - Les renseignements et les données contenus dans les présentations ayant trait aux nouveaux produits chimiques et à de nouvelles méthodes de synthèse peuvent comprendre des données analytiques compliquées et contradictoires et des renseignements ambigus sur les impuretés, les stéréo-isomères et les produits de dégradation. Il faut faire preuve de discernement pour juger de l'acceptabilité des données.
- D. Degré 4 - Les relations entre les données de technologie chimique et pharmaceutique soumises, les cheminements de synthèse, les réactifs, la stabilité et les produits de dégradation ainsi que la formation possible d'impuretés toxiques sont compliquées et exigent une évaluation et un examen critiques afin de résoudre les contradictions et les problèmes d'interprétation.
- E. Degré 3 - Les travaux sont fréquemment influencés par les activités d'autres scientifiques et évaluateurs qui fournissent ou demandent des renseignements additionnels sur les aspects de la technologie chimique ou pharmaceutique des présentations.
- F. Degré 3 - Il faut communiquer avec les scientifiques et les représentants de l'industrie pharmaceutique et d'autres organismes en vue d'échanger des renseignements, de résoudre des problèmes et de donner des conseils.

Degré

- G. Degré 3 - Le travail exige d'adapter l'approche et la méthode scientifiques au cours du processus d'évaluation afin de répondre aux exigences uniques de chaque présentation.
- H. Degré 4 - Le travail exige l'application de connaissances approfondies des principes, théories et pratiques de la chimie analytique et organique ainsi que de la spectroscopie et une bonne connaissance de la chimie médicinale, de la chimie physique et de la technologie pharmaceutique.

Responsabilités professionnelles

3

- A. Degré 3 - Les approches pour effectuer des évaluations scientifiques, pour faire des recommandations finales et pour formuler des conclusions sont examinées du point de vue de la justesse du jugement.
- B. Degré 3 - Des directives professionnelles sont données par le chef de division ou par un spécialiste compétent pour l'interprétation des données chimiques ambiguës ou pour la résolution des problèmes difficiles.
- C. Degré 3 - Le travail exige de relever les problèmes que comportent les méthodes d'analyse incomplète, les données manquantes ou biaisées et les conclusions et d'adapter la méthodologie et les approches scientifiques en vue d'évaluer les présentations de médicaments et de résoudre des problèmes difficiles.
- D. Degré 3 - Les travaux et les constatations d'autres scientifiques dans le domaine de la chimie pharmaceutique ainsi que les résultats et les constatations des évaluateurs subalternes sont examinés pour voir s'ils conviennent à l'évaluation des présentations de nouveaux médicaments.
- E. Degré 3 - Les données de technologie chimique et pharmaceutique, les résultats et les conclusions sont interprétés afin de déterminer la validité et l'acceptabilité des données contenues dans les présentations de nouveaux médicaments.
- F. Degré 3 - Des conseils sont donnés aux évaluateurs subalternes au sujet de l'interprétation des résultats d'analyse et des conseils sont aussi donnés aux représentants de l'industrie pharmaceutique quant au caractère acceptable des normes proposées pour les médicaments.

Responsabilités de gestion

1

- A. Degré 1 - Le travail est attribué, au besoin, à du personnel de soutien non subalterne.
- B. Degré 1 - Le travail comporte la planification de l'utilisation du matériel et des fournitures pour les travaux assignés.
- C. Degré 1 - Les responsabilités se limitent à l'utilisation de son propre temps ainsi que des fournitures et de l'équipement pour les travaux assignés.
- D. Degré 1 - Il faut, au besoin, demander de l'aide de l'extérieur au chef de division.
- E. Degré 1 - Il faut respecter les procédures, directives et lignes directrices administratives établies pour le travail.
- F. Degré 3 - Le travail comporte la coordination de la collecte de renseignements de technologie chimique et pharmaceutique additionnels auprès des fabricants de médicaments ainsi que les recherches et les évaluations scientifiques avec d'autres scientifiques.
- G. Degré 1 - Le travail exige l'application des procédures administratives et des procédures de sécurité établies pour le travail.

Répercussions des recommandations et des activités

3

- A. Degré 3 - Les résultats et les décisions des évaluations scientifiques servent à l'application générale de la Loi des aliments et drogues et des règlements connexes et à l'acceptation des présentations individuelles de nouveaux médicaments ainsi qu'à l'élaboration de normes canadiennes pour les drogues.
- B. Degré 3
- (i) Degré 3 - Les recommandations, les conseils et les résultats du travail influent sur l'approbation et le contrôle réglementaires des drogues et peuvent avoir des effets économiques ou technologiques sur l'industrie pharmaceutique.
 - (ii) Aucune répercussion significative.
 - (iii) Degré 3 - Les recommandations, les conseils et les résultats du travail influent sur l'approbation des nouveaux médicaments au Canada et contribuent à l'établissement de normes qui assureront l'innocuité et l'efficacité de chaque lot de nouveau médicament vendu au Canada.
 - (iv) Aucune autre répercussion significative.
- C. Degré 3 - L'évaluation des données de technologie chimique et pharmaceutique présentées et l'élaboration de propositions de recherche contribuent à la masse des connaissances et à une meilleure compréhension de la composition chimique des produits pharmaceutiques.

ORGANIGRAMME LINÉAIRE

Directeur, Bureau des médicaments humains prescrits

Chef, Division de l'évaluation des produits pharmaceutiques -

Spécialiste en fabrication

- Spécialiste en produits pharmaceutiques

- Spécialiste en chimie

* - Évaluateurs de drogues (4) CH-3

- Évaluateurs subalternes de drogues (2)

* Poste-repère

DESCRIPTION DE POSTE-REPÈRE

Numéro de poste-repère: 12

Niveau: 3

Titre descriptif: Conseiller en chimie analytique, Section des produits organiques

Sous l'autorité du chef, Section des produits organiques:

Effectuer diverses recherches scientifiques de nature analytique complexe sur une vaste gamme de produits chimiques organiques, surtout par rapport aux appels de classement des Douanes. Évaluer les renseignements techniques pertinents de la documentation qui accompagne l'échantillon ou de la documentation scientifique. Cerner les problèmes d'analyse et choisir, adapter ou élaborer des techniques d'analyse selon les besoins de chaque cas en vue de déterminer le type chimique de l'échantillon. Interpréter et évaluer les données à partir d'une foule de méthodes chimiques et de techniques avec instruments. Rédiger des rapports, expliquer les conclusions des analyses et donner des conseils techniques en matière d'application de la législation douanière.

Maintenir la somme des connaissances, plus particulièrement dans l'application et l'interprétation de l'analyse par résonance magnétique nucléaire, fournir des conseils et donner la formation aux chimistes sur l'utilisation des instruments, l'interprétation des données et voir à l'utilisation convenable et au bon entretien de l'équipement.

Examiner et évaluer la matière scientifique soumise à l'appui des problèmes litigieux ou des causes en appel, rédiger des mémoires que les procureurs du ministère de la Justice utiliseront dans les appels et servir de témoin expert.

Diriger les chimistes de la section dans l'application et l'élaboration de procédés d'analyse et de techniques avec instruments, diriger, orienter et former les chimistes subalternes et les aider à choisir des méthodes, à interpréter les analyses et les renseignements scientifiques et à rédiger des rapports.

Déterminer les besoins en équipement pour la section, préparer des justifications et des cahiers des charges pour les achats, la location ou l'affermage des services.

Particularités

Degré

Nature du travail

3

- A. Degré 3 - Les objectifs sont définis par le chef de section en fonction des d'objectifs et des exigences des recherches ou des projets d'élaboration de méthodes.
- B. Degré 3 - Le travail comporte la tenue de recherches chimiques poussées sur une vaste gamme de produits avec substances chimiques organiques afin de déterminer l'application de la législation douanière.
- C. Degré 3 - Le travail comporte l'analyse d'une grande variété de produits organiques, l'élaboration de procédés d'analyse, la formation et l'orientation des chimistes subalternes et la mise au point d'avis qui fassent le lien entre les résultats d'analyse et la législation douanière.
- D. Degré 3 - Le travail exige de planifier et de mener une grande diversité de travaux d'analyse, d'élaboration de méthodes et de recherche scientifique dans le domaine de l'identification des produits organiques aux fins du classement tarifaire.

Complexité du travail

3

- A. Degré 3 - Le travail exige d'obtenir des renseignements et des données pour l'identification d'une vaste gamme de produits chimiques organiques sur lesquels les renseignements de base sont restreints; il faut des recherches et l'adaptation de méthodes.
- B. Degré 4 - Des recherches difficiles et complexes sont requises afin de pouvoir déterminer la composition des diverses mixtures de composés organiques inconnus.
- C. Degré 4 - Les données chimiques et physiques obtenues à la suite des analyses des produits nouveaux et de matériaux non connus comportant beaucoup de variables mal définies. Il faut faire preuve de jugement dans l'interprétation des données d'analyses lesquelles sont souvent contradictoires et fondées sur une base générale.
- D. Degré 4 - Les relations entre les procédés de fabrication, les usages projetés ou possibles, les revendications et les opinions des importateurs et des administrateurs des douanes et celles des paramètres chimiques et physiques des diverses techniques d'analyse sont contradictoires et la résolution des désaccords et des problèmes d'interprétation exigent des recherches.
- E. Degré 3 - Les cas à résoudre soumis pas les administrateurs tarifaires, les changements à la législation et l'importation de nouveaux produits influent sur l'orientation de l'élaboration des méthodes et la priorité des travaux de recherche.
- F. Degré 3 - Il faut communiquer avec les fonctionnaires du ministère pour expliquer les résultats et donner des conseils concernant le classement tarifaire des produits chimiques organiques, ainsi qu'avec les procureurs de la Couronne pour fournir des renseignements techniques particuliers en vue de la défense des appels.
- G. Degré 3 - Le travail exige la modification des méthodes existantes et l'élaboration de nouvelles méthodes pour identifier une vaste gamme de produits chimiques organiques.
- H. Degré 3 - Le travail exige l'application de connaissances approfondies des principes et théories de la chimie analytique organique ainsi que des procédés et des techniques avec instruments utilisés pour identifier les produits organiques, des connaissances approfondies de l'analyse par résonance magnétique nucléaire et une connaissance solide de la législation douanière en ce qui a trait au classement des produits chimiques organiques.

Responsabilité professionnelles

3

- A. Degré 3 - Les approches adoptées pour effectuer les recherches et l'adaptation et l'élaboration des méthodes sont examinées par le chef de section.
- B. Degré 4 - Des directives professionnelles sont fournies par le chef de section pour résoudre les problèmes litigieux inusités ou complexes qui portent sur le classement tarifaire des produits chimiques organiques.
- C. Degré 3 - Le travail exige de définir les problèmes d'analyse et de classement tarifaire et de déterminer les méthodes qui permettront de résoudre les problèmes difficiles.
- D. Degré 3 - Les résultats d'autres scientifiques oeuvrant dans le domaine de la spectroscopie à résonance magnétique nucléaire et de la chimie analytique concernant la classification tarifaire sont examinés pour déterminer la possibilité de les appliquer dans le travail.

Degré

- E. Degré 3 - Il faut interpréter les résultats, les conclusions et les recommandations d'autres scientifiques se rattachant aux cas en appel afin de déterminer leur validité et les conséquences.
- F. Degré 4 - Des conseils fondés sur une compétence reconnue en matière de spectroscopie à résonance magnétique nucléaire et autres techniques d'analyse de produits organiques sont donnés à d'autres scientifiques.

Responsabilité de gestion

2

- A. Degré 1 - Des instructions techniques ou des demandes d'aide sont transmises, au besoin, au personnel de l'Unité des services techniques.
- B. Degré 2 - Il faut voir à l'utilisation et à l'entretien appropriés du spectromètre à résonance magnétique nucléaire.
- C. Degré 3 - Il faut recommander l'achat d'équipement d'analyse et rédiger les cahiers des charges à cette fin.
- D. Degré 2 - Il faut recommander de recourir à l'affermage de services scientifiques.
- E. Degré 2 - Le travail exige de s'assurer de la sécurité d'utilisation et du bon entretien du spectromètre.
- F. Degré 2 - Le travail comporte, occasionnellement, la coordination du travail avec les aviseurs tarifaires qui soumettent des cas problèmes ainsi qu'avec d'autres scientifique travaillant à des projets de recherche.
- G. Degré 1 - Le travail exige l'application des procédures administratives et de sécurité établies pour le travail.

Répercussions des recommandations et des activités

3

- A. Degré 3 - Les rapports d'analyse et les conseils techniques concernant les produits chimiques organiques nouveaux ou inhabituels ou les appels de classement tarifaire servent à l'application de la Loi sur les douanes et peuvent établir des précédents au ministère. Les méthodes et procédés mis au point servent à d'autres scientifiques de la section.
- B. Degré 3 -
 - (i) Degré 3 - Les rapports d'analyse et les conseils techniques servent à déterminer le classement tarifaire des produits chimiques organiques qui font souvent l'objet d'appels et ils ont une incidence économique directe sur les produits et les industries connexes par l'établissement de précédents.
 - (ii) Aucune répercussion significative.
 - (iii) Aucune répercussion significative.
 - (iv) Aucune autre répercussion significative.
- C. Degré 3 - Les renseignements et les résultats des recherches contribuent à la somme des connaissances sur les produits chimiques organiques qui entrent au Canada. Les méthodes et les procédés nouveaux et améliorés qui sont élaborés servent à l'identification des produits organiques.

ORGANIGRAMME LINÉAIRE

Chef, Laboratoire de Douanes Canada

- Chef, Section des produits inorganiques
- Chef, Section des polymères
- Chef, Section des denrées alimentaires et des textiles
- Chef, Section des produits organiques
- * - Conseiller en chimie analytique, Produits organiques CH-3
 - Chimistes (4) CH-2
 - Chimiste, Niveau de perfectionnement (1) CH-1
- * Poste-repère

DESCRIPTION DE POSTE-REPÈRE

Numéro de poste-repère: 13	Niveau: 3
Titre descriptif: Spécialiste, Analyse des substances inorganiques à l'état de traces	

Sous l'autorité du chef, Unité de la chimie des aliments:

Effectuer des études et diriger des équipes de projet en vue de mettre au point, de valider et d'appliquer des méthodes nouvelles ou améliorées pour l'analyse et l'évaluation des substances inorganiques à l'état de traces dans une vaste gamme de produits alimentaires afin de disposer de méthodes fiables pour les activités de laboratoire et pour le Manuel des procédés d'analyse de la direction générale qui sert à tous les laboratoires de la direction générale et à l'industrie réglementée dans ses programmes de contrôle de la qualité et de surveillance des produits, et qui sert à titre de document de référence international. Examiner l'application des techniques automatisées d'analyse et de traitement de l'information et la possibilité d'application des nouveaux processus et techniques scientifiques.

À titre de membre du Comité scientifique national de la direction, fournir des conseils et apporter la connaissance spécialisée à la mise au point des options pour le Programme de réglementation nationale du projet de chimie alimentaire dans le domaine de l'analyse des substances inorganiques à l'état de traces. Relever les nouveaux secteurs de préoccupation selon ses connaissances spécialisées des conditions du milieu, des sciences actuelles ainsi que de la technologie et des pratiques de l'industrie alimentaire. Évaluer et recommander l'annulation ou la révision des projets existants ou l'élaboration de nouveaux projets pour régler les problèmes nouvellement cernés. Définir les objectifs des projets nouveaux ou révisés et recommander des façons de les atteindre.

Donner des conseils avisés aux représentants du ministère et de l'industrie dans le domaine de l'analyse de la composition inorganique. Participer, à titre de membre des équipes d'inspection conjointes, à l'étude des problèmes de l'industrie alimentaire. Donner la formation voulue pour l'application des méthodes aux scientifiques du ministère et de l'industrie. Témoigner, à titre d'expert devant les tribunaux, de la fiabilité et de la portée des méthodes d'analyse et conseiller les procureurs de la Couronne sur l'interprétation des données d'analyse. Élaborer et appliquer des procédés et des calendriers pour l'assurance de la qualité au moyen de méthodes et d'instruments en vue d'analyser les substances inorganiques à l'état de traces; élaborer et recommander des lignes directrices en matière de sécurité et des procédés pour les activités de laboratoire dans le domaine des substances inorganiques en quantité infime. Évaluer l'équipement d'analyse, recommander l'achat de nouvel équipement et rédiger des cahiers des charges et des critères d'évaluation détaillés à cette fin.

À titre d'analyste officiel, analyser les échantillons inhabituels ou difficiles en vue de l'application des règlements et des dispositions de la Loi des aliments et drogues et effectuer des enquêtes spéciales en vue de résoudre les problèmes liés aux substances inorganiques à l'état de traces dans les aliments et diriger des équipes de projet dans ce secteur.

Particularités

Degré

Nature du travail

3

- A. Degré 3 - Les objectifs sont définis par le chef d'unité en fonction des objectifs de projets d'élaboration de méthodes et de tâches des comités techniques.
- B. Degré 3 - Le travail comporte des recherches et des enquêtes poussées en analyse des substances inorganiques présentes en quantité infime dans des aliments afin de mettre au point des méthodes et de planifier le projet national.

- C. Degré 3 - Le travail comporte l'élaboration et la validation de méthodes pour l'analyse inorganique des aliments, la participation à la planification du programme national, la transmission de conseils d'expert, et la réalisation d'analyses.
- D. Degré 3 - Il faut planifier et effectuer une grande diversité de travaux d'analyse, d'élaboration de méthodes, de recherches, et de résolution de problèmes dans le domaine des substances inorganiques à l'état de traces dans les aliments.

Complexité du travail

3

- A. Degré 3 - Les renseignements sur les nouvelles méthodes sont mis au point et ceux pour la planification du programme sont obtenus par voie d'enquête, de sélection et d'interprétation.
- B. Degré 3 - Les renseignements, les données et les nouvelles méthodes peuvent être validés par la répétition des expériences avec des procédés de rechange, ou par la consultation d'ouvrages de référence.
- C. Degré 3 - Les renseignements sur les pratiques de l'industrie alimentaire et les niveaux estimatifs de constituants inorganiques dans les produits alimentaires et les données analytiques des concentrations réelles comportent diverses variables qui exigent une interprétation et sont parfois ambigus.
- D. Degré 3 - Les relations entre les variables et les interférences dans l'analyse des éléments à l'état de traces et l'élaboration des méthodes sont parfois contradictoires et exigent des recherches et des interprétations pour garantir des résultats valides. Les relations entre les pratiques de l'industrie et les concentrations de constituants inorganiques dans les aliments doivent être analysées et interprétées pour la planification des projets.
- E. Degré 3 - Les activités du personnel d'inspection et des agents de réglementation influent sur la direction de l'élaboration des méthodes et la priorité des travaux de recherche.
- F. Degré 3 - Il faut communiquer avec des scientifiques et des représentants qui collaborent à des activités d'élaboration de méthodes et de planification de projets, avec l'industrie pour résoudre les problèmes et donner des conseils et de la formation ainsi qu'avec les procureurs de la Couronne pour les conseiller en matière d'interprétation des résultats des analyses.
- G. Degré 3 - Le travail exige l'élaboration de nouvelles méthodes et de nouveaux procédés pour l'analyse des substances inorganiques à l'état de traces dans les aliments.
- H. Degré 3 - Le travail exige l'application de connaissances approfondies sur les principes et les théories de la chimie analytique inorganique et sur les procédés et techniques avec instruments utilisés pour l'analyse des substances inorganiques à l'état de traces dans les aliments ainsi qu'une bonne connaissance des technologies et des pratiques utilisées dans l'industrie manufacturière alimentaire.

Responsabilités professionnelles

3

- A. Degré 3 - Les approches pour diriger les études d'élaboration de méthodes et les recommandations concernant la planification de projets du Comité scientifique national sont examinées par le chef d'unité pour la justesse de jugement en regard des objectifs à atteindre.
- B. Degré 3 - Des directives professionnelles sont données par le chef d'unité sur la résolution des problèmes difficiles d'analyse ou d'élaboration de méthodes.

Degré

- C. Degré 3 - Le travail exige de définir les problèmes d'analyse et de déterminer des approches en vue de la résolution des problèmes difficiles, et de relever les problèmes de réglementation et de recommander des options pour leur résolution, le tout dans le secteur de l'analyse des substances inorganiques à l'état de traces du Projet de chimie alimentaire.
- D. Degré 3 - Le travail des membres de l'équipe de projet qui participent aux études ou aux enquêtes spéciales sur l'élaboration des méthodes est examiné pour vérifier son degré d'achèvement et le respect des lignes directrices de projet et des objectifs d'assurance de la qualité.
- E. Degré 3 - Le travail du Comité scientifique national exige l'interprétation et l'évaluation des données scientifiques sur les concentrations de traces de substances inorganiques dans les aliments ainsi que des méthodes d'analyse et des pratiques de l'industrie alimentaire.
- F. Degré 4 - Des conseils basés sur les compétences attestées en analyse des substances inorganiques à l'état de traces et en pratiques connexes de l'industrie alimentaire sont donnés aux fonctionnaires du ministère et aux représentants de l'industrie alimentaire.

Responsabilités de gestion

2

- A. Degré 1 - Il faut distribuer, au besoin, le travail au personnel du projet.
- B. Degré 2 - Il faut voir à l'utilisation convenable des instruments, des fournitures et des installations en vue de l'analyse des substances inorganiques à l'état de traces.
- C. Degré 3 - Le travail comporte l'évaluation des besoins, la rédaction des cahiers des charges détaillés et des critères d'évaluation en vue de l'acquisition d'équipement de laboratoire et la formulation de recommandations en matière d'achat.
- D. Degré 1 - Il faut, au besoin, demander de l'aide de l'extérieur au chef d'unité.
- E. Degré 3 - Il faut appliquer des procédés d'assurance de la qualité à l'analyse des substances inorganiques en quantités infimes.
- F. Degré 3 - Le travail comporte la coordination du travail avec les membres du Comité scientifique national, le personnel d'inspection régional et le personnel de laboratoire.
- G. Degré 2 - Le travail comporte l'élaboration et la recommandation de lignes directrices en matière de sécurité et de procédés de laboratoire pour les travaux sur les substances inorganiques à l'état de traces.

Répercussions des recommandations et des activités

3

- A. Degré 3 - Les recommandations et les conseils contribuent à l'élaboration de projets de réglementation nationale et les résultats des travaux contribuent à la disponibilité de méthodes fiables qui serviront dans les activités continues des laboratoires.
- B. Degré 3 -
 - (i) Degré 3 - Le relevé des infractions à la Loi des aliments et drogues et au Règlement peut entraîner le contrôle réglementé des produits alimentaires commerciaux; les recommandations et les conseils sur la conception et la mise en oeuvre de projets de réglementation nationale peuvent avoir une incidence économique ou technologique sur l'industrie alimentaire.
 - (ii) Aucune répercussion significative.
 - (iii) Degré 3 - Les recommandations, les conseils et les résultats des travaux influent sur le contrôle réglementé des aliments qui contiennent des concentrations supérieures aux normes pour les constituants inorganiques.
 - (iv) Aucune autre répercussion significative.

- C. Degré 3 - L'évaluation des renseignements et des résultats des travaux fournit des données sur les concentrations de constituants inorganiques dans les aliments. Des méthodes et procédés nouveaux pour l'analyse des substances inorganiques en quantités infimes dans les aliments sont mis au point.

ORGANIGRAMME LINÉAIRE

Chef, Division des laboratoires d'analyse des aliments et des drogues

Chef, Unité de la chimie des aliments

- Spécialiste, Analyse des substances organiques à l'état de traces
- * - Spécialiste, Analyse des substances inorganiques à l'état de traces (CH-3) -
Chimistes (3)
 - Chimistes, Niveau de perfectionnement (3)
 - Techniciens (3)
- * Poste-repère

DESCRIPTION DE POSTE-REPÈRE

Numéro de poste-repère: 14

Niveau: 3

Titre descriptif: Chimiste, Technique de spectrométrie de masse

Sous l'autorité du chef, Section des microcontaminants:

Effectuer des recherches pour mettre au point, valider et appliquer des procédés nouveaux ou améliorés de spectrométrie de masse afin de confirmer le type et la quantité de microcontaminants toxiques dans les produits agricoles. Explorer des techniques nouvelles ou modifiées pour l'ionisation et la fragmentation des molécules et pour l'étude de leur structure. Explorer l'application de la nouvelle technologie des colonnes pour la séparation des mélanges complexes au moyen de diverses interfaces de la chromatographie en phase liquide et en phase gazeuse avec la spectrométrie de masse. Préparer des méthodes et des procédés, et recommander leur adoption pour les activités courantes du laboratoire.

Analyser les échantillons inhabituels ou les échantillons qui présentent des difficultés, soumis par les inspecteurs, afin d'aider à l'application de la loi et des règlements qu'administre le ministère de l'Agriculture. Planifier et concevoir la méthode d'analyse, modifier et adapter les méthodes. Interpréter l'importance des conclusions de l'analyse, y compris l'interprétation détaillée des analyses spectrales de masse des modèles de fragmentation complexes ou inhabituels. Rédiger des rapports détaillés pour exposer et expliquer les résultats et les conclusions.

Donner à ses collègues et aux représentants du ministère, d'autres organismes gouvernementaux et de l'industrie agricole des conseils qui font autorité, basés sur ses compétences en spectrométrie de masse. Conseiller les agents de programmes sur la faisabilité des nouvelles initiatives et sur les exigences d'échantillonnage en microcontaminants toxiques. Recommander et préparer des spécifications détaillées pour l'achat de systèmes intégrés de spectromètres de masse, de leurs composantes et accessoires. Mettre sur pied une bibliothèque informatique et améliorer les procédés de recherche pour les composés d'intérêt. Mettre au point et mettre en oeuvre des tests de rendement et des lignes directrices sur le fonctionnement couplé des spectromètres de masse et des chromatographes en phase gazeuse. Faire le diagnostic des pannes d'équipement et voir aux réparations nécessaires. Assurer la formation de ses collègues dans l'utilisation des spectromètres de masse.

Particularités

Degré

Nature du travail

3

- A. Degré 3 - Les objectifs sont définis par le superviseur pour ce qui est des buts des études de méthodologie ou des projets de recherche.
- B. Degré 3 - Le travail comporte des études et des recherches poussées dans le domaine spécialisé de l'analyse spectrométrique de masse.
- C. Degré 3 - Le travail exige des recherches dans le domaine de l'analyse spectrométrique de masse pour une vaste gamme de produits agricoles, en utilisant l'étendue complète de la spectrométrie de masse, de la haute résolution à la basse résolution; le travail exige aussi des études concernant les nouvelles applications technologiques et la résolution de problèmes difficiles et la prestation de conseils.
- D. Degré 3 - Le travail comporte la planification et la direction d'une vaste gamme de travaux en vue de régler des problèmes d'analyse, d'élaboration de méthodes et de recherche dans le domaine de la spectrométrie de masse.

Complexité du travail

3

- A. Degré 3 - Les renseignements concernant les nouvelles méthodes sont mis au point et les données de spectrométrie de masse sont obtenues grâce à la recherche, à la sélection et à l'interprétation.
- B. Degré 3 - Les données et les renseignements sur la spectrométrie de masse peuvent être validés par la répétition des expériences avec des procédés de rechange ou par la consultation d'ouvrages de référence.
- C. Degré 3 - Les données de spectrométrie de masse, y compris les modèles de fragmentation, obtenues par les expériences et les recherches contiennent plusieurs variables qui doivent être analysées et qui sont parfois ambiguës.
- D. Degré 3 - Les données expérimentales obtenues à partir de changements aux systèmes de spectrométrie de masse et aux conditions de fonctionnement comportent des variables et des relations qui sont parfois contradictoires et qui exigent de la recherche et de l'interprétation.
- E. Degré 3 - Les activités du personnel d'inspection et des agents de programmes influent sur l'orientation des travaux d'élaboration de méthodes et de résolution de problèmes.
- F. Degré 3 - Il faut communiquer avec les inspecteurs et les agents de programmes ainsi qu'avec d'autres scientifiques en vue d'échanger des renseignements, de résoudre des problèmes, de planifier des projets communs et de donner des conseils.
- G. Degré 4 - Le travail exige l'exploration des derniers progrès technologiques pour voir s'ils s'appliquent et la modification des méthodes et techniques existantes ainsi que l'élaboration de nouvelles méthodes et techniques par des approches avec instruments novatrices pour l'analyse spectrométrique de masse des microcontaminants.
- H. Degré 3 - Le travail exige l'application de connaissances approfondies des principes, théories et pratiques de spectrométrie de masse à l'analyse des microcontaminants.

Responsabilités professionnelles

3

- A. Degré 3 - Les approches des études pour élaborer des méthodes et des recherches pour résoudre les problèmes ainsi que les résultats par rapport aux méthodes et aux conclusions finales sont examinés par le chef de section.
- B. Degré 4 - Une orientation scientifique de nature générale est offerte par le chef de section. Le travail exige la résolution de problèmes difficiles dans le secteur de l'analyse spectrométrique de masse, mais des directives professionnelles sont données par d'autres spécialistes pour les problèmes inhabituels ou complexes.
- C. Degré 3 - Le travail exige la définition des objectifs sur les études d'élaboration de méthodes, le relevé des problèmes dans l'analyse des échantillons difficiles et la détermination des méthodes à adopter pour résoudre les problèmes compliqués dans le domaine de l'analyse spectrométrique de masse.
- D. Degré 3 - Les résultats des autres scientifiques qui oeuvrent dans le domaine de la spectrométrie de masse sont examinés afin de déterminer s'ils s'appliquent aux travaux assignés.
- E. Degré 3 - Il faut interpréter les données et les résultats scientifiques complexes des travaux pour en arriver à des conclusions utiles; il faut revoir et interpréter la documentation scientifique et les résultats des autres scientifiques dans le domaine de la spectrométrie de masse afin d'en déterminer l'incidence sur les recherches en matière d'élaboration de méthodes.

- F. Degré 4 - Des conseils basés sur des compétences attestées dans le domaine de l'analyse spectrométrique de masse des produits agricoles sont donnés aux fonctionnaires du ministère et à d'autres scientifiques.

Responsabilités de gestion

2

- A. Degré 1 - Il faut, au besoin, attribuer le travail à du personnel de soutien non subalterne.
B. Degré 3 - Le travail comporte le contrôle de l'entretien des spectromètres de masse et l'établissement de lignes directrices opérationnelles pour leur utilisation.
C. Degré 3 - Il faut recommander l'acquisition de systèmes intégrés de spectrométrie de masse, avec leurs composantes et accessoires, et rédiger les cahiers des charges à cette fin.
D. Degré 1 - Il faut, au besoin, demander de l'aide de l'extérieur au chef de section.
E. Degré 2 - Le travail exige d'assurer l'usage sûr et approprié des spectromètres de masse ainsi que leur entretien.
F. Degré 2 - Le travail comporte, à l'occasion, la coordination du travail avec les activités des inspecteurs et des autres employés du laboratoire lorsqu'il s'agit de fournir des services de spectrométrie de masse.
G. Degré 1 - Le travail exige l'application des procédures administratives et de sécurité établies pour le travail.

Répercussions des recommandations et des activités

3

- A. Degré 3 - Les résultats du travail apportent des méthodes qui serviront aux activités de laboratoire et à l'élaboration de règlements et de normes sur les microcontaminants des produits agricoles.
B. Degré 3
(i) Degré 3 - Les résultats d'analyse servent de base au contrôle des produits agricoles commerciaux par voie de réglementation.
(ii) Aucune répercussion significative.
(iii) Degré 2 - Les résultats des travaux contribuent au contrôle, par voie de réglementation, des microcontaminants toxiques dans les produits agricoles, les pesticides et les produits de la viande.
(iv) Aucune autre répercussion significative.
C. Degré 3 - De nouvelles méthodes et techniques pour l'analyse spectrométrique de masse des produits agricoles sont mises au point et les résultats des travaux contribuent à la somme des connaissances et permettent de mieux comprendre la présence des microcontaminants dans les produits agricoles.

ORGANIGRAMME LI NÉAIRE

Directeur associé, Division des pesticides -

Chef, Section des microcontaminants

- Chercheur scientifique, Élaboration de méthodes

* - Chimiste, Technique de spectrométrie de masse CH-3

- Chimistes, Analyse spectrométrique de masse (2) *

Poste-repère

DESCRIPTION DE POSTE-REPÈRE

Numéro de poste-repère: 15

Niveau: 3

Titre descriptif: Spécialiste, Analyse des drogues

Sous l'autorité du chef, Unité d'analyse des drogues:

Mener des études et diriger des équipes de projets en vue d'élaborer, de valider et d'appliquer des méthodes nouvelles ou améliorées pour l'analyse chimique d'une vaste gamme de drogues consommées de façon abusive et de produits chimiques connexes afin d'assurer la disponibilité de méthodes fiables pour les activités du laboratoire. Examiner l'application des techniques d'analyse automatisées et de traitement de l'information et la pertinence des nouveaux procédés et techniques scientifiques.

Donner des conseils qui font autorité et aider les organismes policiers, les procureurs de la Couronne, les avocats de la défense et les représentants du ministère dans les enquêtes sur les laboratoires clandestins qui fabriquent des drogues consommées de façon abusive.

Participer à des enquêtes policières sur le terrain afin d'identifier les matières, l'équipement, la documentation, les notes et les résidus qui peuvent s'avérer utiles pour confirmer la fabrication ou le trafic de drogues illicites qui devraient être saisies; déterminer les dangers que peuvent présenter les matières et les réactions chimiques en cours et voir à mettre un terme, en toute sécurité, aux réactions en cours. Évaluer la documentation scientifique, les notes et les conversations téléphoniques enregistrées qui ont été saisies; analyser et évaluer les produits chimiques et leurs intermédiaires pour avancer des méthodes, des techniques de synthèse et des produits finals. Conseiller la police et les procureurs de la Couronne et témoigner devant les tribunaux à titre de témoin expert pour expliquer les principes de l'analyse, la fiabilité des méthodes d'analyse, la portée des résultats et les conclusions des enquêtes sur les laboratoires clandestins.

À titre de membre du Comité scientifique national de la direction, apporter des connaissances spécialisées et fournir des conseils sur l'élaboration du Programme des services nationaux d'analyse des drogues. Déterminer les nouveaux sujets de préoccupation à partir de connaissances spécialisées des conditions sur le terrain, des sciences et de la technologie actuelles, des pratiques et des tendances dans le trafic des drogues illicites. Évaluer les projets actuels des Services nationaux d'analyse des drogues et recommander s'il y a lieu de les annuler ou de les réviser ou de concevoir de nouveaux projets pour résoudre les problèmes nouvellement cernés. Définir les objectifs des projets nouveaux ou révisés et recommander des façons de les atteindre.

Produire des analyses qualitatives et quantitatives scientifiquement valides sur les drogues illicites inconnues, inhabituelles ou difficiles qui serviront de pièces à conviction en cour pour aider à appliquer la Loi sur les stupéfiants et la Loi des aliments et drogues. Interpréter des résultats et émettre des certificats d'analyse qui serviront de preuves suffisantes à première vue devant les tribunaux. Servir de témoin expert devant les tribunaux.

Élaborer et mettre en oeuvre des procédés et des calendriers pour l'assurance de la qualité des méthodes et des instruments; élaborer et recommander des lignes directrices sur la sécurité et des procédés pour le laboratoire. Assurer la garde des produits narcotiques, des drogues contrôlées et des drogues restreintes utilisés comme normes de référence. Évaluer l'équipement d'analyse, faire des recommandations d'achat et rédiger des spécifications et des critères d'évaluation détaillés à cet effet.

Particularités

Degré

Nature du travail

3

- A. Degré 3 - Les objectifs sont définis par le chef d'unité en fonction des objectifs de projet d'élaboration de méthodes, des affectations au Comité scientifique national et des enquêtes sur les laboratoires clandestins.
- B. Degré 3 - Le travail comporte des études et des recherches poussées en analyse des drogues illicites aux fins de l'élaboration de méthodes et de la planification du programme national ainsi que des enquêtes poussées sur les opérations des laboratoires clandestins.
- C. Degré 4 - Le travail comporte l'élaboration et la validation de méthodes pour l'analyse des drogues illicites, la participation à la planification du programme national, la transmission de conseils d'expert, et la conduite d'analyses et d'enquêtes poussées sur les laboratoires clandestins.
- D. Degré 3 - Il faut planifier et diriger une grande diversité de tâches d'analyse, d'élaboration de méthodes, d'enquête sur les laboratoires clandestins et de résolution de problèmes.

Complexité du travail

4

- A. Degré 4 - Les renseignements sur le type de drogues et de produits illicites créés dans les laboratoires clandestins sont difficiles à obtenir et exigent des recherches poussées. Souvent, il n'y a ni méthodes ni normes de référence.
- B. Degré 3 - Les renseignements, les données et les nouvelles méthodes peuvent être validés par la répétition des expériences avec des procédés de rechange, ou par la consultation d'ouvrages de référence.
- C. Degré 4 - Les renseignements et les données sur le fonctionnement des laboratoires clandestins et sur le type de matières et de produits ainsi que sur le type de drogues illicites, de produits chimiques connexes, d'impuretés et de substances de frelatage comportent un grand nombre de variables d'un haut degré de variabilité, sont difficiles à interpréter et exigent de faire preuve de discernement dans leur utilisation.
- D. Degré 4 - Les relations entre les preuves obtenues sur les laboratoires clandestins, les produits probables et les méthodes de synthèse exigent des recherches poussées afin de pouvoir bien comprendre et interpréter les données.
- E. Degré 4 - Les activités des organismes policiers, des procureurs de la Couronne et des tribunaux influent sur l'ordre de priorité et le déroulement des travaux ainsi que l'orientation des études d'élaboration de méthodes.
- F. Degré 4 - Il faut communiquer avec les organismes policiers pour fournir des conseils d'expert et offrir de la formation ainsi que pour participer aux enquêtes sur les laboratoires clandestins; avec les procureurs de la Couronne, les avocats de la défense et les tribunaux pour témoigner à titre d'expert et expliquer et défendre, souvent dans un contre-interrogatoire serré, les résultats et l'interprétation des résultats; et avec les représentants du ministère pour participer à la planification du programme et donner des conseils basés sur une compétence établie dans le domaine des enquêtes sur les laboratoires clandestins et des analyses de drogues illicites.
- G. Degré 3 - Le travail exige l'élaboration de méthodes et de procédés nouveaux pour l'analyse des drogues illicites.
- H. Degré 4 - Le travail exige l'application de connaissances approfondies des principes, théories et pratiques de l'analyse judiciaire des drogues ainsi qu'une connaissance approfondie de la chimie de synthèse appliquée à la fabrication clandestine de drogues; une bonne connaissance des tendances dans la production, la distribution et l'utilisation des drogues illicites.

Degré

Responsabilités professionnelles

3

- A. Degré 3 - Les approches pour exécuter les études d'élaboration de méthodes, les enquêtes sur les laboratoires clandestins et les recommandations concernant la planification des projets du Comité scientifique national sont examinées par le chef d'unité pour la justesse de jugement en regard des objectifs à atteindre.
- B. Degré 3 - Des directives professionnelles sont données par le chef d'unité sur la résolution des projets d'analyse ou d'élaboration de méthodes difficiles.
- C. Degré 3 - Le travail exige de définir les problèmes d'analyse et de déterminer les approches pour résoudre les problèmes difficiles, de relever les nouveaux sujets de préoccupation dans le domaine de l'analyse des drogues illicites et de recommander des options en vue de résoudre les problèmes.
- D. Degré 3 - Le travail des membres de l'équipe de projet qui participent aux études d'élaboration de méthodes est examiné pour s'assurer de son degré d'achèvement et du respect des lignes directrices du projet et des objectifs d'assurance de la qualité.
- E. Degré 3 - Les documents, les notes et les autres preuves saisies lors des enquêtes sur les laboratoires clandestins sont interprétés et évalués pour avancer la méthode de synthèse utilisée et les drogues finales obtenues. Le travail du Comité scientifique national exige l'interprétation et l'évaluation de données scientifiques sur les tendances dans la fabrication, la distribution et l'utilisation des drogues illicites.
- F. Degré 4 - Des conseils basés sur les compétences attestées dans le domaine des enquêtes sur les laboratoires clandestins et de l'analyse des drogues illicites sont donnés aux représentants du ministère ainsi qu'aux procureurs de la Couronne, aux avocats de la défense, aux organismes policiers et aux tribunaux.

Responsabilités de gestion

3

- A. Degré 1 - Il faut, au besoin, distribuer le travail au personnel du projet.
- B. Degré 3 - Il faut assurer l'utilisation convenable des instruments et des fournitures pour l'analyse des drogues illicites et contrôler l'accès aux narcotiques, aux drogues contrôlées et aux drogues restreintes utilisés comme normes de référence.
- C. Degré 3 - Le travail comporte l'évaluation des besoins et la préparation des cahiers des charges détaillés pour l'achat d'équipement de laboratoire.
- D. Degré 1 - Il faut, au besoin, demander de l'aide de l'extérieur au chef d'unité.
- E. Degré 3 - Le travail exige la mise en oeuvre des procédés d'assurance de la qualité pour l'analyse des drogues illicites.
- F. Degré 3 - Le travail comporte la coordination du travail avec les membres du Comité scientifique national, les forces policières, les avocats de la Couronne et les tribunaux.
- G. Degré 2 - Le travail comporte l'élaboration et la recommandation de lignes directrices de sécurité et des procédés pour les travaux de laboratoire en analyse de drogues illicites.

Répercussions des recommandations et des activités

3

- A. Degré 3 - Les recommandations et les conseils contribuent à la mise au point du Programme de services nationaux d'analyse de drogues et les résultats des travaux accroissent le nombre de méthodes fiables qui pourront être utilisées dans les activités continues du laboratoire.
- B. Degré 3 -
 - (i) Aucune répercussion significative.

- (ii) Aucune répercussion significative.
 - (iii) Degré 3 - Les recommandations, les conseils et les résultats du travail influent sur le contrôle réglementaire des drogues illicites qui sont nuisibles à la santé.
 - (iv) Degré 3 - Les recommandations, les conseils et les résultats des travaux contribuent à l'application du droit criminel pour ce qui est des drogues illicites et peuvent entraîner l'incarcération de certains individus ou l'imposition d'amendes.
- C. Degré 3 - L'évaluation des renseignements et des résultats du travail contribue à la somme des connaissances et améliore la compréhension de la fabrication clandestine, de l'incidence et de la pureté des drogues illicites au Canada. Des méthodes et procédés nouveaux pour l'analyse des drogues illicites sont mis au point.

ORGANIGRAMME LI NÉAIRE

Chef, Division des laboratoires d'analyse des drogues -

Chef, Unité des analyses pharmaceutiques (3)

- Chef, Unité du service d'analyse des drogues (2)

- Chef, Unité des services d'analyse des drogues

* - Spécialiste, Analyse des drogues (CH-3)

- Chimistes (2)

- Chimiste, Niveau de développement

- Techniciens (4)

Commis

* Poste-repère

DESCRIPTION DE POSTE-REPÈRE

Numéro de poste-repère: 16

Niveau: 4

Titre descriptif: Spécialiste en chimie, Évaluation des drogues

Sous l'autorité du chef, Division de l'évaluation des produits pharmaceutiques:

Servir d'expert conseil pour toutes les questions chimiques complexes ayant trait à l'évaluation scientifique des nouveaux médicaments qui sont soulevées ou qui sont présentées à la Division afin de voir à ce que les politiques, les conseils et les décisions soient fondés sur des renseignements et des connaissances les plus à jour et les plus reconnus.

Effectuer des évaluations scientifiques détaillées pour interpréter les données spectrales et les autres données chimiques afin de régler les problèmes qui ont trait à la stéréo-chimie de nouveaux médicaments de structure complexe, de résoudre les questions des mécanismes de réaction, d'élucider les mécanismes de dégradation chimique des médicaments et de prédire les impuretés possibles dans le processus de synthèse.

Étudier la composition chimique et physique des nouveaux médicaments au moyen de techniques d'analyse de la structure quantitative afin d'en prédire l'action pharmacologique et la toxicité; alerter les biologistes et les agents médicaux des problèmes possibles de toxicité des nouveaux médicaments, des métabolites et des produits de dégradation.

Planifier et diriger les évaluations scientifiques des données chimiques et pharmaceutiques que contiennent les présentations de nouveaux médicaments à l'égard des drogues de structure complexe afin de déterminer si les médicaments répondent aux normes d'innocuité et d'efficacité. Examiner tous les aspects de la synthèse, du processus de fabrication, des produits de stabilité et de dégradation, des méthodes et normes d'analyse proposées par les fabricants des drogues pour s'assurer que l'on a relevé les facteurs d'innocuité et d'efficacité et que l'on en tient compte. Demander des renseignements ou des études additionnels à l'industrie pour combler les lacunes des présentations ou résoudre les problèmes.

Rencontrer des scientifiques et des représentants de l'industrie pharmaceutique pour défendre les questions soulevées et les positions scientifiques adoptées sur des sujets litigieux et pour promouvoir des changements dans la politique de l'industrie qui entre en conflit avec la politique de la Direction.

Rédiger un rapport détaillé qui résume les constatations et les conclusions, cerner les secteurs qui présentent des problèmes et des lacunes, formuler une recommandation finale au chef de division sur l'acceptation ou le rejet de la présentation et fournir un raisonnement scientifique pour justifier les conclusions.

Élaborer des propositions de recherches particulières qui seront mises en oeuvre à la Direction pour régler les problèmes relevés en méthodologie et en chimie et pour mener à l'élaboration de nouvelles normes canadiennes sur les drogues; coordonner l'avancement de ces projets.

Effectuer un examen continu des normes internationales nouvelles et révisées sur les substances médicamenteuses et les formules de dosage, relever et consigner les écarts et les lacunes, et recommander des changements en vue d'améliorer ces normes internationales. Comparer ces normes à celles approuvées dans les présentations de nouveaux médicaments et, lorsqu'il y a des écarts marqués, en informer les fabricants de nouveaux médicaments acceptés en vue de leur demander d'apporter des changements à leurs normes ou de les mettre à jour.

Recommander des modifications à la politique sur l'évaluation des médicaments à mesure que de nouveaux renseignements et de nouvelles technologies sont disponibles et contribuer à mettre au point des lignes directrices et des normes pour l'industrie relativement aux exigences chimiques de la Loi des aliments et drogues et des règlements connexes.

Former les employés professionnels dans le domaine de l'évaluation des drogues, répartir l'étude des présentations, fournir de l'aide et donner des conseils sur l'approche et les méthodes à utiliser, et examiner et évaluer le rapport final et les recommandations.

Donner des conseils fondés sur des compétences reconnues dans l'évaluation chimique et pharmaceutique des drogues à d'autres évaluateurs et scientifiques ainsi qu'aux représentants de l'industrie pharmaceutique relativement à l'interprétation des données scientifiques.

Particularités

Degré

Nature du travail

4

- A. Degré 4 - Les objectifs sont énoncés comme exigeant de donner constamment des avis et des conseils scientifiques relativement à l'évaluation scientifique des nouveaux médicaments, au déroulement d'études sur la composition chimique des nouveaux médicaments dont la structure est complexe et à l'évaluation scientifique des présentations de nouveaux médicaments complexes.
- B. Degré 4 - Le travail comporte des recherches, des enquêtes et la prestation de conseils dans le domaine de l'évaluation des nouveaux médicaments et inclut des travaux en chimie organique, physique, analytique et médicale, en spectroscopie, en technologie pharmaceutique et en analyse des relations de l'activité de composition des drogues.
- C. Degré 4 - Les activités comportent la prestation de conseils de spécialiste, la direction d'études détaillées de la composition chimique des nouveaux médicaments, l'évaluation scientifique des présentations de nouveaux médicaments complexes, l'élaboration et la coordination des propositions de recherche, la prestation de conseils et d'une orientation fonctionnelle aux évaluateurs de drogues, et l'élaboration de normes et de lignes directrices pour l'industrie.
- D. Degré 4 - Il faut planifier et diriger des études complexes de la composition chimique des nouvelles drogues ainsi que l'évaluation scientifique des présentations de nouvelles drogues complexes. Un haut degré de liberté et de latitude est laissé dans le choix des approches et des méthodologies.

Complexité du travail

4

- A. Degré 4 - Le travail exige d'obtenir des renseignements à partir de l'examen critique des données présentées et de demander l'élaboration et la présentation de données additionnelles et spécifiques pour les nouvelles entités chimiques sur lesquelles on trouve rarement beaucoup d'information dans la documentation scientifique et pour lesquelles aucune norme n'est publiée. Les seuls renseignements disponibles sont ceux fournis par le fabricant du médicament dans sa présentation et ils doivent être interprétés et choisis pour être utilisés.
- B. Degré 4 - Les renseignements et les données ayant trait aux problèmes chimiques complexes et aux nouvelles drogues à structure complexe peuvent uniquement être vérifiés par une évaluation critique détaillée ou par la création de projets de recherche.

Degré

- C. Degré 5 - Les renseignements et les données ayant trait aux nouvelles drogues de structure complexe, aux cheminement de synthèse nouveaux et compliqués et aux liens de l'activité de composition comportent de nombreux éléments très variables et ambigus, qui exigent de l'ingéniosité et un très fort discernement dans leur utilisation.
- D. Degré 5 - Les relations entre les données chimiques et physiques, les cheminement de synthèse, les impuretés, les produits de dégradation, la structure, les groupes fonctionnels, la stéréochimie, et l'activité biologique des nouvelles drogues complexes sont souvent contradictoires et difficiles à définir et à mesurer.
- E. Degré 4 - Le travail est habituellement influencé par les activités des scientifiques et des représentants de l'industrie pharmaceutique ou par les organismes internationaux de normalisation et il exige que l'on tienne compte de l'incidence de leurs activités sur les décisions d'évaluation des drogues et sur les normes actuelles en la matière.
- F. Degré 4 - Il faut communiquer avec des scientifiques et des représentants de l'industrie pharmaceutique afin d'expliquer et de défendre les positions scientifiques adoptées sur les questions litigieuses et afin de donner des conseils basés sur une compétence établie dans l'évaluation chimique des drogues. Il faut également communiquer avec des représentants des organismes internationaux de normalisation et d'autres organismes afin de revoir et de fixer des normes.
- G. Degré 4 - Le travail exige d'élaborer des approches en vue de régler des problèmes uniques à l'évaluation des drogues, dans un domaine où il y a généralement peu de précédents, d'entreprendre, de diriger et de coordonner la recherche au sujet de problèmes de composition chimique des drogues menant à l'élaboration de nouvelles normes.
- H. Degré 5 - Le travail exige l'application de connaissances poussées sur les principes, les théories et les pratiques de la chimie analytique et organique ainsi que sur la spectroscopie et une bonne connaissance de la chimie médicale, de la chimie physique, de la technologie pharmaceutique et des liens dans l'activité de composition des drogues.

Responsabilités professionnelles

4

- A. Degré 4 - Le travail exige de donner des avis et des conseils de spécialiste et de faire des recommandations qui sont examinés afin de voir si elles appuient efficacement les activités d'évaluation des drogues. Les recommandations et conclusions finales sur des présentations de nouvelles drogues complexes sont examinées par le chef de division.
- B. Degré 4 - Des directives professionnelles sont données par le chef de division au sujet de la résolution des sujets litigieux ou des évaluations de nouvelles drogues inhabituelles ou des évaluations qui établissent un précédent.
- C. Degré 4 - Le travail exige l'élaboration de propositions de recherches spécifiques en vue de régler les problèmes d'évaluation des drogues, en vue de déterminer les problèmes d'interprétation et d'évaluation des données chimiques complexes, et en vue de relever des approches et des méthodes pour leur résolution.
- D. Degré 4 - Il faut examiner et évaluer les rapports et les recommandations finals des évaluateurs de drogues et recevoir les études et les propositions d'autres scientifiques qui oeuvrent dans le domaine de la chimie pharmaceutique et des normes internationales sur les drogues.

- E. Degré 4 - Les résultats des études et des recherches sur la composition chimique des nouvelles drogues de structure complexe, les résultats des projets de recherche et les rapports des organismes internationaux de normalisation des drogues sont interprétés de façon à déterminer leur incidence sur les normes canadiennes relatives aux drogues et sur les décisions d'évaluation des drogues.
- F. Degré 4 - Des conseils basés sur des compétences attestées dans l'évaluation chimique des drogues sont donnés à des scientifiques et à des représentants du ministère, de l'industrie, des organismes internationaux de normalisation et d'autres organismes.

Responsabilités de gestion

1

- A. Degré 1 - Il faut, au besoin, attribuer le travail au personnel de soutien non subalterne.
- B. Degré 1 - Il faut planifier l'utilisation du matériel et des fournitures pour les travaux assignés.
- C. Degré 1 - Les responsabilités se limitent à la gestion de l'emploi du temps ainsi que de l'équipement et des fournitures pour les travaux assignés.
- D. Degré 1 - Il faut, au besoin, demander de l'aide de l'extérieur au chef de division.
- E. Degré 1 - Il faut respecter les procédures, les directives et les lignes directrices administratives établies pour le travail.
- F. Degré 3 - Le travail comporte la coordination de la collecte de renseignements additionnels en technologie chimique et pharmaceutique auprès des fabricants de drogues, des recherches et des évaluations scientifiques avec les autres scientifiques et avec les projets de recherches qui se déroulent à la Direction.
- G. Degré 1 - Le travail exige l'application des procédures administratives et de sécurité établies pour le travail.

Répercussions des recommandations et des activités

4

- A. Degré 4 - Les recommandations, les avis et les conseils contribuent à la mise au point de politiques en matière d'évaluation des drogues et à l'élaboration de lignes directrices pour l'industrie, de normes canadiennes sur les drogues et de critères chimiques pour la Loi des aliments et drogues et les règlements connexes.
- B. Degré 4
 - (i) Degré 4 - Les recommandations, les avis et les conseils contribuent à l'établissement de normes pour l'industrie pharmaceutique, à la mise au point de politiques d'évaluation des drogues et à la révision des lignes directrices de l'industrie, ce qui peut avoir une incidence économique et technologique sur l'industrie pharmaceutique.
 - (ii) Aucune répercussion significative.
 - (iii) Degré 4 - Les recommandations, les avis et les conseils contribuent à l'élaboration de normes et de règlements sur les drogues; les décisions et les recommandations influent sur l'approbation et l'utilisation réglementaires des drogues au Canada.
 - (iv) Aucune autre répercussion significative.
- C. Degré 3 - L'évaluation des données de technologie chimique et pharmaceutique soumise et l'élaboration de propositions de recherches contribuent à la masse des connaissances et améliorent la compréhension de la composition chimique des produits pharmaceutiques.

ORGANIGRAMME LINÉAIRE

Directeur, Bureau des médicaments humains prescrits

Chef, Division de l'évaluation des produits pharmaceutiques -

Spécialiste en fabrication, Évaluation des drogues

- Spécialiste en produits pharmaceutiques, Évaluation des drogues

* - Spécialiste en chimie, Évaluation des drogues CH-4

- Évaluateurs de drogues (4) CH-3

- Évaluateurs subalternes de drogues (2)

* Poste-repère

DESCRIPTION DE POSTE-REPÈRE

Numéro de poste-repère: 17

Niveau: 4

Titre descriptif: Conseiller en chimie de l'environnement
Habitat du poisson

Sous l'autorité du chef, Division de l'habitat du poisson, Région du Golfe:

Servir de spécialiste et de conseiller supérieur régional dans le domaine de la chimie de l'environnement pour l'habitat du poisson. Donner des conseils et faire des recommandations qui font autorité sur les aspects chimiques des programmes des pêches de la région.

Planifier, organiser et coordonner une foule d'études et de projets de chimie en vue de faire des recherches et de résoudre les problèmes d'environnement et les problèmes d'habitat des poissons marins et dulçaquicoles. Analyser les problèmes, choisir les facteurs critiques pour les études et concevoir des expériences afin d'obtenir des renseignements et des données utiles pour déterminer les tendances, les répercussions et les effets cumulatifs. Coordonner l'élaboration de propositions et de demandes d'études détaillées de recherches à l'intention de la haute direction. Élaborer des objectifs de projets, déterminer les exigences en ressources et les stratégies, et servir de chef de projet pour les équipes d'étude en collaboration.

Fournir des directives aux experts-conseils et aux entrepreneurs engagés pour les projets d'enquête et les études, et coordonner leurs travaux.

Particularités

Degré

Nature du travail

4

- A. Degré 4 - Les objectifs sont énoncés en fonction des besoins courants de directives professionnelles à donner régulièrement et de la conduite des enquêtes dans le vaste domaine de la chimie de l'environnement par rapport à l'habitat du poisson.
- B. Degré 4 - Le travail comporte des études et des recherches et la prestation de conseils sur la chimie de l'environnement de l'habitat du poisson et comprend des travaux en océanographie et en limnologie chimique, en biochimie, ainsi qu'en chimie organique et inorganique.
- C. Degré 4 - Les activités comprennent la direction, la coordination et l'interprétation des recherches complètes sur la chimie de l'environnement de l'habitat du poisson, la prestation de directives fonctionnelles aux équipes de recherche, et de conseils spécialisés.
- D. Degré 4 - Les études et les projets de recherche sont planifiés et les expériences sont conçues pour s'assurer d'obtenir l'information nécessaire pour résoudre les problèmes et donner des conseils.

Complexité du travail

4

- A. Degré 4 - Les renseignements et les données en chimie de l'environnement, relatifs à l'habitat du poisson, sont obtenus par des études de recherche détaillées. Les expériences et les essais sont conçus et les enquêtes sont planifiées et coordonnées afin d'obtenir des renseignements de sources obscures.
- B. Degré 4 - Les renseignements et les données sont de nature ponctuelle et peuvent être vérifiés uniquement par des recherches répétées et poussées.

- C. Degré 4 - Les données et les renseignements sur la chimie de l'environnement sont très variables, difficiles à interpréter et exigent que l'on fasse preuve de discernement dans leur utilisation.
- D. Degré 4 - Les nombreux paramètres chimiques et leurs répercussions sur l'habitat des poissons ont des relations compliquées qui nécessitent une recherche poussée afin de bien les comprendre.
- E. Degré 4 - Le travail se déroule dans une organisation de type matricielle avec de nombreux projets de recherche conjoints.
- F. Degré 4 - Il faut communiquer avec des scientifiques et des fonctionnaires du ministère, des ministères provinciaux, des représentants de l'industrie ainsi que des entrepreneurs et des experts-conseils en vue de planifier et de coordonner les projets de recherche conjoints et de donner des conseils d'expert.
- G. Degré 4 - Le travail exige l'élaboration d'approches pour la résolution de problèmes uniques relatifs à l'habitat du poisson et pour lesquels il n'y a pas souvent de précédents.
- H. Degré 4 - Le travail exige l'application de connaissances approfondies des principes, théories et pratiques de la chimie de l'environnement, plus particulièrement en ce qui a trait à l'habitat marin et dulçaquicole; il faut aussi des connaissances en océanographie chimique, en limnologie chimique et en biochimie.

Responsabilités professionnelles

4

- A. Degré 4 - Le travail exige de donner des conseils spécialisés continus et de faire des recommandations dont l'efficacité est examinée périodiquement par rapport aux objectifs de gestion de l'habitat du poisson.
- B. Degré 5 - Le travail comporte la prestation de conseils spécialisés en chimie de l'environnement à des scientifiques qui ne sont pas des chimistes. L'orientation de programme et de principe est fournie par le chef, mais les directives professionnelles dans le domaine de la chimie de l'environnement doivent être obtenues ailleurs.
- C. Degré 4 - Le travail exige la planification et l'organisation de recherches et la conception d'expériences pour obtenir des renseignements et résoudre les problèmes de chimie de l'environnement.
- D. Degré 4 - Le travail exige l'examen des recommandations et des conclusions des scientifiques et des experts-conseils afin de déterminer si elles s'appliquent à l'étude de la chimie de l'environnement de l'habitat du poisson.
- E. Degré 4 - Les résultats des travaux des autres scientifiques, experts-conseils et équipes d'enquête sont interprétés afin de trouver des solutions aux problèmes de la chimie de l'environnement des habitats du poisson.
- F. Degré 5 - Des conseils faisant autorité sur tous les aspects de la chimie de l'environnement des habitats du poisson sont donnés à d'autres scientifiques ou à des hauts fonctionnaires du ministère et ces conseils influent sur les plans et les programmes de pêche à long terme de la région.

Responsabilités de gestion

1

- A. Degré 1 - Il faut, au besoin, donner des conseils et des instructions aux équipes des projets de recherche.
- B. Degré 1 - Le travail comporte la planification de l'utilisation de l'équipement et des fournitures pour les travaux assignés.
- C. Degré 2 - Il faut déterminer les besoins de matériel, d'équipement et de services externes pour les études et les enquêtes.

Degré

- D. Degré 2 - Il faut relever les sources convenables d'aide de l'extérieur pour les recherches en collaboration et recommander d'y recourir.
- E. Degré 1 - Il faut respecter les procédures, directives et lignes directrices administratives établies pour le travail.
- F. Degré 3 - Le travail comporte la coordination des études en chimie de l'environnement avec les autres scientifiques du fédéral et des provinces.
- G. Degré 1 - Le travail exige l'application des procédures administratives directes pour le travail au bureau et les travaux sur le terrain.

Répercussions des recommandations et des activités

4

- A. Degré 4 - Les recommandations et les conseils influent sur la gestion globale des pêches ainsi que les plans et les programmes d'habitat de la région.
- B. Degré 4 -
 - (i) Degré 4 - Les recommandations et les conseils influent sur les plans de gestion des pêches à long terme pour la région et ont une incidence économique directe sur la pêche commerciale.
 - (ii) Degré 3 - Les recommandations et les conseils contribuent à la conservation d'un environnement acceptable comme habitat du poisson.
 - (iii) Aucune répercussion significative.
 - (iv) Aucune autre répercussion significative.
- C. Degré 4 - L'élaboration de procédés pour résoudre les problèmes et la tenue et la coordination des recherches contribuent à la somme des connaissances et améliorent la compréhension de la chimie de l'environnement des habitats du poisson.

ORGANIGRAMME LINÉAIRE

Directeur, Direction générale de la recherche

Chef, Division de l'habitat du poisson, Région du Golfe

- * - Conseiller en chimie de l'environnement CH-4
- Conseiller en écologie
- Conseiller en génie de l'environnement
- Chef, Section des études sur l'habitat

- * Poste-repère

DESCRIPTION DE POSTE-REPÈRE

Numéro de poste-repère: 18

Niveau: 4

Titre descriptif: Chef, Unité: Laboratoire d'analyse des résidus organiques

Sous l'autorité du chef, Division des laboratoires d'analyse des aliments:

Planifier les activités de l'Unité: Laboratoire d'analyse des résidus organiques qui se spécialise en analyse des résidus organiques à l'état de traces dans les aliments pour assurer la réalisation des engagements et des objectifs du programme. Coordonner la mise en oeuvre d'un certain nombre de projets d'analyse y compris de projets continus pour surveiller la qualité et l'innocuité des produits et pour fournir des données d'analyse sur lesquelles fonder les normes et les règlements; de projets d'enquête pour obtenir des données et des évaluations scientifiques sur lesquelles fonder les mesures de réglementation; de projets de développement en vue de fournir des méthodes et des procédés nouveaux et améliorés. Négocier les engagements d'analyse avec les agents de projets nationaux et le personnel d'inspection régional. Évaluer les besoins en ressources et en équipement, mettre au point et recommander au chef un plan opérationnel détaillé pour l'unité.

Organiser, diriger, contrôler et évaluer le travail de l'unité, dont l'effectif se compose d'un spécialiste en analyse, de trois chimistes et de quatre techniciens, afin d'assurer l'utilisation efficace des ressources, la réalisation du plan opérationnel, l'élaboration et le maintien des normes d'assurance de la qualité et la réaction rapide aux situations de crise où il y a danger pour la santé des gens. Définir les objectifs de l'unité et répartir les tâches, l'équipement et les installations. Suivre et évaluer les réalisations du programme par rapport aux délais convenus, aux normes de qualité et de quantité, et apporter les modifications nécessaires au plan opérationnel ou à l'affectation des ressources. Diriger l'élaboration et la mise en oeuvre d'un plan d'entretien de l'équipement de laboratoire. Évaluer les données d'analyse, concilier les écarts et résoudre les difficultés inhérentes en proposant des solutions de rechange pour régler les problèmes auxquels les employés font face.

Diriger des projets d'élaboration de méthodes dans le domaine des résidus organiques afin d'assurer la disponibilité de méthodes fiables pour le fonctionnement des laboratoires et inscription au Répertoire de procédés d'analyse de la direction générale qui sert à tous les laboratoires de la direction et à l'industrie réglementée dans ses programmes de contrôle de la qualité et de surveillance du produit, et qui sert à titre d'ouvrage de référence international. Élaborer des propositions de recherche complète, en donnant le détail de l'objet, de l'approche et des ressources requises, et participer aux rencontres du comité national en vue de revoir les propositions de projets et d'en établir l'ordre de priorité. Attribuer des projets d'élaboration de méthodes au spécialiste en analyse et aux autres employés, définir les objectifs des études et fournir des directives sur la conception expérimentale et la résolution des problèmes inhérents ou difficiles.

Donner des conseils sur les méthodes d'analyse, les plans d'échantillonnage statistique, les dispositions et les règles de la Loi des aliments et drogues aux représentants du ministère et des provinces, aux fabricants et aux importateurs de denrées alimentaires, aux laboratoires privés et au ministère de la Justice qui représente la direction générale au cours des poursuites judiciaires en vertu de la Loi des aliments et drogues. Participer à des inspections et à des enquêtes conjointes à l'endroit d'usines de fabrication de produits alimentaires et servir de conseiller scientifique à la Division de l'inspection des aliments au cours des audiences officielles avec les représentants de l'industrie et leurs conseillers juridiques.

Faire des recommandations et prodiguer des conseils sur l'élaboration de nouveaux projets de réglementation ou de collecte de données. Relever les lacunes dans les procédés opérationnels et administratifs, recommander des changements et voir à leur mise en application. Diriger la préparation de cahiers des charges détaillés, l'évaluation des propositions des fournisseurs d'équipement et faire des recommandations quant à l'achat des équipements.

Mettre au point et en application un programme de santé et de sécurité au travail pour l'unité.

Particularités

Degré

Nature du travail

4

- A. Degré 4 - Les objectifs du travail sont énoncés par le chef de division en fonction de l'élaboration et de la mise en oeuvre de plans opérationnels pour fournir des services d'analyse, donner des conseils professionnels et élaborer des méthodes dans le domaine des résidus organiques présents dans les aliments.
- B. Degré 4 - Le travail comporte la planification et la direction d'une unité opérationnelle qui s'occupe de l'analyse des aliments pour y relever les traces d'une vaste gamme de produits chimiques industriels et agricoles, d'élaboration de méthodes et de planification de projets nationaux.
- C. Degré 4 - Les activités comportent la planification, l'organisation, le contrôle et la supervision du travail des employés qui s'occupent de l'analyse des substances organiques à l'état de traces, de la recherche et de l'élaboration de méthodes; la planification et le contrôle de l'utilisation des installations, de l'équipement et des ressources; la prestation de conseils; la coordination du travail avec le personnel d'inspection de sa propre région et des autres régions.
- D. Degré 4 - Le travail exige la planification, l'organisation et l'attribution du travail aux fins des analyses, des recherches et des études pour assurer la réalisation des objectifs opérationnels dans le cadre des ressources allouées.

Complexité du travail

4

- A. Degré 4 - Le travail exige d'obtenir des renseignements sur le type et les concentrations infimes d'une vaste gamme de résidus organiques dans un grand nombre de produits alimentaires domestiques et importés dont on ignore l'exposition antérieure aux produits chimiques. La présence d'interférences nécessite une interprétation attentive des données.
- B. Degré 3 - Une fois déterminés le type et les concentrations des contaminants organiques dans les aliments, ces données peuvent être validées par une combinaison de techniques de recharge chimiques ou avec instruments et par la consultation d'ouvrages de référence.
- C. Degré 4 - La grande variété de combinaisons de contaminant organiques à l'état de traces et de produits alimentaires dont on ignore l'exposition aux produits chimiques fait que les renseignements comportent beaucoup de variables d'une variabilité plutôt élevée, sont difficiles à interpréter et exigent de faire preuve de discernement dans leur utilisation.
- D. Degré 3 - Les relations entre les réponses des instruments et le type et les concentrations des résidus organiques dans les aliments sont parfois contradictoires et exigent des recherches et des interprétations pour chaque combinaison de résidus/denrées alimentaires.
- E. Degré 4 - Le travail est habituellement influencé par les activités du personnel d'inspection, ce qui exige la modification de l'ordre de priorité de l'unité pour répondre aux besoins changeants et pour réagir aux situations de crises où la santé des gens est menacée.

Degré

- F. Degré 4 - Il faut communiquer avec des représentants du ministère en vue de négocier et de planifier le programme d'analyse, avec des scientifiques pour la planification et la conduite des recherches conjointes et des projets d'élaboration de méthodes, avec les scientifiques et les représentants de l'industrie, d'autres organismes du fédéral et des provinces et le ministère de la Justice pour donner des conseils basés sur une compétence établie en analyse des résidus organiques.
- G. Degré 4 - Le travail comporte la gestion et la direction des études d'élaboration de méthodes pour l'analyse des substances organiques présentes en quantités infimes dans les aliments, pour l'élaboration de propositions détaillées, pour la définition d'objectifs et pour la direction de la conception expérimentale ainsi que pour la résolution de problèmes inhabituels ou difficiles.
- H. Degré 4 - Le travail exige l'application de connaissances approfondies des principes et des théories de la chimie organique et analytique ainsi que des procédés et des techniques avec instruments utilisés pour l'analyse des substances organiques à l'état de traces dans les aliments; une bonne connaissance des pratiques connexes de l'industrie alimentaire, des procédés d'échantillonnage statistique, de la législation pertinente et des pratiques de gestion.

Responsabilités professionnelles

4

- A. Degré 4 - Le travail exige la gestion d'une unité de laboratoire sur les résidus organiques et il est périodiquement examiné en fonction de la réalisation des objectifs globaux et de la réalisation du plan opérationnel.
- B. Degré 4 - Des directives scientifiques de nature générale sont offertes par le chef de division. Le travail exige la résolution de problèmes difficiles ou inhabituels dans le domaine de l'analyse des résidus organiques des aliments et des directives spécialisées peuvent être obtenues d'autres spécialistes de la direction.
- C. Degré 4 - Le travail exige la définition des objectifs pour les recherches analytiques et les études d'élaboration de méthodes, et la proposition d'approches de rechange pour résoudre les problèmes inhabituels ou difficiles d'analyse des substances organiques présentes en quantités infimes dans les aliments.
- D. Degré 4 - Les approches à la direction des études d'élaboration des méthodes et les recommandations concernant la planification des projets du Comité scientifique adoptées par le spécialiste en analyse sont examinées pour s'assurer de l'exactitude de l'opinion. Les propositions et recommandations d'élaboration de méthodes du Comité scientifique dans le domaine de l'analyse des résidus organiques sont examinées pour voir si elles sont acceptables.
- E. Degré 3 - Les données et les résultats sur les résidus organiques ainsi que les conclusions et les recommandations de son propre personnel sont interprétés afin de déterminer si les échantillons d'aliments respectent les dispositions et les règles de la Loi des aliments et drogues et afin de fournir des renseignements utiles qui serviront à l'élaboration de normes et de règlements.
- F. Degré 4 - Des conseils basés sur des compétences attestées dans le domaine de l'échantillonnage des résidus organiques à l'état de traces et de l'analyse des aliments ainsi que des conseils au sujet des lois pertinentes sont donnés aux scientifiques et aux représentants du ministère, d'autres organismes du fédéral et des provinces et aux représentants de l'industrie alimentaire.

Responsabilités de gestion

4

- A. Degré 4 - Le travail exige la gestion opérationnelle d'un personnel professionnel, notamment d'un spécialiste en analyse, de trois chimistes et de quatre techniciens.

- B. Degré 4 - Le travail comporte l'allocation du matériel, des fournitures et des installations de l'Unité d'analyse des résidus organiques à l'état de traces.
- C. Degré 4 - Il faut évaluer les besoins en ressources et en équipement pour les travaux, élaborer un plan opérationnel détaillé et le recommander.
- D. Degré 4 - Il faut choisir des services d'analyses à l'extérieur et négocier avec eux en fonction des coûts et des avantages probables et faire des recommandations au chef de division.
- E. Degré 4 - Le travail comporte le contrôle et la coordination des calendriers des projets, l'établissement des normes d'assurance de la qualité, de quantité, d'opportunité et de sécurité, et la direction des tâches de façon à respecter l'ordre de priorité et à réaliser les objectifs.
- F. Degré 4 - Le travail comporte la coordination de la prestation des services d'analyse, de recherches spéciales, des travaux du Comité scientifique et de la prestation de conseils avec le travail des agents nationaux de la réglementation et le personnel d'inspection et de laboratoire des autres régions et de la sienne.
- G. Degré 4 - Il faut élaborer et mettre en oeuvre des directives et des lignes directrices sur la santé et la sécurité au travail pour l'unité. Il faut relever les lacunes dans les procédures opérationnelles et administratives, recommander des changements et voir à leur application.

Répercussion des recommandations et des activités

4

- A. Degré 4 - Les recommandations, les conseils et les décisions ont des répercussions directes sur la qualité de l'analyse des résidus organiques, sur l'élaboration des méthodes et sur les résultats des enquêtes ainsi que sur l'élaboration de normes et de règlements et sur l'efficacité des programmes de réglementation.
- B. Degré 4 -
 - (i) Degré 3 - Le relevé des infractions à la Loi des aliments et drogues peut entraîner un contrôle réglementé des produits alimentaires commerciaux; les recommandations et les conseils sur la conception et la mise en oeuvre des projets de réglementation nationale peuvent avoir une incidence économique ou technologique sur l'industrie alimentaire.
 - (ii) Aucune répercussion significative.
 - (iii) Degré 4 - Les recommandations, les avis et les conseils contribuent à la mise au point de normes et de règlements sur les résidus organiques dans les aliments; les décisions et les recommandations influent sur le contrôle réglementé des aliments qui contiennent des concentrations de contaminant organiques supérieures aux normes.
 - (iv) Aucune autre répercussion significative.
- C. Degré 4 - L'élaboration d'approches, la gestion et la direction de projets d'élaboration de méthodes, ainsi que l'interprétation et l'évaluation des données d'analyse contribuent à la somme des connaissances et améliorent la compréhension des concentrations de contaminant organiques dans la réserve alimentaire canadienne et des méthodes pour les analyser.

ORGANIGRAMME LINÉAIRE

Directeur régional, Région de

l'Ontario - Expert-conseil, Services

éducatifs

- Chef, Division des finances et de l'administration
- Chef, Division de l'inspection des aliments
- Chef, Division de l'inspection des drogues et de la santé du milieu
- Chef, Division des laboratoires d'analyse des drogues
- Chef, Division des laboratoires d'analyse des aliments
 - Chef, Unité: Laboratoire de microbiologie des aliments et des conserves
 - Chef, Unité: Laboratoire de microbiologie des médicaments, des cosmétiques et des instruments médicaux
 - Chef, Unité: Laboratoire de la chimie des aliments
- * - Chef, Unité: Laboratoire d'analyse des résidus organiques (CH-4)
 - Spécialiste en analyse CH-3
 - Chimistes (2) CH-2
 - Chimistes, Niveau de perfectionnement CH-1
 - Techniciens (4)
- * Poste-repère

DESCRIPTION DE POSTE-REPÈRE

Numéro de poste-repère: 19

Niveau: 5

Titre descriptif: Conseiller supérieur de programmes

Sous l'autorité du directeur de la Direction:

Servir d'autorité et de conseiller supérieurs en chimie pour la Direction en matière d'effets des polluants chimiques sur l'environnement et sur les questions ayant trait à l'application des règlements connexes.

Conseiller le directeur de la Direction et le directeur général quant aux stratégies et aux options de programmes, quant aux effets sur l'environnement des polluants chimiques, quant aux méthodes de réduction, de décontamination et de contrôle de la pollution chimique en cas de fuites et quant à l'efficacité des politiques actuelles et prévues, des changements aux règlements et des mesures de contrôle adoptés par le ministère ou d'autres organismes fédéraux, provinciaux ou internationaux; assurer la liaison requise.

Planifier, organiser et coordonner la fonction de la composante laboratoire dans le cadre d'un programme national de contrôle de la pollution de l'environnement qui compte six laboratoires régionaux. Élaborer des projets, des objectifs et des mesures de contrôle; établir l'ordre de priorité; attribuer les projets; évaluer l'efficacité du programme. Diriger la mise en oeuvre d'un plan de formation pour que la Direction dispose des compétences scientifiques et techniques nécessaires parmi ses ressources.

Prévoir les exigences et recommander des plans pour le fonctionnement de la composante laboratoire de la Direction et pour l'utilisation des ressources afin de s'assurer que les activités et les projets des laboratoires soient effectués d'une façon efficiente et efficace et répondent aux objectifs et aux priorités établis.

Coordonner la collecte de renseignements et de données, examiner et étudier les renseignements scientifiques obtenus des laboratoires régionaux ou les résultats, conclusions et recommandations des études de recherche qui proviennent d'autres sources sur les nouveaux contaminants de l'environnement, afin de relever les tendances et les problèmes possibles et de déterminer les répercussions des activités et des constatations sur les programmes et les objectifs de la Direction en matière de contrôle de la pollution.

Recommander des politiques et des règlements nouveaux et améliorés; définir des objectifs; établir des lignes directrices scientifiques et élaborer des procédés qui serviront aux laboratoires régionaux et au personnel sur place; veiller à l'uniformité dans l'application des programmes de contrôle de la pollution de l'environnement et à la réalisation des objectifs de la composante laboratoire.

Particularités

Degré

Nature du travail

5

- A. Degré 5 - Les objectifs de travail sont énoncés en fonction de conseils à donner qui font autorité en matière d'application des règlements sur la pollution de l'environnement, et de la planification et de la coordination de la composante laboratoire d'un programme national de contrôle de la pollution de l'environnement.
- B. Degré 5 - Le travail comporte la prestation de conseils qui font autorité sur tous les aspects de l'application des règlements de protection de l'environnement à partir de l'identification, de l'analyse et de l'évaluation des effets des polluants chimiques.

- C. Degré 5 - Les activités comportent la prestation de conseils qui font autorité sur l'application des règlements de protection de l'environnement, sur les stratégies et les options de programme, sur l'efficacité des changements de politique et de réglementation proposés, et sur les effets des produits chimiques sur l'environnement; la planification, la coordination et la direction de la composante laboratoire du programme national de contrôle de la pollution de l'environnement; la planification de l'utilisation des ressources des laboratoires.
- D. Degré 5 - Le travail comporte la responsabilité de conseiller et exige la planification, l'organisation et la coordination de la composante laboratoire du programme national de contrôle de la pollution de l'environnement, la contribution à la formulation de politiques, la formulation de recommandations et la prestation de conseils sur les répercussions des changements de politique et de réglementation dans le domaine de la protection de l'environnement.

Complexité du travail

4

- A. Degré 4 - Les renseignements et les données sur l'identification et l'analyse des polluants chimiques de l'environnement et la détermination de leurs effets sont obtenus par des études de recherche détaillées. Les données concernant les nouveaux produits chimiques sont souvent difficiles à obtenir, à interpréter et à choisir.
- B. Degré 4 - Les renseignements et les données sont de nature non répétitive et peuvent être validés uniquement par des recherches répétées complexes ou importantes.
- C. Degré 4 - Les données ou les renseignements sur la chimie de l'environnement sont d'une variabilité plutôt élevée et exigent l'interprétation de nombreuses variables et du discernement dans leur utilisation.
- D. Degré 4 - Les relations des nombreux paramètres chimiques et effets sur l'environnement sont compliquées et exigent des recherches poussées pour les harmoniser, les comprendre et les interpréter.
- E. Degré 5 - Le travail est influencé par les activités et les conclusions des autres scientifiques et des fonctionnaires qui participent au contrôle de l'environnement et il exige de tenir compte des répercussions de celles-ci sur les programmes de contrôle de la pollution de la Direction et sur les travaux de la composante laboratoire.
- F. Degré 4 - Il faut communiquer avec des scientifiques et des fonctionnaires du ministère en vue de planifier et de coordonner les recherches et les études et de donner des conseils qui font autorité ainsi qu'avec les scientifiques et les représentants d'autres organismes fédéraux, provinciaux et internationaux pour organiser des projets en collaboration, établir des normes, appliquer les règlements et donner des conseils sur les polluants chimiques de l'environnement.
- G. Degré 4 - Le travail exige l'élaboration et la mise en oeuvre d'approches et de procédés améliorés pour relever et analyser les polluants chimiques de l'environnement et pour estimer leurs effets et les minimiser.
- H. Degré 5 - Le travail exige l'application de connaissances poussées sur les principes, les théories et les pratiques de la chimie de l'environnement appliqués à l'identification et à l'analyse des polluants de l'environnement et à la détermination de leurs effets sur le milieu.

Degré

Responsabilités professionnelles

5

- A. Degré 5 - Les résultats sont évalués en fonction de l'efficacité des conseils fournis pour appuyer l'application de règlements sur la protection de l'environnement et de la réalisation par la composante laboratoire du programme national de contrôle de la pollution de l'environnement.
- B. Degré 5 - Des directives sur le programme et la politique sont données par le directeur, mais les directives professionnelles dans le domaine de la chimie de l'environnement doivent être obtenues d'autres autorités scientifiques dans d'autres organisations.
- C. Degré 5 - Le travail exige la définition d'objectifs, l'élaboration de cadres conceptuels aux fins de résoudre des problèmes et l'établissement de lignes directrices scientifiques pour la composante laboratoire du programme national de contrôle de la pollution de l'environnement.
- D. Degré 5 - Les travaux des six laboratoires régionaux sont évalués en fonction de leur efficacité pour la réalisation de la politique, des directives et des objectifs du programme dans le cadre des ressources disponibles.
- E. Degré 5 - Les renseignements scientifiques obtenus des laboratoires régionaux et d'autres sources sont analysés et évalués pour déterminer les tendances et les problèmes dans la pollution de l'environnement et pour établir les répercussions des programmes de contrôle de la pollution de l'environnement de la Direction.
- F. Degré 5 - Des conseils et des recommandations qui font autorité sont donnés aux gestionnaires supérieurs du ministère pour tous les aspects qui touchent l'application des règlements sur la protection de l'environnement selon l'identification et l'analyse des polluants chimiques, selon l'évaluation de leurs effets et selon la décontamination et le contrôle des fuites ou déversements chimiques.

Responsabilités de gestion

4

- A. Degré 1 - Il faut, au besoin, donner des instructions relatives aux tâches au personnel subalterne des laboratoires régionaux.
- B. Degré 1 - Le travail comporte la planification de l'utilisation de l'équipement et des fournitures pour les travaux assignés.
- C. Degré 4 - Il faut faire des prévisions, évaluer les besoins, élaborer et recommander des plans pour l'acquisition et l'utilisation des ressources de la Direction en vue du fonctionnement de la composante laboratoire pour assurer l'exécution des projets de façon efficiente et efficace et le respect des priorités et des objectifs établis.
- D. Degré 4 - Il faut, au besoin, choisir et négocier l'acquisition de services extérieurs d'analyse et de surveillance/contrôle.
- E. Degré 4 - Le travail comporte la détermination de l'ordre de priorité et l'attribution des projets pour les travaux de laboratoire continus, l'élaboration des procédés et des lignes directrices techniques pour assurer l'uniformité d'approche et la constance dans la conduite des projets ou des études de recherche sur le contrôle de la pollution de l'environnement.
- F. Degré 4 - Le travail comporte la coordination des fonctions de la composante laboratoire au sein du programme national de contrôle de la pollution de l'environnement, composante qui compte six laboratoires régionaux.
- G. Degré 4 - Il faut élaborer et recommander des procédures administratives et de sécurité ainsi que des lignes directrices de gestion pour les six laboratoires régionaux.

Répercussions des recommandations et des activités

5

- A. Degré 5 - Les recommandations et les conseils qui font autorité influent sur l'élaboration et l'application des politiques et des règlements du Ministère en ce qui a trait à la protection de l'environnement et les décisions touchent la direction de la composante laboratoire d'un programme national sur le contrôle de la pollution de l'environnement.
- B. Degré 5 -
- (i) Degré 4 - Les recommandations, les conseils et les décisions sur l'application des règlements de protection de l'environnement ont une incidence économique ou technologique sur les industries qui polluent.
 - (ii) Degré 5 - Les recommandations et les conseils qui font autorité sur l'élaboration des politiques et des règlements et sur l'application des règlements de protection de l'environnement ont une incidence marquée sur l'état de l'environnement.
 - (iii) Degré 2 - Les renseignements et les résultats des travaux peuvent servir aux représentants de la santé publique à relever et contrôler les produits chimiques possiblement dangereux.
 - (iv) Aucune autre répercussion significative.
- C. Degré 4 - L'élaboration des objectifs et des approches ou procédés pour l'identification et l'analyse des polluants de l'environnement ainsi que l'analyse de l'information et des données contribuent au progrès des connaissances et améliorent la compréhension des effets des produits chimiques sur l'environnement.

ORGANIGRAMME LINÉAIRE

Directeur général (Direction générale)

Directeur de la Direction

- * - Conseiller supérieur de programme CH-5
- Directeurs de laboratoires régionaux (6)

- * Poste-repère

DESCRIPTION DE POSTE-REPÈRE

Numéro de poste-repère: 20

Niveau: 5

Titre descriptif: Chef, Division des laboratoires d'analyse des aliments et des drogues
Région de l'Atlantique

Sous l'autorité du directeur régional, Région de l'Atlantique:

Négocier avec les chefs régionaux et du bureau central, au nom du Directeur régional, les engagements de la Division des laboratoires et définir les objectifs, examiner les exigences et les priorités et, préparer et recommander pour acceptation, un plan opérationnel et un budget afin d'atteindre les buts établis par le Directeur régional pour la Division du laboratoire aux fins de fournir des conseils scientifiques et des services scientifiques d'analyse et d'évaluation des aliments, des drogues, des cosmétiques et de dispositifs médicaux, du pays ou importés, vendus dans la région pour déterminer les risques de nature chimique et microbiologique et de composition chimique afin d'assurer que ces produits sont sûrs et efficaces et protéger le public contre des dangers à la santé et contre la fraude.

Coordonner les activités des trois unités du laboratoire et diriger et contrôler, par l'intermédiaire de chefs d'unité, les activités et l'usage des ressources allouées pour fournir des services d'analyse scientifique, des évaluations scientifiques et des conseils à la Division de l'inspection et pour la prestation de services analytiques négociés, à d'autres bureaux du programme directorial de la Direction générale pour l'élaboration de normes et de règlements visant des situations nouvelles qui surgissent concernant la santé; à d'autres ministères et organismes de la région, incluant le ministère des Consommateurs et des Sociétés, à l'appui de leurs programmes visant le contrôle de la fraude économique reliée aux aliments et autres produits réglementés; et, aux organismes chargés de l'application de la loi dans les provinces de l'Atlantique et qui requièrent un service analytique des drogues dangereuses, des témoignages d'experts et des évaluations de données scientifiques et des conseils pour obtenir des renseignements et des preuves lors de poursuites judiciaires.

A titre de membre du Conseil de planification du Bureau, qui comprend les chefs régionaux et deux directeurs du bureau central, examiner et évaluer les rapports du Comité scientifique, les résultats d'évaluation du programme, les documents de stratégie du Bureau et du Ministère et autres données et informations pertinentes de même que les ressources disponibles pour le développement, au nom du Bureau, d'un plan détaillé du programme pour l'année qui vient, incluant une projection de 3 à 5 ans, et pour identifier pour considération par le Comité exécutif, comprenant le Directeur général et les directeurs régionaux et du bureau central, des questions d'ordre stratégique à long terme, de nouvelles initiatives, des déplacements parmi les ressources et les besoins par rapport à l'élaboration de politiques ou de changements d'ordre législatif afin que l'on tienne compte de situations nouvelles de dangers à la santé lors de la planification stratégique et opérationnelle aux niveaux national et régional.

Donner des conseils qui font autorité sur les divers aspects des programmes des divisions des laboratoires aux hauts fonctionnaires du ministère et d'autres organismes du fédéral et des provinces, et aux représentants de l'industrie réglementée. Aider la Division de l'inspection et l'industrie dans l'évaluation des problèmes scientifiques inhabituels ayant trait aux méthodes de fabrication et au contrôle de la qualité des produits; ainsi qu'au règlement des différends ou des divergences dans l'interprétation des données d'analyse.

Maintenir une capacité suffisante des ressources permettant au laboratoire de fournir un soutien efficace pour résoudre les problèmes qui surgissent, satisfaire des besoins nouveaux et assurer la prestation des services scientifiques de soutien. Évaluer les tendances, les nouveaux développements et les besoins de perfectionnement des ressources, et voir à assurer une flexibilité rendant l'organisme apte à fournir le soutien requis pour la gestion de contrôle lors de situations de crise.

Approuver l'acquisition de ressources et les dépenses de fonds alloués au laboratoire par le Directeur régional et autoriser le paiement de marchandises et de services à l'intérieur des limites d'autorité de signature déléguée au poste selon la Loi sur la gestion des finances publiques. Élaborer et recommander des plans d'acquisition de biens de fonds pour le laboratoire et participer, avec d'autres chefs de laboratoires régionaux, à l'élaboration du plan d'acquisition des équipements scientifiques pour le Bureau afin de satisfaire aux objectifs à court et à long terme du programme.

Participer, à titre de membre du Comité de gestion régional, à la prestation de conseils avisés concernant des aspects importants en matière de programme, ou concernant des sujets d'ordre opérationnel ou technologique, et aider à l'élaboration de politiques régionales, de directives et de lignes directrices.

Établir, en collaboration avec d'autres chefs de division des laboratoires, le plan de mise en oeuvre et d'évaluation des méthodes et des procédures analytiques qui feront partie du Répertoire des méthodes analytiques de la Direction générale à l'usage des laboratoires de la Direction, des industries réglementées et qui est utilisé comme document international de référence.

Voir à ce que les politiques sur la santé et la sécurité au travail et les autres politiques, directives et lignes directrices du ministère et des organismes centraux soient appliquées à la Division des laboratoires; approuver et mettre en oeuvre les procédés, directives et lignes directrices de la division en matière d'administration, de gestion et d'assurance de la qualité.

Particularités

Degré

Nature du travail

5

- A. Degré 5 - Les objectifs du travail sont énoncés par le directeur régional en fonction des buts du laboratoire régional en tant que partie constituante du programme national de sécurité des aliments, des drogues, des cosmétiques et des dispositifs médicaux.
- B. Degré 5 - Le travail est effectué dans les divers domaines spécialisés que comprend le programme complet de laboratoires régionaux et englobe un grand nombre de projets dans les domaines de l'analyse chimique, microbiologique et judiciaire des drogues.
- C. Degré 5 - Les activités comportent un large éventail de tâches de nature scientifique, administrative et de gestion incluant la gestion d'un programme régional de laboratoires d'analyse des aliments et des drogues, la participation à la planification stratégique nationale et opérationnelle, la prestation de conseils et de directives qui font autorité, l'évaluation d'études et la recommandation de changements aux politiques, à la loi et aux règlements.
- D. Degré 5 - Le travail exige la planification, la coordination et la mise en oeuvre globales d'un programme régional de laboratoires d'analyse des aliments et des drogues et la participation à la formulation de politiques et de règlements.

Complexité du travail

5

- A. Degré 4 - Le travail exige d'obtenir, par l'intermédiaire du personnel subalterne, des renseignements et des données sur une vaste gamme de contaminants chimiques et microbiologiques dans les aliments, sur le type de drogues illicites et les renseignements requis pour la planification du programme, ce qui peut exiger des recherches poussées; ces renseignements sont souvent difficiles à obtenir, à interpréter et à choisir.

Degré

- B. Degré 4 - Les renseignements et les données requis pour les mesures d'exécution relative à l'observation de la réglementation, plus particulièrement en ce qui a trait aux contaminants chimiques à l'état de traces dans les aliments, aux entités microbiologiques nouvelles ou inhabituelles ou au type des drogues illicites, peuvent normalement se vérifier uniquement au moyen de recherches difficiles ou complexes.
- C. Degré 5 - Les renseignements et les données sur une gamme variée de constituants chimiques et microbiologiques des aliments et sur le type des drogues illicites sont d'une variabilité élevée et comportent beaucoup de variables et d'ambiguïtés, et exigent de l'ingéniosité et beaucoup de jugement sélectif dans leur utilisation.
- D. Degré 5 - Les nombreux paramètres chimiques et microbiologiques mesurés par la Division des laboratoires, leur relation avec les pratiques de l'industrie et l'incidence globale de l'orientation et de l'ordre de priorité du programme des laboratoires sont souvent contradictoires et difficiles à établir et à mesurer.
- E. Degré 5 - Le travail de la Division régionale des laboratoires est influencé directement par les activités des hauts fonctionnaires répondant aux dangers à la santé nationale et par les activités du personnel d'inspection et des industries réglementées; il exige que l'on tienne compte des constatations et des conclusions des scientifiques et des représentants des provinces et d'autres organismes fédéraux.
- F. Degré 5 - Il faut communiquer avec les hauts fonctionnaires et scientifiques du ministère pour négocier et planifier le programme régional des laboratoires ainsi qu'avec des scientifiques et des hauts fonctionnaires d'autres organismes du fédéral et des provinces, et des représentants principaux et des scientifiques des industries réglementées, pour résoudre les différends ou les divergences dans l'interprétation des données d'analyse et pour évaluer les problèmes de fabrication et de qualité du produit.
- G. Degré 5 - Le travail exige la planification, la direction de la mise en application et l'évaluation de projets d'élaboration de méthodes assignés à la division; l'évaluation, l'élaboration et la recommandation de stratégies, d'approches et de procédés pour s'assurer de couvrir les nouveaux domaines qui présentent des dangers pour la santé.
- H. Degré 5 - Le travail exige l'application de connaissances poussées sur l'identification des drogues illicites, sur l'analyse chimique et microbiologique et l'évaluation des aliments du point de vue des dangers à la santé ainsi que sur l'application de techniques existantes et nouvelles avec instruments; une connaissance approfondie des aspects scientifiques et techniques de la loi pertinente et une bonne connaissance des pratiques de gestion.

Responsabilités professionnelles

5

- A. Degré 5 - Les résultats sont évalués par le Directeur régional par rapport au degré de réalisation des objectifs et des plans opérationnels de la Division régionale des laboratoires dans le cadre de la politique établie et des ressources disponibles.
- B. Degré 5 - Étant donné qu'il s'agit du poste principal du laboratoire pour la région, des directives sont reçues du directeur régional sur l'objet de la politique et les répercussions du programme. Des directives professionnelles peuvent provenir d'autres autorités scientifiques du ministère.
- C. Degré 5 - Le travail exige l'établissement d'objectifs pour chaque unité de laboratoire; la définition de cadres conceptuels pour résoudre les problèmes complexes d'analyse, de recherche ou d'élaboration de méthodes; l'établissement de lignes directrices scientifiques pour le programme régional des laboratoires d'analyse des aliments et des drogues.

- D. Degré 5 - Les recommandations ainsi que les conclusions des chefs d'unité subalternes sont examinées afin de juger de leur efficacité pour la réalisation des objectifs dans le cadre de la politique établie et des ressources disponibles.
- E. Degré 5 - A titre de membre du Conseil de planification des programmes de la direction, il faut examiner, évaluer et interpréter les études, les conclusions et les recommandations des comités scientifiques et d'autres rapports afin de déterminer leurs répercussions profondes sur les programmes nationaux et régionaux de laboratoires.
- F. Degré 5 - Des conseils et des recommandations qui font autorité sur les divers aspects du fonctionnement des laboratoires et qui ont une incidence sur les programmes régionaux et nationaux ainsi que sur l'élaboration des normes et des règlements sont donnés aux autres scientifiques et aux hauts fonctionnaires du ministère. Des conseils scientifiques et techniques sont donnés aux représentants de l'industrie, d'autres ministères et organismes du fédéral et des provinces.

Responsabilités de gestion

5

- A. Degré 5 - Le travail exige la gestion et la planification des ressources humaines, par l'intermédiaire de superviseurs subalternes, d'une division régionale de laboratoires composée de douze professionnels parmi lesquels se trouvent des spécialistes et cinq techniciens.
- B. Degré 5 - Le travail exige la planification, l'administration et le contrôle d'une installation régionale de laboratoire multidisciplinaire, y compris les laboratoires, l'équipement et les fournitures scientifiques.
- C. Degré 5 - Le travail exige l'exercice des pouvoirs délégués en vertu de la Loi sur la gestion des finances publiques pour l'acquisition de ressources et la dépense des fonds.
- D. Degré 5 - Le travail exige d'approuver les dépenses en vue de retenir des services de laboratoire de l'extérieur.
- E. Degré 5 - Il faut préparer les budgets et les plans opérationnels pour la division régionale des laboratoires. Il faut planifier et mettre en oeuvre les programmes de santé et de sécurité au travail et d'assurance de la qualité de la division. Il faut aussi recommander les objectifs et l'ordre de priorité pour le laboratoire régional qui constitue une partie composante du programme national de sécurité des aliments, des drogues, des cosmétiques et des dispositifs médicaux.
- F. Degré 5 - Le travail comporte la coordination de l'ensemble du programme régional de laboratoires avec le personnel d'inspection de sa propre région et des autres régions, ce qui signifie concilier des intérêts divergents et des priorités contradictoires.
- G. Degré 5 - Le travail comporte l'approbation des directives et lignes directrices administratives, et celles qui portent sur la sécurité et la gestion pour la Division des laboratoires et l'application correcte et uniforme de la politique, des directives et des lignes directrices du ministère et des organismes centraux, y compris les exigences de la Partie IV du Code du travail du Canada à la Division des laboratoires.

Répercussions des recommandations et des activités

5

- A. Degré 5 - Les recommandations et les conseils faisant autorité influent sur l'élaboration des politiques de réglementation du ministère et sur les programmes nationaux et régionaux de collecte de données et d'observation de la réglementation.
- B. Degré 5 -
 - (i) Degré 4 - Les recommandations sur les programmes de réglementation et les conseils à l'industrie concernant la résolution des problèmes de fabrication ou les programmes de contrôle de la qualité des produits ont une incidence économique et technologique sur l'industrie alimentaire.

Degré

- (ii) Aucune répercussion significative.
 - (iii) Degré 5 - Les recommandations et les conseils qui font autorité ont un effet considérable sur les politiques et les décisions relatives à l'observation de la réglementation en matière d'innocuité des aliments et des drogues et les recommandations influent de façon marquée sur le contrôle des dangers possibles pour la santé publique des aliments et des drogues dans les quatre provinces de l'Atlantique.
 - (iv) Degré 5 - Les recommandations et les conseils qui font autorité ont des effets importants sur les politiques nationales pour ce qui est d'offrir des services d'analyse pour les drogues consommées de façon abusive et de fournir des témoignages d'expert et de donner des conseils aux organismes chargés de l'application de la loi. La gestion de la prestation des services dans la région de l'Atlantique contribue à l'administration du droit criminel dans les quatre provinces maritimes.
- C. Degré 5 - Les décisions et les recommandations influent sur l'élaboration des stratégies et des méthodes en vue d'assurer l'observation des règlements dans les domaines des aliments, des drogues, des cosmétiques et des instruments médicaux et sur l'élaboration de méthodes et de procédés scientifiques; elles contribuent à une meilleure connaissance des dangers chimiques et microbiologiques présents dans les aliments et des drogues.

ORGANIGRAMME LINÉAIRE

Directeur général, Direction générale des opérations

extérieures Directeur régional, Région de

l'Atlantique

- Chef, Division des finances et de l'administration
- Chef, Division de l'inspection des aliments et des drogues
- * - Chef, Division des laboratoires d'analyse des aliments et des drogues CH-5
 - Chef, Unité de la chimie des aliments CH-4 (9 A-P)
 - Chef, Unité de la microbiologie BI-3 (4 A-P)
 - Chef, Unité d'analyse des drogues CH-4 (4 A-P)
- * Poste-repère